



HAL
open science

**“ Construire le mouvement féministe en Namibie ” au
lendemain de l’indépendance : Sister Namibia
(1989-2015)
Sophie Karius**

► **To cite this version:**

Sophie Karius. “ Construire le mouvement féministe en Namibie ” au lendemain de l’indépendance : Sister Namibia (1989-2015). Histoire. 2016. dumas-01398745

HAL Id: dumas-01398745

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01398745>

Submitted on 17 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Sophie Karius

**« Construire le mouvement féministe en Namibie » au lendemain
de l'indépendance : *Sister Namibia* (1989-2015)**

Mémoire de Master 1 dirigé par Pierre Boilley et Anne Hugon

Juin 2016

Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne
Institut des mondes africains (IMAF) - UMR 81717 (CNRS) - UMR 243 (IRD)
Master 1 Histoire de l'Afrique contemporaine

Sommaire

<u>Abréviations</u>	3
<u>Présentation du sujet</u>	4
1. <u>Contextualisation</u>	5
2. <u>Présentation de <i>Sister Namibia</i></u>	31
3. <u>Présentation des sources</u>	39
4. <u>Historiographie</u>	45
5. <u>Problématiques et plan prospectifs</u>	57
6. <u><i>Sister Namibia</i> à la tête du <i>Namibian Women's Manifesto Network</i> : l'émergence d'un féminisme protéiforme</u>	60
7. <u>Sources</u>	86
8. <u>Bibliographie thématique</u>	98
9. <u>Bibliographie alphabétique</u>	104
10. <u>Annexes</u>	109
11. <u>Table des matières</u>	120

Abréviations

AG8 : Act of Government n°8

ACN : Action Christian National

BDPFA : Beijing Declaration and Platform for Action

CEDAW : Convention on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women

CCN : Council of Churches in Namibia

DEMKOP : Democratic Cooperative Party

DTA : Democratic Turnhalle Alliance (of Namibia)

FCN : Federal Convention of Namibia

GFPs : Gender Focus Points

HCC : Herero Chiefs' Council

LAC : Legal Assistance Centre

MPLA : Mouvement Populaire de Libération de l'Angola

MDGs : Millenium Development Goals

MGECW : Ministry of Gender Equality and Child Welfare

MWACW : Ministry of Women's Affairs and Child Welfare

NANAWO : Namibian National Women's Organisation

NNF : Namibian National Front

NPF : National Patriotic Front

NRP : Namibia's Rainbow Project

NUDO : National Unity Democratic Organisation

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations unies

OPC : Ovamboland's People Congress

OPO : Ovamboland's People Organization

PLAN : People's Liberation Army of Namibia

SDN : Société Des Nations

SADC : Southern Africa Development Community

SOA : Sud-Ouest africain

SWAPO : South-West Africa People's Organization

SWANU : South-West Africa National Union

SWC : Swapo's Women Council

UDP : United Democratic Party

UNITA : Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola

WLC : Women's Leadership Centre

Présentation du sujet

Sister Namibia Magazine est une publication féministe namibienne qui fut lancée en 1989 par un groupe de femmes, au moment de l'accession de leur pays à l'indépendance. Rapidement, elle parvint à rassembler autour d'elle des féministes aux profils variés mais aux ambitions similaires : faire entendre la voix des femmes et instaurer une parfaite égalité entre ces dernières et les hommes. Le magazine donna donc naissance à un collectif qui lui-même donna plus tard naissance à une organisation non-gouvernementale. Comme l'indique le slogan aujourd'hui arboré sur son site internet, *Sister Namibia* a toujours essayé, depuis sa création, de participer à la construction du « mouvement féministe en Namibie »¹. Cependant, les caractéristiques de ce féminisme développé par l'organisation, impliquant des discours et des stratégies, varièrent selon les différentes générations de femmes qui se sont succédés à sa tête : avant 1999, le collectif fut essentiellement composé de volontaires menés par Estelle Coetzee, qui proposa d'associer féminisme et réformisme ; de 1999 à 2010, l'organisation fut dirigée par Liz Frank et Elizabeth Khaxas, qui proposèrent quant à elle un féminisme plus influencé par le radicalisme ; depuis 2013, Vida de Voss a pris les rênes de *Sister Namibia* et celle-ci tente de défendre un féminisme se voulant *grassroots*. Les publications de *Sister Namibia Magazine* ont relayé les différents discours et les différentes stratégies de l'organisation. Elles ont ainsi rendu compte de la protéiformité de ce féminisme namibien ainsi que de la difficulté d'en appréhender l'histoire.

Cette histoire s'inscrit d'ailleurs dans la lignée d'une histoire du féminisme (à la croisée de l'histoire des femmes et de l'histoire du genre) qui, selon Françoise Thébaud, doit être écrite en prenant soin : « [de] considérer le féminisme comme un mouvement à la fois social, culturel et politique qui intéresse la société toute entière ; [de] l'étudier à travers ses modes d'intervention, discours et autres pratiques publiques, mais aussi à travers ses réseaux et ses membres ; et [d']articuler son histoire au champ politique global. »² L'histoire de ce féminisme doit ainsi prendre en compte le contexte singulier au sein duquel il a pu émerger et se développer, au sein d'une société ayant dû se reconstruire entièrement suite à près d'un siècle de domination coloniale.

¹ Sister Namibia : « Building the feminist movement in Namibia » : <https://sisternamibia.com/>

² Françoise Thébaud, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, 2007, p. 104.

1. Contextualisation

1.1. La Namibie sur la route de l'indépendance (1915-1989)³

L'indépendance officielle de la Namibie date du 21 mars 1990. Avant de pouvoir acquérir cette souveraineté étatique complète, le pays a dans un premier temps été colonisé par le Reich allemand, de 1884 à 1915, puis par l'Afrique du Sud, de 1915 à 1989. Suite à une longue guerre d'indépendance, Pretoria abandonna finalement toute prétention sur le territoire, en acceptant l'application de la résolution 435 de l'Organisation des Nations unies, le 22 décembre 1988. C'est donc à ce moment-là que la Namibie put s'engager dans un processus de transition démocratique.

1.1.1. La colonisation allemande au mandat sud-africain (1884 – années 1960).

En 1884, suite à l'arrivée du marchand allemand Franz Lüderitz sur les côtes namibiennes, l'Empire de Guillaume I^{er} décida de prendre possession des terres allant du fleuve Orange au fleuve Kunene (à l'exception de Walvis Bay, une zone sous domination britannique), jusqu'alors non revendiquées par les autres puissances européennes : elles furent rebaptisées le Sud-Ouest africain allemand. Imprégnés des idéologies darwinistes et racistes de l'époque, les colons allemands exproprièrent les populations locales de leurs terres et les réduisirent à un asservissement économique, ce qui conduisit à un soulèvement armé des Hereros et des Namas en 1904. D'emblée, cette rébellion fut perçue comme une menace pour l'expansion de la nation allemande et, plus généralement, pour la « race blanche » : ce qui était une guerre coloniale se transforma en une guerre raciale, à présent reconnue comme l'un des premiers génocides du vingtième siècle. Faisant l'objet d'ordres d'extermination, les Hereros et les Namas furent traqués et, dès 1905, furent abandonnés à la mort dans des camps de concentration. Aujourd'hui, on estime que près de 80% de la population herero et 50% de la population nama ont péri au cours de ces événements⁴. La question du génocide n'a pu ressurgir qu'au moment de l'indépendance, lorsque la colonisation sud-africaine et sa poursuite des

³ Sauf mention contraire, la majorité des dates et des événements cités dans cette sous-partie sont tirés de l'ouvrage de Christian Bader : Christian Bader, *La Namibie*, Paris, Karthala, 1997 ; et plus particulièrement de trois de ses chapitres : « L'ère des colons », pp. 83-104 ; « L'émergence du nationalisme namibien », pp. 105-125 ; « La longue marche vers l'indépendance », pp. 127-146.

⁴ Jürgen Zimmerer, « War, Concentration Camps and Genocide in South-West Africa : the First German Genocide », pp. 41-63, in Jürgen Zimmerer, Joachim Zeller (ed.), *Genocide in German South-West Africa : the Colonial War of 1904-1908 and its aftermath*, Berlin, Merlin Press, 2008 (réédition).

politiques ségrégationnistes allemandes prirent fin à leur tour. Ce n'est qu'à ce moment que les descendants des victimes purent se réapproprier ce fragment de l'histoire namibienne.

C'est en effet l'armée sud-africaine qui mit un terme à l'ère coloniale allemande, en envahissant le territoire avec l'aide de l'armée britannique, le 9 juillet 1915. Le traité de Versailles, signé le 28 juin 1919, confirma la fin de l'occupation allemande et, le 17 décembre 1920, l'Afrique du Sud se vit attribuer par la Société des Nations (SDN) un mandat dit « de type C » sur le Sud-Ouest africain. L'article 22 du « Pacte de la Société des Nations », contenu dans le Traité de Versailles, définit ce mandat comme étant réservé à des territoires qui :

« par la suite de la faible densité de leur population, de leur superficie restreinte, de leur éloignement des centres de civilisation, de leur contiguïté géographique au territoire du mandataire, ou d'autres circonstances, ne sauraient être mieux administrés que sous les lois du mandataire, comme une partie intégrante de son territoire [...]. »⁵

Ainsi chargée d'administrer le Sud-Ouest africain, l'Afrique du Sud commença par mettre en place des lois ségrégationnistes, dans un premier temps promulguées par le gouvernement de Jan Smuts : au sud du territoire, les terres étaient ainsi réservées aux blancs et au développement de leurs entreprises agricoles ; au nord, les populations noires devaient être regroupées au sein de réserves, définies selon les « ethnies » et soumises à l'autorité d'un chef local, désigné par l'administration blanche. C'est à cette époque que les régions du Caprivi Oriental, du Damaraland, du Hereroland, du Kaokoveld, de l'Okavango et de l'Ovamboland furent créées. Au sein même d'une zone et d'une zone à l'autre, les déplacements des populations noires étaient soumis à des contrôles très stricts et étaient conditionnés à l'obtention d'un laissez-passer et/ou d'un contrat de travail. Ces mesures peuvent être considérées comme les prémices de la politique de division et de restructuration « ethnico-raciale » de la société namibienne, poursuivie par Pretoria dans les années 1960. En 1962, le gouvernement de Hendrick Verwoerd confia au gouverneur du Transvaal, Fox H. Odendaal, le soin de préparer une « Commission d'enquête sur les affaires du Sud-ouest africain ». Publié et approuvé par l'Afrique du Sud en 1964, le rapport de la commission Odendaal prévoyait la création de dix *homelands* (aussi appelés les bantoustans) réservés aux populations noires et aux Basters⁶, qui furent établis à partir des réserves et de territoires rachetés aux populations

⁵ *Traité de Versailles : Reproduction intégrale du texte officiel remis à la délégation allemande le 16 mars 1919 et signé le 28 juin 1919*, Paris, Berger-Levrault, 1919, p. 20.

⁶ Christian Bader, *La Namibie*, 1997, p. 91 : les Basters sont des « populations de métis, issues des unions qui lieu au XVIIIe siècle dans la province du Cap entre des colons néerlandais et des femmes nama. »

blanches : le Caprivi Oriental, le Damaraland, le Hereroland, le Kaokoveld, le Kavangoland, le Namaland, l'Okavangoland, l'Ovamboland, Rehoboth, le Tswanaland furent ainsi destinés à connaître un développement économique et social séparé dès 1968⁷. Lors de son accession à l'indépendance, la Namibie se vit confrontée à son passé colonial, acharné à la « racialiser » et à l'« ethniciser », et fut donc contrainte à tenter de retrouver un semblant d'unité au sein d'une nation divisée.

1.1.2. La montée en puissance des mouvements nationalistes (1945 – 1966)

L'année 1945 est aujourd'hui considérée comme une année de rupture pour le Sud-Ouest africain : c'est à ce moment que le mandat précédemment accordé à l'Afrique du Sud par la SDN fut progressivement remis en cause, aussi bien au niveau national qu'international. Créée cette même année, l'Organisation des Nations unies (ONU) insista d'emblée pour préserver le statut international du Sud-Ouest africain. Elle entra ainsi en conflit avec Pretoria, déterminée à l'annexer au reste de son territoire. À l'intérieur du pays, Hosea Kutako et Frederick Maharero créèrent en mai 1945 le *Herero Chiefs' Council* (HCC)⁸ qui, dès 1946, commença à publier des pétitions pour dénoncer l'illégitimité de la présence sud-africaine. Leur combat fut officiellement entendu par l'ONU en 1955, lorsque la Cour internationale de Justice autorisa finalement l'Assemblée générale à auditionner les pétitionnaires hereros. Encouragés par cette reconnaissance internationale et par l'accession à l'indépendance de deux pays d'Afrique subsaharienne (le Soudan et le Ghana), des étudiants et des ouvriers d'origine ovambo fondèrent à leur tour une association, l'*Ovamboland People's Congress* (OPC), en 1957. Deux ans plus tard, l'OPC se transforma en un parti politique, l'*Ovamboland People's Organization* (OPO), qui se rapprocha du parti de Fanuel Konzonguizi, la *South-West Africa National Union* (SWANU), essentiellement constitué d'intellectuels hereros, dans un esprit d'unité nationale dépassant les barrières « ethniques ».

Le HCC, l'OPO et la SWANU organisèrent leur premier grand acte de résistance à Windhoek, en décembre 1959. Leur objectif était de contester la décision de Pretoria de déplacer les populations noires de la « *Old Location* » vers le quartier de Katutura⁹, à la périphérie de la ville, où les différentes communautés ethniques devaient être amenées à vivre

⁷ John Dugard, *The South West Africa/Namibia Dispute : Documents and scholarly writings on the controversy between South Africa and the United Nations*, Berkeley, University of California Press, 1973, pp. 236-238.

⁸ Victor Tonchi, William A. Lindeke, John. J. Grotper, *Historical Dictionary of Namibia*, Lanham, Scarecrow Press, 2012 (2e édition), p. 166.

⁹ Peter H. Katjavivi, *A History of Resistance in Namibia*, Londres, James Currey, 1988, p. 47 : en otjiherero, *katutura* signifie « *we have no dwelling place* » soit « l'endroit où nous ne pouvons/voulons pas demeurer ».

séparément : « Chaque maison de Katutura portait un numéro précédé d'une lettre : D pour Damara, H pour Herero, N pour Nama, O pour Owambo, G pour « Gemeng » (« mélange », autrement dit les « inclassables »). »¹⁰ Le 10 décembre, ces différentes organisations politiques appelèrent à manifester et Pretoria répondit à cette insubordination par une violente répression : les tirs de l'armée sud-africaine firent au total 13 morts et 54 blessés. Les représailles continuèrent les semaines et les mois qui suivirent, contraignant alors de nombreux membres des mouvements nationalistes à s'exiler. La plupart d'entre eux partirent pour Dar es Salaam, en Tanzanie. Comme le massacre de Sharpeville en Afrique du Sud, le « *Old Location massacre* » est aujourd'hui un incident bien ancré dans la mémoire collective namibienne. Il est non seulement, pour tous les Namibiens, un symbole de la résistance face à l'oppression de l'Afrique du Sud mais aussi, pour les féministes, un symbole de la participation active des femmes à celle-ci. En effet, les manifestations du 10 décembre 1959 ont été inspirées par la marche pacifique organisée six jours auparavant, dans le centre-ville, par une centaine de femmes de la *Old Location*¹¹.

En 1960, l'OPO devint la *South-West Africa People's Organization* (SWAPO), présidée par Sam Nujoma. Cependant à l'ONU, des rivalités entre Fanuel Konzonguizi, pétitionnaire de la SWANU, et Mburumba Kerina, pétitionnaire de la SWAPO, provoquèrent une scission radicale entre deux partis qui avaient initialement tenté un rapprochement¹². À la différence de la SWANU, proche du socialisme de la République populaire de Chine, la SWAPO choisit de s'inspirer de l'idéologie marxiste-léniniste de l'URSS, dont elle reçut le soutien financier. Rapidement, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et l'ONU pesèrent aussi en sa faveur et firent de ce parti politique le représentant légitime du peuple namibien, au détriment de la SWANU. En 1965, l'OUA fit en sorte que la SWAPO soit finalement la seule organisation politique du Sud-Ouest africain inscrite sur la liste de son comité de libération et, en 1973, l'Assemblée générale de l'ONU adopta la résolution 3111, proclamant que cette organisation était le « seul et authentique représentant du peuple namibien »¹³. À l'intérieur du pays, la SWAPO parvint à accroître sa popularité se métamorphosant en un mouvement de libération. Dès 1961, lors d'un congrès du parti ayant eu lieu à Rehoboth, l'idée d'une guerre d'indépendance fut émise pour la toute première fois et, dès 1962, des accords avec les

¹⁰ Ingolf Diener, *La Namibie : Une histoire, un devenir*, Paris, Editions Karthala, 2000, p. 178.

¹¹ Peter H. Katjavivi, *A History of Resistance in Namibia*, 1988, p. 48.

¹² Peter H. Katjavivi, *A History of Resistance in Namibia*, 1988, p. 50.

¹³ Lauren Dobell, *Swapo's Struggle for Namibia 1960-1991 : War by Other Means*, Bâle, P. Schlettwein Publishing, 1998, p. 20 : « *SWAPO was recognized by the United Nations General Assembly as 'the authentic representative of the Namibian people' in Resolution 3111 adopted on 12 December 1973. Three years later, on December 20, 1976, UNGA Resolution 31/146 amended the title to 'sole and authentic'.* »

mouvements de libération angolais furent signés. En 1963, la SWAPO était alors la seule organisation politique capable de s'engager auprès du Comité de Libération de l'OUA. C'est ainsi que, comme le fait justement remarquer Richard Dale, contrairement au cas de la Zambie ou à celui de l'Angola, une seule armée a mené les combats pour la libération de la Namibie, à savoir la *People's Liberation Army of Namibia* (PLAN), la branche armée de la SWAPO, :

« Cela signifie qu'une seule armée insurgée a mené les opérations de combat, plutôt que deux, comme c'était le cas au Zimbabwe, avec la ZANLA (Zimbabwe Africa National Liberation Army) et la ZIPRA (Zimbabwe People's Revolutionary Army), qui servaient respectivement les organisations de la ZANU (Zimbabwe African National Union) et de la ZAPU (Zimbabwe African People's Union). »¹⁴

En s'engageant seul dans cette lutte, le parti de Sam Nujoma a pu acquérir progressivement une certaine popularité auprès des Namibiens, en plus d'une légitimité accordée par l'OUA et l'ONU. Les premières unités de combat de la PLAN furent envoyées en Ovamboland, en septembre 1965, puis en mars 1966¹⁵. Suite à un affrontement à Ongulumbashe, la guerre de libération commença le 26 août 1966, pour ne finir qu'en 1989. Elle est assurément une période clé de l'histoire namibienne : d'une part parce qu'elle a contribué à remodeler le paysage politique du pays et à imposer l'hégémonie de la SWAPO ; d'autre part parce qu'elle a obligé la société namibienne à redéfinir la place des femmes.

1.1.3. La lutte armée et l'ascension de la SWAPO (1966-1989)

C'est au niveau de la bande de Caprivi que la SWAPO pu finalement établir un véritable front de combat. Les combattants furent donc envoyés dans cette région dont le climat semblait propice au développement d'attaques inspirées par les guérillas :

« Alors que ses interventions dans l'Ovamboland se [limitèrent] à quelques coups de main contre les chefs tribaux ou des fermes blanches dans la région de Grootfontein, des actions plus audacieuses [furent] dans les zones boisées et marécageuses du Caprivi, où les guerilleros infiltrés [posèrent] des mines et [tendirent] des embuscades aux patrouilles sud-africaines. »¹⁶

¹⁴ Richard Dale, *The Namibian war of independence : 1966-1989 : Diplomatic, economic and military campaigns*, Jefferson, McFarland & Company, 2014, p. 76 : « It means that one insurgent army conducted combat operations, rather than two, as was the case in Zimbabwe, with ZANLA (Zimbabwe Africa National Liberation Army) and ZIPRA (Zimbabwe People's Revolutionary Army), which served the ZANU (Zimbabwe African National Union) and ZAPU (Zimbabwe African People's Union) organizations, respectively. »

¹⁵ Richard Dale, *The Namibian war of independence : 1966-1989 : Diplomatic, economic and military campaigns*, 2014, pp. 75-76.

¹⁶ Christian Bader, *La Namibie*, 1997, p. 118.

De plus, installer les zones de combats au niveau de la frontière avec la Zambie s'imposa comme une nécessité, étant donné que ce pays voisin accueillait les bases arrière de la SWAPO. Après des entraînements en Algérie, en Égypte, au Ghana ou en Tanzanie, les combattants étaient donc envoyés sur le terrain pour mener des embuscades et des sabotages visant les forces sud-africaines et leurs infrastructures, comme les lignes téléphoniques et les stations de police. Depuis son association avec la *Caprivi African National Union* (CANU) en 1964, la SWAPO pouvait jouir sur place d'une certaine estime et, par la même occasion, de l'aide des Capriviens : ils fournirent à la fois des informations, des vivres et des abris aux soldats de la libération. Jusqu'au milieu des années 1970, la SWAPO s'appropriâ donc les tactiques de la guérilla traditionnelle et se concentra sur l'accomplissement d'actions isolées¹⁷. En 1974, la révolution portugaise des Œillets entraîna une redéfinition de la situation politique en Angola, où les mouvements nationalistes furent de nouveau les bienvenus. De plus, bien que surveillée par Pretoria, la frontière angolaise fut plus aisément franchissable, ce qui permit à la SWAPO d'installer sur le territoire voisin de nouvelles bases. En 1975, l'intervention de l'Afrique du Sud en Angola, aux côtés de l'UNITA et de la FNLA, entraîna une intensification des combats. La guérilla se transforma en une guerre opposant directement les différents belligérants. Les combats s'enlisèrent et cette « capacité de la SWAPO à maintenir et à étendre sa lutte armée contre l'Afrique du Sud renforça sa position aux yeux des Namibiens, dans tout le pays. »¹⁸

La popularité de la SWAPO, acquise grâce à sa capacité à mener des combats armés sur le long terme, fut renforcée par son refus catégorique de collaborer avec les autorités sud-africaines, par opposition à des partis ou à des autorités locales alors surnommés les « pantins »¹⁹. Dès le début des années 1970, face aux pressions de la communauté internationale, le gouvernement sud-africain de John Vorster dut accorder davantage d'autonomie à la Namibie : il abandonna la politique des bantoustans et promit de mettre en place des élections, au cours desquelles les populations noires allaient pouvoir élire leurs représentants. Des élections législatives furent organisées en 1973 et la SWAPO répondit en appelant au boycott général. Ces consignes furent suivies à la lettre par l'Ovamboland où seuls 3% des électeurs allèrent voter. Pretoria prépara ensuite la Conférence Constitutionnelle de la Turnhalle, qui eut lieu à Windhoek de 1975 à 1977. Cette conférence avait officiellement pour

¹⁷ Katjavivi, *A History of Resistanc in Namibia*, 1988, p. 84.

¹⁸ Katjavivi, *A History of Resistanc in Namibia*, 1988, p. 87 : « *SWAPO's ability to sustain and expand its armed struggle against South Africa has boosted its standing in the eyes of Namibians throughout the country.* »

¹⁹ Elena Torreguitar, *National Liberation Movements in Office : Forcing Democracy with African Adjectives in Namibia*, Francfort, Lang, 2009, p. 34 : « *On the other hand, in Namibia, as well as South Africa or Zimbabwe, local tribal authorities who accepted working with the South Africans were scorned by locals, called 'puppets' and became the targets of the anger of the liberation movements.* »

objectif de réunir toutes les composantes « ethniques » de la société namibienne (représentées par les chefs « traditionnels » et quelques partis conservateurs) et de permettre à ces dernières de prendre en main leur avenir politique. Plusieurs partis politiques ne furent cependant pas conviés : les membres de la SWAPO, de la SWANU ou encore de la National Unity Democratic Organisation (NUDO) ne furent donc pas présents à l'évènement²⁰. La conférence donna lieu, en 1978, à l'élection d'une Assemblée constituante et, en 1980, à l'adoption d'une nouvelle constitution appelée l'« AG8 ». Néanmoins, les résultats des élections du 4 décembre 1978 et le score de 82,2% obtenu par la *Democratic Turnhalle Alliance* (un parti formé au cours de la conférence) furent contestés par la communauté internationale, qui contesta la non-représentation de certains partis et accusa l'Afrique du Sud d'essayer, sous couvert d'une apparente transition démocratique, de conserver sa mainmise sur le territoire. La SWAPO, suivie par la SWANU et la NUDO ne s'étaient pas présentées lors de ces élections et avaient appelé encore une fois au boycott. Comme en 1973, Pretoria répondit à ces contestations par la violence, en s'attaquant en premier lieu à l'Ovamboland, qu'elle considérait comme l'un des viviers de la résistance. Dès le début des années 1970, la nécessité de fuir ces violentes répressions, combinée à l'attractivité dont bénéficiait la SWAPO, conduisit des milliers de Namibiens à quitter le pays. En 1974, avec l'ouverture de la frontière angolaise, ils s'installèrent en masse dans les camps de la SWAPO. Ainsi :

« De juin 1974 à août 1975, entre quatre et six milliers de personnes fuirent la Namibie par l'Angola vers la Zambie, où auparavant seuls quelques centaines de membres de la SWAPO avaient vécu, dans les camps de la Province occidentale de la Zambie et à ou à côté de Lusaka, l'emplacement des quartiers généraux du mouvement de libération depuis 1972. »²¹

Ce départ de la nation pour l'exil profita à la PLAN, qui put grossir ses rangs et être constituée, en 1975, de près d'un millier de combattants.

Dans les camps de la SWAPO, la question de la participation des femmes devint un enjeu majeur : « Contrairement à la première vague de mouvements nationalistes, les mouvements de libération inspirés du marxisme-léninisme qui commencèrent à gagner du terrain au début des années 1960 essayèrent d'inclure les femmes, beaucoup plus

²⁰ Victor L. Tonchi, William A. Linkede, John J. Grotperter (dir.), *Historical Dictionary of Namibia*, 2012, p. 428.

²¹ Christian A. Williams, *National Liberation in Postcolonial Southern Africa : A Historical Ethnography of SWAPO's Exile Camps*, New York, Cambridge University Press, 2015, p. 94 : « From June 1974 to August 1975 between four thousand and six thousand people fled from Namibia through Angola to Zambia where previously only a few hundred SWAPO members had been living in camps in Zambia's Western Province and in or near Lusaka, the site of the liberation movement's headquarters since 1972. »

consciemment et pour suivre une orientation politique. »²² Le parti s'inspira des structures soviétiques et, lors d'un congrès en Tanzanie en 1969, il décida de créer l'aile féminine du parti : le *SWAPO's Women Council* (SWC)²³. L'organisation débuta ses activités en janvier 1980, avec l'objectif de permettre aux Namibiennes de s'organiser et de se mobiliser face au sexisme ambiant dans les camps, mais aussi de revendiquer pour elles une meilleure représentation au sein de la sphère décisionnelle du mouvement. Cependant, elle ne chercha pas à remettre en cause une quelconque domination entre les sexes ni à défendre les intérêts des femmes : « Les problèmes spécifiques [de celles-ci], en revanche, clairement subordonnés à la priorité principale, la libération nationale. »²⁴ Il était généralement considéré que les préoccupations féministes pouvaient mener à la division nationale et que la libération allait de toute façon conduire à une émancipation des femmes.

Dans le cadre la lutte, la participation des femmes s'est imposée comme une nécessité. Les Namibiennes eurent des rôles extrêmement variés à y jouer :

« Les femmes ont contribué de différentes façons : en cuisinant, en logeant et soignant des soldats et des militants ; elles se sont mobilisées, en exerçant des pressions [...], en récoltant de fonds, en prenant soin des malades et des enfants et en devenant elles-mêmes soldats. »²⁵

Nombreuses furent ainsi celles qui, habitant près de la zone de front (au niveau des frontières avec l'Angola et la Zambie), durent aider matériellement les guérilleros, notamment en les approvisionnant en eau et en nourriture mais aussi en leur cédant des sommes d'argent ou des moyens de transport. D'autres prirent quant à elles la décision de rejoindre directement les camps, essentiellement à partir du début des années 1970, pour échapper à la répression sud-africaine. Durant cette période d'exil, elles se virent attribuer les rôles « traditionnels », ceux de mères ou encore d'infirmières, mais aussi le rôle de soldat, habituellement perçu comme réservé aux hommes. Mises en avant par la propagande de la SWAPO, des femmes comme Kakurukaze Mungunda, Meekulu Putus Appolus, Libertine Inaviposa Amathila, Pendukeni Kaulinge ou encore Penny Hilite Hashoongo devinrent des icônes de la lutte armée et un

²² Gisela Geisler, *Women and the remaking of politics in Southern Africa : Negotiating autonomy, incorporation and representation*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 2004, p. 45 : « Unlike the first wave of nationalist movements the Marxist-Leninist inspired Liberation movements which began to gain ground in the early 60's, tried to include women much more consciously and as a matter of policy. »

²³ Gisela Geisler, *Women and the remaking of politics in Southern Africa*, 2004, p. 47.

²⁴ Gisela Geisler, *Women and the remaking of politics in Southern Africa*, 2004, p. 48 : « Specific concerns of women were, however, clearly subordinated under the major priority of national liberation ».

²⁵ Martha Akawa, *The Gender Politics of the Namibian Liberation Struggle*, Bâle, Basel Afrika Bibliographien, 2014, p. 2 : « Women contributed differently : they cooked, sheltered and nursed soldiers and activists ; they mobilized, lobbied [...], raised funds, cared for the sick and the children and became soldiers themselves. »

symbole du pied d'égalité sur lequel hommes et femmes s'étaient retrouvés au sein de la PLAN²⁶. Au moment de l'indépendance, plusieurs d'entre elles purent accéder à des postes de parlementaires ou de ministres, ce qui, pour les mouvements féministes, fut considéré comme une première victoire, les femmes se voyant enfin attribuer des postes de premier plan au sein de la sphère décisionnelle.

Ce n'est qu'en 1988 que l'indépendance put réellement être envisagée. Suite à la bataille de Cuito-Cuanavale, qui eut lieu du 12 au 20 janvier, Pretoria se rendit compte de la nécessité d'accélérer les négociations avec l'Angola et Cuba et d'accepter la résolution 435 de l'ONU. Adoptée en 1978, cette résolution prévoyait un cessez-le-feu ainsi que l'organisation d'élections libres. Inscrit dans la lignée la résolution 2145 de 1966 (qui avait officialisé la fin du mandat sud-africain) et de la décision de 1968 de rebaptiser en le Sud-Ouest africain la « Namibie », ce texte indiquait la volonté de l'ONU de résoudre le conflit armé en Afrique australe et de soutenir les mouvements indépendantistes. Le 20 juillet 1988, l'Afrique du Sud, l'Angola et Cuba acceptèrent officiellement la mise en œuvre de cette résolution. Le 22 décembre, les négociations supervisées par l'ONU amenèrent à la signature d'un accord entre les trois belligérants, pour que les troupes cubaines et sud-africaines se retirent. Ce n'est donc qu'en 1989 que la « la voie vers l'indépendance de la Namibie [fut] enfin libre »²⁷.

1.2. La transition démocratique (1989-1990)

Malgré la résurgence de violents affrontements (faisant près de 305 morts le 1^{er} avril 1989) opposant les guérilleros de la PLAN aux forces sud-africaines, la résolution 435 put être mise en œuvre. Le processus de démilitarisation (caractérisé par un retrait des troupes cubaines d'Angola et des troupes sud-africaines de Namibie), associé à une cessation définitive des combats armés, rendit possible l'organisation d'élections libres, au cours desquelles tous les Namibiens furent autorisés à voter. L'Assemblée élue devait être amenée à rédiger et adopter une Constitution représentant les intérêts de tous.

²⁶ Martha Akawa, *The Gender Politics of the Liberation Struggle*, 2014 : « *Heroines and legends : (Re-)presenting leaders and icons of the struggle* », pp. 67-75.

²⁷ Christian Bader, *La Namibie*, 1997, p. 146

1.2.1. Les premières élections libres et la victoire de la SWAPO (1989)

Dans ce contexte, les campagnes électorales des différents partis purent commencer et la SWAPO, dont les dirigeants rentrèrent d'exil, publia son *Election Manifesto*, à la fin du mois de juin 1989²⁸. Ce texte reprit les idées déjà développées par le manifeste du *SWAPO's Women Council* et réaffirma l'engagement du parti à lutter pour une meilleure participation des femmes au sein de la société. La section « *Policy on women* », affirme ainsi que :

« La SWAPO reconnaît entièrement l'oppression spécifique dont ont souffert les femmes namibiennes à l'époque du colonialisme. Son gouvernement accordera donc des droits pleinement égaux aux femmes, dans tous les domaines de notre future société démocratique. Leur accès illimité et inconditionnel à tous les niveaux de la responsabilité gouvernementale, et à la vie industrielle, commerciale, agricole, scientifique, académique et professionnelle sera défendu. »²⁹

Avec ce manifeste, la SWAPO proclame sa volonté d'étendre ses promesses d'égalité, jusque là réservées aux femmes ayant participé à la guerre de libération, à l'ensemble des Namibiennes. Le style grammatical employé renvoie à cette égalité entre les deux sexes, étant donné que la référence aux « *men* » est toujours dédoublée d'une référence aux « *women* » et la référence au « *he* » d'une référence au « *she* ». Cependant, malgré ses promesses et son programme modéré, alors plus proche du socialisme que du communisme, la SWAPO peina à convaincre la totalité des électeurs namibiens (certains lui reprochant la bataille du 1^{er} avril 1989, d'autres l'emprisonnement arbitraire d'opposants et de dissidents pendant de la guerre de libération) ne connut pas le raz-de-marée électoral qu'elle avait espéré, malgré une victoire écrasante.

Le scrutin de l'indépendance eut lieu du 7 au 11 novembre 1989. Sur 701 48 Namibiens inscrits sur les listes électorales, 670 830 se rendirent aux urnes. Le 13 novembre 1989, on annonça que 57,33% de ces électeurs avaient accordé leurs votes à la SWAPO et 28,55% à la DTA. Ces deux organisations politiques devinrent alors les partis majoritaires du pays et parvinrent à respectivement faire siéger 41 et 21 députés à l'Assemblée constituante. L'*United Democratic Party*, en obtenant 5,65% des voix, put faire siéger 4 députés et l'*Action Christian National*, avec 3,54% des voix, 3 députés. Enfin, le *National Patriotic Front*, une alliance formée par la SWANU, ainsi que deux autres groupements politiques, la *Federal Convention*

²⁸ Loren Dobell, *Swapo's Struggle for Namibia 1960-1991 : War by Other Means*, 1998, p. 72

²⁹ SWAPO, *Election Manifesto*, 1989, p. 22 : « SWAPO fully recognises the specific oppression which Namibian women have suffered under colonialism. Its government will therefore, accord full and equal rights to women in all aspects of our future democratic society. Their full and unfettered admission to all levels of government responsibility, and to the industrial, commercial, agricultural, scientific, academic and professional life will be defended. »

of Namibia et le *Namibian National Front* se partagèrent les 4,93% de voix restantes. Chacun de ces trois derniers partis ne put être représenté à l'Assemblée que par un seul député. Bien que les résultats obtenus indiquaient l'existence d'un pluralisme politique, ils pouvaient aussi laisser augurer que la SWAPO allait peu à peu jouir d'une certaine hégémonie au sein de la sphère politique namibienne. Le premier parti de Namibie, qui dans son *Election Manifesto* promettait un « accès illimité et inconditionnel à tous les niveaux de la responsabilité gouvernementale » pour les Namibiennes, fit accéder quatre femmes à la députation : Libertine Appolus Amathila, Pendukani Ithana, Pashukeni Schoombe et Michael Huebschle. Une seule autre femme les rejoignit sur les bancs de l'Assemblée constituante : Margaret Barnes, membre de la DTA³⁰. Bien que le pouvoir ne fût pas l'objet d'un partage équitable entre les hommes et les femmes, cette initiative indiqua que les deux partis majoritaires du pays étaient prêts à ce que les Namibiennes deviennent elles aussi des sujets politiques.

1.2.2. La Constitution de la République de Namibie (1989-1990)

Le projet de Constitution pour la République de Namibie, rédigé et débattu par l'Assemblée constituante élue en 1989, fut rendu public le 26 janvier 1990 et adopté le 9 février 1990. Elle exprima le choix des représentants d'adopter un régime politique démocratique et leur volonté de faire de l'égalité un principe fondamental et organisateur pour la nouvelle société namibienne, celui-ci étant perçu comme une solution aux injustices et aux clivages persistant depuis le début de la colonisation. Le préambule annonce que chacun doit reconnaître « la dignité inhérente et [les] droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine », cette reconnaissance étant « indispensable à la liberté, la justice et la paix. » Une autre clause du préambule indique l'existence d'un « droit des individus à la vie, la liberté et la poursuite du bonheur indépendamment de la race, de la couleur de peau, de l'origine ethnique, du sexe, de la religion, de la croyance ou du statut économique ou social »³¹. La Constitution namibienne est une garantie que lois devant qui devront être votées par les gouvernements futurs défendront les intérêts de tous les Namibiens, sans exception.

Le principe d'égalité est précisé au sein de l'article 10. Celui-dernier explique que « Tous sont égaux devant la loi » et que « Personne ne peut être l'objet de discriminations

³⁰ République de Namibie, *Constituent Assembly Debates, 21 November 1989 - 31 January 1990, Volume 1*, Windhoek, 1989-1990, p. 1 : « List of members ».

³¹ République de Namibie, *Constitution*, Windhoek, 1990 : « *recognition of the inherent dignity and of the equal and inalienable rights of all members of the human family is indispensable for freedom, justice and peace* » ; « *the right of the individual to life, liberty and the pursuit of happiness, regardless of race, colour, ethnic origin, sex, religion, creed or social or economic status* ».

basées sur le sexe, la couleur de peau, l'ethnie, l'origine, la religion, la croyance ou le statut économique ou social »³². Selon Dianne Hubbard, cet article « vise la réalisation de l'égalité substantielle plutôt que de l'égalité formelle, comme un moyen de corriger les erreurs du passé. »³³ Le texte de la Constitution laisse en effet entendre que, malgré l'égalité de tous les Namibiens devant la Loi, il serait utopique de croire que tous les groupes sociaux doivent être traités de la même manière. Certains d'entre eux, en raison de l'oppression ou de la discrimination dont ils sont ou ont été victimes, doivent faire l'objet d'actions positives. L'accès à l'égalité passerait donc d'abord par une recherche de l'équité, l'équité sous-entendant la justice et l'amélioration du *statu quo* de ces groupes sociaux grâce à ces actions positives.³⁴ L'article 23 de la Constitution revient d'ailleurs sur celles-ci dernières et plus particulièrement sur celles devant être mises en place pour répondre aux besoins et aux intérêts spécifiques des femmes : « il est permis de prendre en compte le fait que les femmes en Namibie ont traditionnellement souffert d'une discrimination spécifique et qu'elles ont besoin d'être encouragées et favorisées pour jouer un rôle complet, égal et efficace dans la vie politique, sociale, économique et culturelle de la nation. »³⁵

Pour Jill Cottrell, en dédiant plusieurs articles à la condition des femmes, la Constitution namibienne s'est imposée comme « remarquablement féministe »³⁶, d'autant plus que le langage employé y est neutre. Comme dans les différents manifestes publiés ultérieurement par la SWAPO, chaque référence au masculin (« *he* ») est accompagnée d'une référence au féminin (« *she* »), notamment lorsqu'il s'agit de désigner un individu, comme le président de la République : « *no person shall be elected as President unless he or she has received more than fifty (50) per cent of the votes cast* ». En plus de l'article 10, condamnant les discriminations fondées sur le sexe, et de l'article 23, évoquant la nécessité de mettre en place des actions positives dédiées aux femmes, deux autres articles approfondissent la manière dont la condition féminine pourrait être améliorée. L'article 14, qui s'intéresse à la famille et plus

³² République de Namibie, *Constitution*, Windhoek, 1990 : « (1) *All persons shall be equal before the law.* » ; « (2) *No persons may be discriminated against on the grounds of sex, race, colour, ethnic origin, religion, creed or social or economic status.* »

³³ Dianne Hubbard, « The paradigm of equality in the Namibian Constitution : Concept, contours and concerns » in Anton Bösl, Nico Horn, André Pisani, *Constitutional democracy in Namibia, A critical analysis after two decades*, Windhoek, Macmillan Education Namibia, 2010, p. 216 : « *Article 10 is aimed at the achievement of substantive equality rather than formal equality, as a means to right past wrongs* »

³⁴ Eleni Varikas, « Égalité » in Helena Hirata, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré, Danièle Senotier (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2004 (2e édition augmentée), pp. 56-57.

³⁵ République de Namibie, *Constitution*, Windhoek, 1990 : « *it shall be permissible to have regard to the fact that women in Namibia have traditionally suffered special discrimination and that they need to be encouraged and enabled to play a full, equal and effective role in the political, social, economic and cultural life of the nation.* »

³⁶ Jill Cottrell, « The Constitution of Namibia : An Overview », *Journal of African Law*, 1991, vol. 35, n° 1/2, p.57.

particulièrement au mariage, indique que « hommes et femmes [...] ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils doivent avoir des droits égaux face au mariage, durant le mariage et sa dissolution. » Il indique aussi que le consentement des époux est obligatoire pour qu'un mariage ait lieu³⁷ : cet article est une tentative d'instaurer l'égalité hommes-femmes au sein même des foyers. L'article 95, quant à lui dédié à la promotion du bien-être du peuple, réaffirme l'engagement de l'État vis-à-vis de la mise en place de lois défendant les besoins et les intérêts spécifiques des Namibiennes, notamment pour combattre les inégalités de salaires. L'ensemble de ces articles constituèrent une base solide pour l'essor des revendications féministes qui, durant la période post-indépendance, réussirent peu à peu à se faire entendre. C'est aussi le décalage entre les promesses faites par la Constitution (affirmant l'égalité dans la sphère politique aussi bien que dans la sphère domestique) et l'inertie réelle de la condition des femmes qui poussa plusieurs mouvements, dont *Sister Namibia*, à rappeler au gouvernement ses engagements et à réclamer la mise en œuvre de réformes et de lois plus efficaces.

Suite à l'adoption de cette Constitution, l'Assemblée constituante devint l'Assemblée nationale le 16 février 1990. L'une de ses premières mesures fut d'élire Sam Nujoma au poste de président de la République de Namibie. Un mois plus tard, le 21 mars 1990, l'indépendance put enfin être officiellement déclarée et célébrée.

1.3. La place des femmes dans la société depuis l'indépendance (depuis 1990)

Par le biais de sa propagande, la SWAPO avait avancé l'idée que l'abolition de l'ère coloniale allait être accompagnée d'une émancipation des femmes et d'un avènement de leur égalité avec les hommes. Cependant, au lendemain de l'indépendance, ces prédictions ne se concrétisèrent que très peu : les femmes n'eurent pas l'impression d'être davantage incluses dans la sphère politique ni de voir leurs conditions de vie sensiblement s'améliorer³⁸. Pour remédier au décalage entre ces promesses et les faits, plusieurs mouvements et organisations (aussi bien nationales qu'internationales) se sont mobilisés pour faire pression sur le gouvernement, afin que des progrès soient rapidement réalisés. Aujourd'hui, on peut constater

³⁷ République de Namibie, *Constitution*, Windhoek, 1990 « Men and women [...] shall have the right to marry and to found a family. They shall be entitled to equal rights as to marriage, during marriage and at its dissolution. » ; « Marriage shall be entered into only with the free and full consent of the intending spouses. »

³⁸ Irina Soiri, *The Radical Motherhood Motherhood : Namibian Women's Liberation Struggle*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 1996, p. 109.

que ces progrès ont essentiellement touché les domaines de la législation, de l'éducation et, plus récemment, la sphère politique.

1.3.1. Les mouvements de femmes : des pressions internes

Les années 1989 et 1990, autrement dit les années de la transition démocratique, ont été marquées par la multiplication des mouvements de femmes, dont sont issus les féminismes namibiens contemporains. Dans *The Women's Movements in Latin America*, Jane S. Jaquette insiste sur le fait que le passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique est une période de transition propice à l'apparition de mouvements sociaux souhaitant participer au processus de reconstruction de leur société :

« La période de transition n'est pas une période de politique habituelle ; elle offre de nouvelles opportunités et établit des contraintes différentes [...]. Les mouvements sociaux (y compris les mouvements de femmes) ont un avantage durant la transition parce qu'ils peuvent mobiliser des partisans et des personnes de la rue. Les transitions sont des "ouvertures" politiques au sens le plus large ; il y a une volonté générale de repenser les bases du consensus social et de revoir les règles du jeu. »³⁹

L'avènement de la démocratie (correspondant à un avènement des droits politiques et des libertés civiques) est marqué par la possibilité et la volonté qu'ont les citoyens de participer au débat politique. C'est donc dans ce contexte que les Namibiennes se sont massivement mobilisées, sûrement conscientes du fait que, comme l'explique Shireen Hassim :

« les transitions vers la démocratie ne devraient pas être considérées comme améliorant automatiquement l'accès des femmes au pouvoir. [...] Les périodes de transition et la démocratisation peuvent seulement profiter aux femmes dans la mesure où elles sont capables (à la fois idéologiquement et organisationnellement) de se mobiliser autour de leurs préoccupations. »⁴⁰

Il donc est possible de parler d'une prolifération des mouvements de femmes, motivés par la volonté de s'assurer que les promesses constitutionnelles allaient réellement être mises en pratiques. Ces mouvements qui émergent au moment de l'accession à l'indépendance sont

³⁹ Jane S. Jaquette, *The Women's Movement in Latin America : Participation and Democracy*, Boulder, Westview Press, 1994 (2^{ème} édition), p. 13 : « *The period of transition is not politics as usual ; it offers new opportunities and sets different constraints [...]. Social movements – including the women's movements – have an advantage during the transition because they can mobilize followers and people in the streets. Transitions are political 'openings' in the broadest sense ; there is a general willingness to rethink the bases of social consensus and revise the rules of the game.* »

⁴⁰ Shireen Hassim, *Women's Organizations and Democracy in South Africa*, Madison, University of Wisconsin Press, 2005, p. 133 : « *Even so, transitions to democracy should not be regarded as automatically enhancing women's access to power. [...] Transitional periods and democratization can benefit women only to the extent that they are capable – both ideologically and organizationally – of mobilizing around their concerns.* »

aussi caractérisés par une hétérogénéité, stimulée par l'apparition de nouveaux donateurs internationaux qui leur permirent de façon plutôt autonome leurs stratégies.

Ainsi, alors que la période pré-indépendance a avant tout été marquée par le développement des sections féminines des partis, la période post-indépendance a surtout été caractérisée par le développement des organisations non-gouvernementales. En plus de *Sister Namibia*, il est possible de citer l'importance des organisations comme la *Namibian National Women's Organisation* (NANAWO), le *Legal Assistance Centre* (LAC), la *Namibian National Association of Women in Business*, la *Women's Action for Development*, le *Forum for African Women Educationalists in Namibia* (FAWENA) ou encore, plus récemment, le *Women's Leadership Centre* (WLC)⁴¹. Comme cela a déjà été évoqué, ces « nouveaux mouvements de femmes ont tiré avantage de la modification des modalités de financement des donateurs »⁴² qui, voulant favoriser le développement des ONG, ont permis à ces-dernières de choisir leurs propres objectifs et leurs propres dirigeants, indépendamment de toute directive étatique. Les ONG constituées par des femmes purent donc revendiquer une certaine autonomie (malgré leur inévitable dépendance vis-à-vis des donateurs) et se différencier des sections féminines des partis politiques, dont les stratégies dérivent des directives imposées par les partis en question. La période post-indépendance a donc été caractérisée par le développement de mouvements de femmes très hétérogènes, et surtout divisés. D'ailleurs, bien que tous revendiquent l'égalité entre les sexes et de l'amélioration de la condition de vie des femmes (des revendications qui pourraient être qualifiées de « féministes »), seules deux des ONG précédemment citées se décrivent comme étant des mouvements féministes⁴³ : *Sister Namibia* et le WLC, justement fondé par deux anciennes directrices de *Sister Namibia*, Elizabeth Khaxas et Liz Frank. Le terme « féminisme » reste ainsi controversé et assimilé à une volonté de fragmenter la société par une opposition des hommes et des femmes : « le féminisme est perçu comme une idéologie occidentale de femmes se battant contre les hommes, avec les hommes comme principaux ennemis des femmes. »⁴⁴

⁴¹ Eunice M. Iiping, Debie LeBeau, *Women in Namibia : A profile of women in Namibia*, Windhoek, Université de Namibie, 2005, pp. 17-18.

⁴² Aili Mari Tripp, Isabel Casimiro, Joy Kwesiga, Alice Mungwa, *African Women's Movements : Transforming Political Landscapes*, New York, Cambridge University Press, 2009, p. 62 : « *The new women's organizations took advantage of changes in donor funding patterns favoring nongovernment organizations (NGOs) after the 1990s, providing them the impetus to expand.* »

⁴³ Chacune des deux organisations se présente de cette façon : <https://sisternamibia.com/> : « *Sister Namibia is a feminist and women's rights organization located in Windhoek, Namibia.* » ; <http://www.wlc-namibia.org/> : « *The Women's Leadership Centre is a feminist organisation based in Windhoek.* »

⁴⁴ Aili Marti Tripp et al., *African Women's Movements*, 2009, p. 14 : « *feminism was often regarded as a Western ideology of individual women fighting men, with men as the main enemy of women.* »

Bien qu'ayant souvent été motivés par des mêmes objectifs, les mouvements de femmes namibiens ont donc presque toujours fait preuve de désunion. Deux cas font pourtant exception puisque, lors de l'accession à l'indépendance à la fin des années 1980 et lors du lancement d'un *Women's Manifesto* à la fin des années 1990, ces derniers sont parvenus à s'organiser collectivement. Le 8 mars 1991, qui était aussi le jour de la célébration de l'*International Women's Day*, est une date extrêmement symbolique à cet égard. Martha Akawa explique en effet que ce jour-là, douze organisations de femmes, dont le *Council of Churches of Namibia* (CCN), la *Namibian Federation of Business*, le *SWAPO Women's Council* (SWC) ainsi que les sections féminines de la DTA et de la NUDO, mais aussi *Sister Namibia*, publièrent collectivement un article dans le *Namibia Brief*. Celui-ci témoignait de la volonté commune à toutes les Namibiennes de se battre pour implanter dans le pays les promesses de la Constitution. Cet article proclamait ainsi : « Il est relativement facile d'insérer des phrases dans une constitution » ; ou encore : « Même si les lois qui nous assujettissaient ont été supprimées, nous constatons que nous ne sommes pas plus avantagées maintenant que nous ne l'étions avant l'indépendance. »⁴⁵ Cette action collective s'est ensuite poursuivie jusqu'en avril 1991, lorsqu'une marche fut organisée pour réclamer la mise en place d'un ministère pour les femmes⁴⁶, et en novembre 1991, lorsqu'une rencontre fut organisée entre 250 délégués et qu'une *Namibian National Women's Organization* (NANAWO) fut formée⁴⁷. Cependant, les différents politiques prirent le dessus et beaucoup dénoncèrent le fait que cette NANAWO était en réalité dominée par des femmes membres de la SWAPO et qu'elle n'était donc qu'une « ONGGO : l'initiative d'une ONG-gouvernementale. »⁴⁸ La conclusion qui en fut tirée se résuma à l'idée que les mouvements de femmes n'étaient pas encore prêts à se rassembler au sein d'une fédération.

Ce n'est qu'à partir de 1999 que ces mouvements sont de nouveau parvenus à un moment de *tipping*, à un moment où les « différents actes de protestation [ont convergé] en un mouvement de masse »⁴⁹. Peu de temps avant les élections présidentielles et législatives de 1999 et les élections générales de 2000, *Sister Namibia* lança la rédaction et la publication du *Namibian Women's Manifesto*. Inspiré par la *Women's Charter for Effective Equality* sud-

⁴⁵ Martha Akawa, *The Gender Politics of the Liberation Struggle*, 2014, p. 178 : « It is relatively easy to insert sentences in a constitution. » ; « Even though the laws which kept us in subjugation have been scrapped, we find that we are no better off now than we were before independence. »

⁴⁶ Martha Akawa, *The Gender Politics of the Liberation Struggle*, 2014, p. 179.

⁴⁷ Gisela Geisler, *Women and the Remaking of Politics in Southern Africa*, 2004, p. 150.

⁴⁸ Gisela Geisler, *Women and the Remaking of Politics in Southern Africa*, 2004, p. 150 : « It is a NGOGO – a NGO-governement initiative. »

⁴⁹ Shireen Hassim, *Women's Organizations and Democracy in South Africa*, p. 8 : « Tipping – the point at which disparate acts of protest cascade into a mass movement ».

africaine publiée en 1994 par la *Women's National Coalition*, ainsi que par le *Women's Manifesto* botswanais rédigé en 1996 par l'*Emang Basadi Women's Association*⁵⁰, ce manifeste fut réalisé en collaboration avec une multiplicité d'acteurs politiques (des femmes membres du gouvernement, de l'assemblée et des différents partis politiques) comme d'acteurs civils (des activistes, des membres d'organisations non-gouvernementales et de l'Église)⁵¹. Ce manifeste eut pour objectif de revenir sur les besoins propres des femmes namibiennes mais, surtout, de revendiquer une représentation paritaire au sein de la sphère décisionnelle. C'est d'ailleurs ce concept de parité, perçu comme essentiel à la démocratie parlementaire, qui est parvenu à fédérer de nombreuses composantes de la société. Comme l'indique Hélène le Doaré dans le *Dictionnaire critique du féminisme* :

« L'inégalité des sexes dans la représentation remettrait en cause les fondements de la démocratie représentative ; la parité, qui, dans sa forme numérique, est pensée comme une modalité spécifique de l'égalité, devrait contribuer à refonder un système démocratique manifestement déficient puisqu'il n'a pu intégrer la moitié des citoyens. »⁵²

L'idée était donc que, les Namibiennes représentant 51% de la population, celles-ci devaient nécessairement pouvoir participer au débat politique. Le *Network*, organisé autour du *Women's Manifesto*, poursuivit son action en réalisant la *50/50 Campaign*, qui eu lieu de 2000 à 2004. En se basant sur les articles de la constitution promettant la mise en place d'actions positives, les activistes du mouvement réclamèrent l'application d'un « système du zèbre », où hommes et femmes se partageraient équitablement les responsabilités politiques. Même si des changements ne survinrent pas immédiatement, cette mobilisation de masse peut tout de même être considérée comme un succès dans la mesure où la thématique qu'elle a développée, celle du « système du zèbre »⁵³, a récemment été reprise par la SWAPO qui, pour des élections législatives de 2014, a décidé d'élaborer ses listes en se basant sur une alternance des candidats masculins et des candidats féminins.

À ses débuts, le *Namibian Women's Manifesto* avait eu du mal à obtenir la souscription de la SWAPO, qui lui reprochait d'avoir introduit dans ce manifeste dédié aux droits des femmes plusieurs lignes concernant les droits de la communauté homosexuelle :

⁵⁰ Aili Mari Tripp et al., *African Women's Movement*, 2009, p. 65.

⁵¹ Gisela Geisler, *Women and the Remaking of Politics in Southern Africa*, 2004, p. 152.

⁵² Hélène Le Doaré, « Parité » in Helena Hirata et al., *Dictionnaire critique du féminisme*, 2004, p. 149.

⁵³ Sister Namibia, *The Namibian Women's Manifesto*, 2004, p. 9 : « In order to achieve gender balance in elected positions of government we advocate that : political parties include 50% women on 'zebra' party lists in all Local Authorities and National Assembly elections. »

« la secrétaire de l'information et de la recherche du SWC de l'époque, Eunice Ipinge, condamna le "soi-disant" manifeste pour "dérouter les femmes namibiennes et de les détourner du concept essentiel de l'égalité entre les sexes" en "incorporant l'homosexualité aux questions de genre" »⁵⁴

Cette position du SWC était alors en accord avec la virulente rhétorique anti-homosexuelle qui a été développée par le parti dès les années 1990. En 1996, Sam Nujoma, qui était alors président de la République, avait ainsi déclaré que, dans la société namibienne, « les homosexuels [devaient] être condamnés et rejetés »⁵⁵. Ces paroles, bien qu'anticonstitutionnelles, avaient pourtant obtenu le soutien des autres membres du parti, pour qui « les valeurs morales de [la] nation, comme défendues par le président, comprennent les principes fondamentaux de la nature et ne devraient pas être assimilées aux pratiques immorales des homosexuels [...]. »⁵⁶, ainsi que celui d'une partie de l'Église. Rapidement, des organisations comme le LAC ou encore *Sister Namibia* se sont mobilisées pour s'opposer à cette dérive homophobe. Le *Namibia's Rainbow Project* (NRP), une association venant en aide aux jeunes homosexuels victimes de discriminations, fut créé dès 1997 avec leur soutien. Ces discours homophobes ayant été presque unanimement condamnés par la communauté internationale, on constate qu'ils se font aujourd'hui plus rares.

1.3.2. Les traités internationaux et régionaux : des pressions externes

Les mouvements de femmes se sont organisés pour faire pression sur les hautes sphères du pouvoir, afin que les idéaux féministes d'égalité et d'émancipation puissent se concrétiser. Ces actions ont certes eu une influence sur les législations et les politiques mises en place par le gouvernement, mais elles ne doivent pas pousser à sous-estimer le rôle joué par les institutions et les organisations internationales :

« La plupart des études de cas portant sur l'adoption de réformes relatives au genre par un pays en Afrique n'évoque que tangentiellement les facteurs internationaux qui ont contribué à ces changements, or ils ont eu un impact considérable [...] Ces conférences, et les stratégies et les plans qui en sont ressortis, ont mis une pression

⁵⁴ Gisela Geisler, *Women and the Remaking of Politics in Southern Africa*, 2004, p. 152 : « the then secretary for information and research of the SWC, Eunice Ipinge, condemned the 'so-called' manifesto for 'confusing Namibian Women and diverting them from the core concept of gender equality' by 'incorporating homosexuality into gender issues' »

⁵⁵ Suzanne Lafont, Dianne Hubbard (dir.), *Unravelling taboos : Gender and sexuality in Namibia*, Windhoek, Legal Assistance Centre, 2007, p. 11 : « Sam Nujoma exclaimed that, 'homosexuals must be condemned and rejected in our society' ».

⁵⁶ Suzanne Lafont, Dianne Hubbard (dir.), *Unravelling taboos*, 2007, p. 11 : « 'The moral values of our nation, as defended by the President, incorporate the fundamental principles of nature and should not be equated to the vile practices of homosexuals which has a backlash. Homosexuality deserves a severe contempt and disdain from the Namibian people and should be uprooted totally as a practice' ».

supplémentaire sur les gouvernements pour qu'ils répondent aux organisations nationales et pan-africaines de femmes. »⁵⁷

Depuis le milieu des années 1985, date à laquelle a été organisée la conférence mondiale sur les femmes de Nairobi, les traités internationaux défendant les droits femmes et l'égalité des sexes se sont multipliés et, une fois indépendante, la Namibie est devenue signataire de plusieurs d'entre eux. Pour les auteurs de *African Women's Movements : Transforming Political Landscapes*, la volonté des États africains d'intégrer ces objectifs internationaux correspond généralement à une stratégie liée : soit au désir d'obtenir des aides étrangères ; soit à celui de ne pas témoigner d'un « retard de développement » par rapport aux pays voisins ; soit à celui d'obtenir le statut avantageux d'« État moderne »⁵⁸.

Pour ce qui est des traités internationaux, la Namibie a fait le choix d'adhérer en 1992 à la *Convention on the Elimination of All forms of Discrimination Against Women* (CEDAW), qui fut complétée en 2000 par le *CEDAW Optional Protocol* en 2000. Elle est aussi signataire de la *Beijing Declaration and Platform for Action* (BDPFA) depuis 1995 et du *Millennium Development Goals* (MDGs) depuis 2000. La CEDAW et la BDPFA prônent l'égalité hommes-femmes mais définissent surtout un cadre d'action pour que ce principe fondamental soit réellement implanté dans le domaine politique, le domaine économique et le domaine social des pays adhérents. Pour ce qui est des traités régionaux, ce sont surtout la *Southern African Development Community* (SADC) et l'*African Charter on Human and People's Rights* qui ont eu une influence remarquable sur les réformes politiques et législatives entamées par l'État namibien. La Namibie est l'un des quatorze pays signataires de la *SADC Declaration on Gender and Development* de 1997 (*a posteriori* complétée par l'*Addendum on Prevention and Eradication of Violence against Women and Children* en 1998) et du *SADC Protocol on Gender and Development* de 2008⁵⁹, mais elle s'est surtout vue imposée par la SADC des objectifs précis concernant la représentation des femmes au sein de la sphère décisionnelle : en 2002, la SADC a prescrit à ses États-membres d'atteindre un taux de 30% de femmes au sein des institutions nationales d'ici 2005 ; en 2005, cet objectif est passé taux de 50% devant être atteint d'ici 2015⁶⁰. Le *Protocol to the African Charter on Human and Peoples Rights* a

⁵⁷ Aili Mari Tripp *et al.*, *African Women's Movements*, 2009, p. 3 : « Most single-country case studies of the adoption of gender-related reforms in Africa only tangentially mention the international factors that have contributed to these changes, yet they have had considerable impact. [...] These conferences, and the strategies and plans that came out of them, placed additional pressure on governments to respond to domestic and pan-African women's organizations. »

⁵⁸ Aili Mari Tripp *et al.*, *African Women's Movements*, 2009, p. 4.

⁵⁹ Eunice M. Ipinge, Debie LeBeau, *Women in Namibia*, 2005, p. 8.

⁶⁰ Aili Mari Tripp *et al.*, *African Women's Movements*, 2009, pp. 139-140.

développé en 2003 son *Protocol on the Rights of Women in Africa*⁶¹. Cette charte, dont l'État namibien est aussi signataire, est caractérisée un contenu extrêmement progressif et adapté aux besoins des femmes africaines. Elle revient sur le droit (bien que limité) des femmes d'avoir recours à l'avortement mais aussi d'avoir rapports sexuels protégés ou encore de ne pas subir de mutilations génitales. Les veuves, les handicapées et les femmes les plus âgées sont aussi concernées par ce protocole, qui réclame la protection de ces dernières⁶².

1.3.3. Les engagements de l'Etat namibien

Pour répondre à ces pressions internes et externes, la Namibie a su institutionnaliser la cause des femmes et ce en mettant en place des institutions et des programmes appelés à concrétiser l'égalité entre les sexes. En plus de correspondre à un souci de faire respecter ses promesses constitutionnelles, cette « introduction de politiques favorables aux femmes » a aussi été, pour les auteurs de *African Women's Movements*, « un moyen grâce auquel les États ont cherché à s'imposer comme des modernistes, plaçant souvent les droits des femmes au creuset d'un changement social plus large. »⁶³

L'une des premières actions du gouvernement a ainsi été de mettre en place en 1990 un *Women's Desk*, alors directement rattaché au Bureau du Président. En 1997, suite à des protestations émises par des mouvements de femmes, ce *Desk* fut transformé en un *Department of Women's Affairs and Child Welfare*, qui était cependant toujours dépendant du Bureau présidentiel. Ce n'est qu'en 2000 que cette composante gouvernementale est devenu un ministère, le *Ministry of Gender Equality and Child Welfare* (MGECW), rebaptisé en 2005 le *Ministry of Women's Affairs and Child Welfare* (MWACW)⁶⁴. Depuis ses débuts, ce ministère a eu pour objectif d'appliquer au niveau national les principes et les plans d'action des traités internationaux et régionaux. Les activités du MWACW comme du MGECW consistent à accompagner la mise en place de lois et de programmes défendant l'égalité des sexes et de faire pression pour que les femmes aient davantage accès à la sphère décisionnelle⁶⁵. Parallèlement, le MWACW et le MGECW ont supervisé la mise en œuvre de *Gender Focus Points* (GFPs), introduits au sein de ces ministères : le *Ministry of Justice* ; le *Ministry of Basic Education*,

⁶¹ Eunice M. Ipinge, Debie LeBeau, *Women in Namibia*, 2005, p. 8.

⁶² Aili Mari Tripp *et al.*, *African Women's Movements*, 2009, pp. 6-7.

⁶³ Aili Mari Tripp *et al.*, *African Women's Movements*, 2009, p. 13 : « *The introduction of female-friendly policies has also been a way in which various states have sought to establish themselves as modernizers, often placing women's rights at the crucible of broader societal change.* »

⁶⁴ Martha Akawa, *The Gender Politics of the Liberation Struggle*, 2014, p. 180.

⁶⁵ Martha Akawa, *The Gender Politics of the Liberation Struggle*, 2014, p. 179.

Sport and Culture ; le *Ministry of Health and Social Services* ; le *Ministry of Labour* ; le *Ministry of Finance* ; le *Ministry of Defence* ; le *Ministry of Higher Education, Training and Employment Creation*. Les GFPs ont pour objectif de « sensibiliser aux questions de l'égalité des sexes [ces] ministères respectifs, d'aider [ces] ministères à réviser leurs stratégies et leurs programmes avec une perspective de genre, de réaliser des rapports pour le MWACW [qui est donc aujourd'hui le MGECW] et d'élaborer pour [ces] ministères des budgets spécifiquement dédiés à l'égalité hommes-femmes. »⁶⁶ En obligeant l'ensemble de ces ministères à se pencher sur des problématiques liées au genre, l'État témoigne d'un certain engagement à trouver des solutions qui pourront être mises en oeuvre au sein des différentes sphères de la société.

Plus récemment, en mars 2010, le MGECW a publié une *National Gender Policy (2010-2020)*, afin de corriger et améliorer la première *Gender Policy* qui avait été rédigée en 1997. Ce document revient sur le fait que, bien que des progrès aient déjà été accomplis au niveau de l'éducation et de la législation, les efforts de l'État doivent être intensifiés, de manière à ce que l'égalité entre les sexes et l'*empowerment* des femmes puisse s'accroître dans d'autres domaines⁶⁷. Il est à noter que l'emploi du terme *empowerment* n'est pas un choix insignifiant, dans la mesure où celui-ci fait écho au vocabulaire employé par les organisations féministes et par les institutions internationales : la *Gender Policy* laisse donc entendre que l'État et son MGECW se font l'écho des revendications qui ont pu être émises par ces dernières. Son contenu établit ainsi un ensemble de « *key programme areas* » où les efforts du gouvernement devront se concentrer :

« la pauvreté et le développement ruraux ; l'éducation et l'enseignement ; la santé reproductive, le VIH et le SIDA ; la violence sexospécifique ; l'émancipation commerciale et économique ; la gouvernance et la prise de décision ; les médias, l'information et la communication ; l'environnement ; les problèmes propres aux jeunes filles ; les affaires légales et les droits de l'Homme ; la paix, la résolution des conflits et la gestion des catastrophes naturelles ; et l'égalité entre les sexes au sein dans le contexte familial. »⁶⁸

⁶⁶ Eunice M. Iipinge, Debie LeBeau, *Women in Namibia*, 2005, p. 15 : « GFPs have been tasked to liaise with relevant departments, raising gender-awareness within their respective ministries, assisting their ministries to review policies and programmes from a gender perspective, reporting back to the MWACW, and drawing up annual gender-specific budgets for their ministries. »

⁶⁷ République de Namibie, MGECW, *National Gender Policy (2010 – 2020)*, 2010, p. 22 : « The principles enumerated in this policy are intended to [...] promote gender equality and women's empowerment. »

⁶⁸ République de Namibie, MGECW, *National Gender Policy (2010 – 2020)*, 2010, p. 23 : « Poverty and Rural Development; Education and Training; Health, Reproductive Health and HIV and AIDS; Gender based Violence; Trade and Economic Empowerment; Governance and Decision-Making; Media, Information and Communication; the Environment; Issues of the Girl-Child; Legal Affairs and Human Rights; Peace-building, Conflict Resolution and Natural Disaster-Management; and Gender Equality in the Family Context. »

Bien qu'insistant sur les progrès accomplis en termes d'éducation et de législation, le *Gender Plan* admet parallèlement que la condition des femmes n'a pas encore été améliorée dans d'autres secteurs. Contrairement à ce que la propagande développée au moment de la guerre de libération pouvait laisser entendre, l'indépendance n'a donc pas été accompagnée d'une émancipation immédiate des femmes, d'où la nécessité actuelle d'établir des stratégies revenant sur des problématiques de genre encore irrésolues.

1.3.4. Les femmes au cœur de la réforme législative

Suite à l'indépendance, la Namibie s'est vue confrontée à la nécessité d'abroger les anciennes lois coloniales tout en en promulguant de nouvelles, en accord avec ses principes constitutionnels. Les années suivant l'indépendance furent donc marquées par un processus de réforme législative, au sein duquel les femmes ont été incluses, aussi bien dans le cadre de la législation familiale qu'économique ou politique.

Pour ce qui est du droit familial, la Namibie fut contrainte de revenir sur les prérogatives préalablement accordées aux époux par les autorités coloniales, notamment sur la loi Roman-Dutch, instituée pour que les femmes ne puissent pas « acheter une maison ou une voiture, acquérir un prêt bancaire ou souscrire à des obligations contractuelles sans le consentement de [leur] époux. »⁶⁹ Avec le *Married Persons' Equality Act*, voté en 1996, l'État namibien défend l'égalité au sein du mariage, les femmes n'étant enfin plus considérées comme des individus mineurs : cette loi les autorise à prendre leurs propres décisions et à acquérir des biens sans le consentement d'un tuteur masculin⁷⁰. Deux autres lois portent plus spécifiquement sur les violences pouvant être perpétrées au sein des foyers. Le *Combatting of Rape Act* de 2000 a ainsi redéfini le viol comme pouvant aussi être perpétré au sein même du cercle familial, notamment par un époux ou une épouse, un conjoint ou une conjointe. En plus de condamner cette agression et de durcir les peines encourues par le perpétrateur, cette loi facilite les procédures judiciaires entamées par les victimes. Le *Combatting of Domestic Violence Act* de 2003 établit quant à lui que les violences exécutées au sein de la sphère domestique peuvent prendre une multitude de formes, aussi bien physiques que psychologiques, et que l'individu ayant commis ces actes doit être éloigné du foyer en ayant été victime⁷¹. Bien que rédigées dans un langage neutre et promulguées pour protéger tous les membres de la société

⁶⁹ Eunice Ipinge, Debie Lebeau, *Women in Namibia*, 2005, pp. 9-10 : « *She could not buy a house or car, acquire a bank loan or enter into contractual obligations without her husband's consent.* »

⁷⁰ Dianne Hubbard, *Gender and the law in Namibia : An overview*, Windhoek, LAC, 2007, p. 7.

⁷¹ Dianne Hubbard, *Gender and the law in Namibia : An overview*, 2007, p. 5.

namibienne, ces deux lois ont pour but implicite de contrer la violence sexospécifique dont sont victimes les femmes. Enfin, un ensemble de lois relevant à mi-chemin du droit familial et du droit économique a été promulgué pour protéger les femmes de la précarité tout en leur permettant de mieux subvenir leurs propres besoins comme à ceux de leurs familles : la *Communal Land Reform* de 2002 rend illégale l'expulsion d'une veuve par sa belle-famille des terres où elle demeurait avant la mort de son époux ; le *Maintenance Act* de 2003 institue que le père comme la mère sont tous deux aussi responsables vis-à-vis de leurs enfants et instaure un système de pensions alimentaires plus équitable et efficace ; le *Children's Status Act* de 2006 régule le statut des enfants nés hors mariage et réaffirme la responsabilité parentale du père comme de la mère à l'égard de ces-derniers⁷².

Pour ce qui est des sphères économiques et politiques, plusieurs lois visant la mise en place d'actions positives ont été adoptées, afin que les femmes y soient mieux représentées et intégrées. Le *Labour Act*, voté en 1992, condamne ainsi dans le milieu du travail toutes les discriminations et toutes les formes de harcèlement basées sur le sexe, l'état civil, les responsabilités familiales ou l'orientation sexuelle d'un individu. Il garantit aussi un minimum de trois mois de congé maternité pour les femmes. Le *Co-operatives Act* de 1996 oblige les entreprises à nommer au moins une femme au sein du comité de direction, dans le cas où les femmes constituent une certaine proportion du salariat. L'*Affirmative Action (Employment) Act* de 1998 est quant à elle une loi qui encourage les entreprises à employer plus de femmes et à leur proposer les mêmes opportunités qu'aux hommes. Ces trois lois représentent une tentative d'instaurer des plans d'actions positives dans le milieu du travail et plus particulièrement de l'entreprise, afin d'y éliminer la discrimination à l'encontre des femmes, souvent jugées moins compétentes en raison de la maternité⁷³. Du côté de la sphère politique, les lois qui ont été adoptées sont censées inclure davantage les femmes au sein des organes décisionnels. Promulgué en 1992, le *Local Authorities Act* de 1992 assure aux Namibiennes une présence au sein des conseils locaux, élus lors des élections des gouvernements locaux, grâce à l'instauration de quotas. Le *Traditional Authorities Act* institue quant à lui la mise en place d'actions positives par les autorités traditionnelles afin de, selon la version amendée de la loi votée en 2000, « promouvoir l'égalité des sexes en ce qui concerne les postes à responsabilité »⁷⁴. Ces lois témoignent d'une certaine volonté, de la part de l'État namibien, de

⁷² Dianne Hubbard, *Gender and the law in Namibia : An overview*, 2007, pp. 7-8.

⁷³ Dianne Hubbard, *Gender and the law in Namibia : An overview*, 2007, p. 5.

⁷⁴ Dianne Hubbard, *Gender and the law in Namibia : An overview*, 2007, p. 4 : « promoting women to positions of leadership » ; « promoting gender equality with regard to positions of leadership ».

mettre en œuvre l'égalité hommes-femmes dans tous les domaines bien que, dans la sphère politique, l'instauration de quotas et d'actions positives par le biais de la Loi ne concerne pour l'instant que les organismes locaux et non nationaux.

Cette inclusion des femmes au cœur de la nouvelle réforme législative pousse Martha Akawa à conclure :

« Il ne fait aucun doute que la Namibie [...] fait preuve d'une sérieuse détermination à éliminer l'inégalité, en permettant aux femmes d'accéder à l'émancipation grâce à des instruments légaux et en s'assurant qu'elles ont une base légale sur laquelle s'appuyer pour revendiquer leurs droits en cas de violation. Cependant, même s'il y a une législation en place pour protéger et défendre la promotion de la condition féminine, cela ne garantit pas leur mise en pratique. »⁷⁵

Bien que munies de droits assurés par une Constitution et un bagage législative, les femmes continuent d'être confrontées dans les faits à des situations d'injustice et d'inégalité, aussi bien dans la sphère domestique que politique, où le « système du zèbre » n'a commencé à être instauré qu'en 2014 par la SWAPO.

1.3.5. Vers l'égalité représentation politique des hommes et des femmes ?

Depuis 2014, la Namibie peut se vanter du fait qu'au sein de son gouvernement et de son Assemblée nationale, les femmes soient autant représentées que les hommes. En réclamant pendant des années cette égale représentation, les mouvements namibiens et les organisations régionales et internationales ont poussé le gouvernement, mais surtout la SWAPO, à mettre en place des actions positives en faveur de cette parité.

En 1992, le gouvernement namibien avait, par le biais du *Local Authority Act*⁷⁶, défini des quotas à respecter par les partis lors de l'élaboration des listes pour les élections locales : au cas où une liste comportait dix candidats ou moins, trois femmes devaient au minimum être nommées ; au cas où une liste comportait 11 candidats ou plus, cinq femmes devaient au minimum être nommées. Ces mesures furent définitivement appliquées à partir de 1998. Ainsi, lors des élections locales de cette même année, les femmes obtinrent 41,3% des sièges disponibles au sein des municipalités ainsi qu'au sein des conseils des villes et des villages. Lors des élections locales de 2004, elles obtinrent 43,4% des sièges⁷⁷. Cependant, ces actions

⁷⁵ Martha Akawa, *The Gender Politics of the Namibian Liberation Struggle*, 2014, pp. 181-182 : « *There is no doubt that Namibia as a nation is showing serious commitment to eliminating inequality by empowering women with legal instruments and to ensure that they have a legal basis on which to demand their rights in case of any infringement.* »

⁷⁶ Dianne Hubbard, *Gender and the law in Namibia : An overview*, 2007, p. 4.

⁷⁷ Graham Hopwood, *Guide to Namibian Politics*, Windhoek, Namibian Institute for Democracy, 2006, p. 28.

positives n'ayant pas été étendues aux élections régionales et nationales, les femmes étaient paradoxalement extrêmement mal représentées au sein des conseils régionaux et de l'Assemblée nationale où, en 2004, elles n'occupaient respectivement que 11% et 27% des sièges. Malgré des progrès réalisés au niveau local, la Namibie n'avait pas encore atteint l'objectif imposé par la SADC pour 2005, soit du taux minimal de 30% de femmes au sein de toutes les institutions politiques élues⁷⁸. Cette sous-représentation politique des Namibiennes semble essentiellement avoir été causée par la manière dont fonctionne système électoral namibien. En effet, les candidats élus lors des élections régionales (basées sur un scrutin majoritaire) comme les élections locales et les élections législatives (basées sur un scrutin proportionnel) sont tous issus de listes préalablement établies en interne par les différents partis politiques. Majoritairement dominés par une élite masculine, ces dernières ont souvent eu du mal à intégrer les femmes au sein de leurs listes et, surtout, à les placer en tête de celles-ci⁷⁹.

Cependant, en s'appropriant la thématique de la « politique du zèbre », la SWAPO est récemment parvenue à s'imposer comme un leader régional et international en termes de parité hommes-femmes. En avril 2014, lors de son *Central Committee Meeting*, le parti a annoncé qu'il allait réorganiser ses structures pour qu'elles soient composées de 50% d'hommes et 50% de femmes, également représentés à tous les niveaux de responsabilité⁸⁰. Dès lors, l'élaboration de listes paritaires par la SWAPO, en vue des législatives de novembre 2014, a eu un impact considérable sur les résultats de ces élections : la SWAPO ayant obtenu plus de 80% des suffrages exprimés, la proportion de femmes composant le corps de l'Assemblée nationale atteignit le taux record de 41%⁸¹. De plus, suite à sa victoire lors des élections présidentielles de novembre 2014 avec 86,7% des voix, le président Hage Geingob a décidé d'étendre le « système du zèbre » à la formation de son Cabinet gouvernemental en 2015 : la première ministre, Saraa Kuugongelwa⁸², travaille en binôme avec un vice-premier ministre de sexe masculin ; de même, chaque ministre doit collaborer avec un vice-ministre, obligatoirement de sexe opposé⁸³. Le développement de cette politique paritaire, largement inspirée des revendications féministes qui avaient été exprimées par le *Women's Manifesto Network*,

⁷⁸ Graham Hopwood, *Guide to Namibian Politics*, 2006, p. 28.

⁷⁹ Graham Hopwood, *Guide to Namibian Politics*, 2006, p. 34.

⁸⁰ Colleen L. Morna, *SADC Gender Barometer Protocol 2015*, Johannesburg, Gender Links, 2016, p. 98.

⁸¹ Données du quotaproject :

http://www.quotaproject.org/uid/countryview.cfm?country=160#cview_subnational

⁸² Colleen L. Morna, *SADC Gender Barometer Protocol 2015*, 2016, p. 91.

⁸³ Alexander O'Riordan, « Namibia's Gender Zebra », *South African Civil Society Information Service*, 3 juillet 2014 : <https://www.sacsis.org.za/site/article/2061>

démontre la nécessité pour la SWAPO de respecter les quotas définis par le SADC pour 2015, qui devraient d'ailleurs être prochainement imposés aux autres partis namibiens.

Bien que ces mesures en faveur de la représentation politique des Namibiennes soient globalement perçues comme une progression vers l'égalité concrète entre les hommes et les femmes, elles ont aussi laissé sceptique une partie de l'opinion. Pour certains, étant donné que plusieurs femmes politiques ayant accédé à des postes à responsabilité sont mariées avec des dirigeants du parti, cet engagement pour la parité ne serait en réalité pas motivé par l'ambition féministe de remettre en cause un système patriarcal mais par celle de maintenir en place une élite masculine vieillissante :

« Il n'a pas échappé à l'attention des sceptiques que la SWAPO, comme l'ANC, est dominée par des membres qui étaient des activistes en exil. Les activistes exilés étaient souvent plus âgés que ceux qui étaient restés dans le pays et, dès lors, la constellation politique actuelle est menacée dans un avenir proche par des dirigeants prenant leur retraite ou mourant. Les femmes vivant plus longtemps et les épouses de l'élite politique actuelle étant généralement plus jeunes, le passage à l'égalité des sexes pourrait être une façon de maintenir de la constellation politique actuelle. »⁸⁴

D'autant plus que les ministères perçus comme « stratégiques » et « masculins », tels que le *Ministry of Defence* ou le *Ministry of Labour*, sont presque entièrement dirigés par des hommes tandis que des ministères perçus comme « secondaires » et « féminins », tels que le *Ministry of Education* ou le *Ministry of Gender Equality and Child Welfare*, sont presque entièrement dirigés par des femmes.

⁸⁴ Alexander O'Riordan, « Namibia's Gender Zebra », *South African Civil Society Information Service*, 3 juillet 2014 : <https://www.sacsis.org.za/site/article/2061> : « It has not escaped the attention of sceptics, that SWAPO, like the ANC, is dominated by those members that were activists in exile. Exiled activists tend to be older than those that remained in the country and thus the current political constellation is threatened in the near term future with leaders retiring and dying. With women living longer and spouses of the current political elite tending to be younger, the move to gender equality could be about maintaining the current political constellation. »

2. Présentation de *Sister Namibia*

2.1. 1989-1998 : les premiers pas de *Sister Namibia*

Sister Namibia est une publication qui a été co-fondée par Estelle Coetzee et Jo Rogge, qui auparavant travaillaient respectivement dans les secteurs de la presse écrite, en tant que journaliste, et de l'imprimerie⁸⁵. Dans *Women Journalists in Namibia's Liberation Struggle*, ces deux femmes ont affirmé avoir alors été témoins de la discrimination dont les femmes pouvaient être victimes : « les femmes n'étaient pas chargées des sujets d'actualité "compliqués" ; il y avait vraiment peu de femmes journalistes et à l'époque celles-ci s'occupaient plus que des actualités "simples" »⁸⁶ Ainsi, en fondant leur propre publication féministe, *Sister Namibia*, Estelle Coetzee et Jo Rogge voulurent un média appartenant aux femmes, au sein duquel elles allaient enfin pouvoir s'exprimer et créer librement. Pour ses vingt années d'existence, en 2009, *Sister Namibia* a publié une édition spéciale, « *Celebrating 20 years of feminist activism* », dont l'un des articles est revenu sur les premières années du magazine, grâce à des témoignages de femmes ayant directement assisté à sa création. Estelle Coetzee s'est ainsi remémoré les conditions dans lesquelles le tout premier numéro de *Sister Namibia* fut imprimé :

« Le premier magazine de *Sister Namibia* (qui alors était plutôt une *newsletter*) a été réalisé avec une photocopieuse dans un édifice de la zone industrielle au nord de Windhoek en juin 1989. [...] Nous n'avions pas d'autres ressources et nous n'avions certainement pas d'argent pour le faire imprimer. »⁸⁷

Cet extrait de son témoignage est représentatif de l'inventivité dont surent faire preuve les fondatrices de *Sister Namibia*, ainsi que les autres volontaires qui les rejoignirent rapidement, Ayesha Rajah, Nicky Marais et Wiebke Volkmann⁸⁸, pour lancer et développer ce projet malgré les difficultés économiques des premières années. Toutes se réunissaient, environ une fois par semaine à Windhoek, chez les unes et chez les autres, pour discuter du contenu du

⁸⁵ Maria Mboono Nghidinwa, Henning Melber, *Women Journalists in Namibia's Liberation Struggle, 1985-1990*, Bâle, Basler Afrika Bibliographien, 2008, p. 65.

⁸⁶ Maria Mboono Nghidinwa, Henning Melber, *Women Journalists in Namibia's Liberation Struggle, 1985-1990*, 2008, p. 66 : « *the women were not sent out on hard news stories ; there were very few journalists at the time who did anything more than 'soft' news.* »

⁸⁷ Estelle Coetzee, « Reverence for the female spirit », *Sister Namibia*, vol. 21, n° 2, p. 8 : « *The first Sister Namibia magazine – which was more of a newsletter than – was produced on a photocopy machine in a building in the northern industrial area of Windhoek in June 1989. [...] We had no other resources and we certainly did not have money to get it printed.* »

⁸⁸ « We are organising », *Sister Namibia*, vol. 1, n° 1, p. 2.

magazine et en réaliser la mise en page. Nicky Marais se souvient ainsi avoir accueilli les membres du collectif dans sa salle à manger et ce fut alors que, munies « de ciseaux et de colle », elles assemblèrent « des morceaux de textes et des images qui prirent la forme d'un magazine »⁸⁹, dont les photocopies devaient par la suite être amenées à être distribuées.

La plupart des illustrations furent à cette époque réalisées par Nicky Marais et Jo Rogge, toutes deux artistes. Ce fut d'ailleurs cette dernière qui réalisa le logo de *Sister Namibia*⁹⁰ : deux femmes se tenant la main, comme symbole de l'unité et la solidarité de cette nouvelle « sororité » namibienne. Dans cette même optique, le contenu des premières éditions invita les femmes à prendre connaissance de leurs, à s'unir pour les faire valoir mais aussi à s'exprimer au travers de cette publication mise à leur disposition. Se voulant le relais de la parole de toutes les femmes, le collectif *Sister Namibia* s'est emparé du concept selon lequel « le personnel est politique »⁹¹ et s'est progressivement autant intéressé aux expériences personnelles des femmes (sur laquelle il est revenu en abordant des sujets aussi larges que la pauvreté, la sexualité et la reproduction, le travail et la violence à leur rencontre) qu'à leurs expériences politiques. Les premières publications ont cependant été un peu plus tournées vers ces expériences politiques car, lors de la transition démocratique, les membres de *Sister Namibia* souhaitaient tout particulièrement recueillir les témoignages des femmes qui avaient pu participer à la guerre de libération : « Alors que les gens revenaient d'exil, nous étions pressées de découvrir qui étaient les femmes *leaders* étant donné que nous voulions écrire sur elles dans le magazine. »⁹², explique ainsi Estelle Coetzee. Elles n'échappèrent donc pas à l'engouement que suscitèrent les héroïnes de la libération comme Norah Chase ou Libertine Amathila, des personnages ayant redéfini le rôle social des femmes lors de la guerre et ayant, par la suite, influencé l'écriture de la Constitution et les prises de décision politiques en faveur des femmes. *Sister Namibia* s'attacha donc à faire les portraits et relayer les discours de ces icônes féministes. Le magazine publia aussi des comptes-rendus des mobilisations de femmes qui purent avoir lieu en Namibie à cette époque, notamment lors des célébrations de l'*International Women's Day* et lors des marches organisées pour que des réformes législatives, défendant le

⁸⁹ Nicky Marais, « Pasting bits of text », *Sister Namibia*, vol. 21, n° 2, p. 11 : « We sat around my dining-room table with scissors and glue and literally pasted bits of text and pictures into a magazine shape and photocopied as many as we could to distribute as widely as we could. »

⁹⁰ Estelle Coetzee, « Reverence for the female spirit », *Sister Namibia*, vol. 21, n° 2, p. 8.

⁹¹ Estelle Coetzee, « Reverence for the female spirit », *Sister Namibia*, vol. 21, n° 2, p. 8.

⁹² Estelle Coetzee, « Reverence for the female spirit », *Sister Namibia*, vol. 21, n° 2, p. 8 : « As people returned from exile, we were eager to find out who the women leaders were as we wanted to write about them in the magazine. »

droit à l'avortement ou encore défendant les femmes contre les violences et les viols domestiques, soient mises en place⁹³.

Durant ses premières années d'existence, *Sister Namibia* fut cependant confrontée à deux difficultés majeures. Une première difficulté concerna la composition sociale du collectif. Dans l'édition spéciale pour les vingt ans de *Sister Namibia*, Estelle Coetzee s'est souvenue du risque qu'il y avait alors « d'être perçues comme des blanches libérales » : « nous avons réalisé que nous allions devoir travailler dur pour équilibrer la participation et pour créer des espaces pouvant attirer une diversité de femmes. » Le collectif qui se développa autour du magazine parvint cependant à attirer en son sein des femmes d'origines diverses (dont Elizabeth Khaxas, Maila Nghidinwa et Helliata Rushwayaet, pour ne citer qu'elles) et s'installa à Katutura, le principal township de Windhoek. En effet, avant de pouvoir acquérir leurs propres locaux, ses membres se réunissaient essentiellement chez Ayesha Rajah, dans ce quartier symbolique de la bantoustanisation de la société mais surtout de son multiculturalisme. Rapidement, *Sister Namibia* a donc réussi à construire développer un mouvement « tissant des liens transcendant les clivages ethniques, claniques et religieux, particulièrement parce que les relations au sein de la société sont entrées en conflit à cause de telles différences »⁹⁴, avec des articles écrits aussi bien en anglais, qu'en afrikaans ou en oshiwambo, la langue majoritaire du pays.

La deuxième difficulté que rencontra *Sister Namibia* concerna ses ressources financières. Car, si la question de la rémunération de ses membres ne se posa pas, étant donné que tous étaient initialement des volontaires, celle du financement des publications du collectif dut l'être. Au départ, le magazine fut en partie distribué gratuitement dans les rues de Windhoek et lors des meetings qui, pour préparer la transition démocratique, avaient été organisés à l'attention des femmes⁹⁵. Les recettes directement générées par les ventes de *Sister Namibia*, distribué par les librairies et les marchés de Windhoek⁹⁶ mais aussi par le biais d'un système d'abonnement mis en place dès la première édition⁹⁷, furent suffisantes pour financer les publications du magazine mais pas pour développer sa structure organisationnelle. Ce n'est qu'en 1992 que *Sister Namibia* put acquérir une certaine stabilité financière, grâce au soutien de ses premiers donateurs, *Oxfam Canada* et la *Heinrich Böll Foundation*⁹⁸. En effet, ces

⁹³ Liz Frank, « Sister Namibia magazine: a platform for the voices of women », *Sister Namibia*, vol. 21, n° 3, p.9.

⁹⁴ Aili Mari Tripp *et al.*, *African Women's Movements*, 2009, p. 86 : « building ties across ethnic, clan and religious lines, especially where relations in the broader society has been in conflict around such differences ».

⁹⁵ Estelle Coetzee, « Reverence for the female spirit », *Sister Namibia*, vol. 21, n° 2, p. 8.

⁹⁶ Entre 1989 et 1998, le magazine a été vendu à l'unité au prix de : 50 centimes de Rand (dès 1989), puis 1R (dès 1991), 2R (dès 1992), 2N\$ (dès 1993), 3N\$ (dès 1995), 4N\$ (dès 1997) et 5N\$ (dès 1998).

⁹⁷ « Would you like a Sister for a year ? », *Sister Namibia*, vol. 1, n° 1, p. 6.

⁹⁸ Liz Frank, « Sister Namibia : a platform for the voices of women », *Sister Namibia*, vol. 21, n° 3, p.

nouvelles sources de revenus permirent de se constituer une base de salariés et, en 1993, d'acquérir les locaux qui constituent encore aujourd'hui le siège du magazine, au 163 avenue Nelson Mandela⁹⁹.

2.2. 1998-2010 : l'organisation et l'institutionnalisation du magazine

« Bientôt, *Sister Magazine* cessa d'être un feuillet collé à la main et photocopié pour devenir un magazine féministe sur papier glacé imprimé par des professionnels, célébrant les femmes ayant réussi, encourageant les femmes à prendre contrôle de leur santé reproductive et dénonçant les comportements discriminatoires. [...] Le passage d'un magazine féministe à une organisation féministe sophistiquée, en parallèle du magazine féministe, eut lieu sous la direction lucide et énergique de deux femmes remarquables : Liz Frank et Elizabeth Khaxas. »¹⁰⁰

À la tête du magazine pendant plusieurs années, Estelle Coetzee avait déjà commencé à transformer la structure du collectif, en la pourvoyant d'une base de salariés et d'un comité de direction. Elizabeth Khaxas et Liz Frank, qui succédèrent à Estelle Coetzee en 1998¹⁰¹, poursuivirent cette logique et transformèrent *Sister Namibia* en une véritable ONG, grâce au soutien constant de la *Heinrich Böll Foundation* et à l'arrivée progressive de nouveaux donateurs, comme HIVOS, l'ambassade du Royaume des Pays-Bas, OSISA ou encore l'ambassade de la Finlande¹⁰². L'organisation se mit ainsi à développer des activités parallèles à celles de la publication du magazine, comme l'organisation de *workshops* thématiques dans les différentes régions namibiennes. Il est aussi possible de constater les efforts qui furent prodigués par ces deux directrices pour augmenter le nombre copies du magazine, qui se limitait jusqu'alors à 2000 exemplaires, et pour diversifier son lectorat. Liz Frank a ainsi expliqué :

« En 1999, nous avons augmenté le tirage à 8000 copies, que nous avons distribuées comme des suppléments dans le journal *The Namibian*, en visant les grandes villes du pays mais aussi des agglomérations plus petites. Cela nous a apporté une augmentation du nombre d'abonnés et notre nom a commencé à être connu. Cependant, certains des distributeurs prirent les suppléments et commencèrent à les vendre à leur propre profit. [...] Nous avons encore changé de stratégies et installé

⁹⁹ *Sister Namibia*, « History » : <https://sisternamibia.com/about/history/>

¹⁰⁰ Nicky Marais, « Nicky Marais looks back to 1989 », *Sister Namibia*, vol. 26, n° 2, 2014 : « *Before long the Sister Magazine stopped being a hand-pasted, photo-copied pamphlet and became a professionally printed glossy feminist magazine, celebrating women achievers, encouraging women to take control of their reproductive health and exposing discriminatory behaviour. [...] From feminist magazine, to established and sophisticated feminist organisation as well as feminist magazine, took place under the clear-headed and energetic leadership of two remarkable women : Liz Frank and Elizabeth Khaxas.* »

¹⁰¹ *Sister Namibia*, « History » : <https://sisternamibia.com/about/history/>

¹⁰² *Sister Namibia*, « History » : <https://sisternamibia.com/about/history/>

notre propre système de distribution pour être sûr d'atteindre notre objectif [...].
Nous distribuons actuellement 9000 copies¹⁰³ par édition. »¹⁰⁴

Car *Sister Namibia* eut alors pour nouvel objectif d'élargir la diffusion du magazine en dehors des cercles féministes. Celui-ci commença ainsi à être distribué gratuitement à une multitude d'individus et d'institutions : dans les bibliothèques communales, scolaires et universitaires ; auprès des membres du parlement, des conseillers régionaux et locaux, des autorités traditionnelles et des membres du *Ministry of Gender Equality and Child Welfare* ; dans les ambassades namibiennes à l'étranger et les ambassades étrangères en Namibie ; auprès des autres ONG et des centres culturels, des centres d'éducation, de formation et de soin ; dans les écoles, pour lesquelles furent aussi développés des suppléments pédagogiques contenant des questions de compréhension et des idées d'expression écrite pouvant servir au personnel éducatif¹⁰⁵. Parallèlement, quelques exemplaires continuèrent à être vendus à l'unité¹⁰⁶ et à sujets à des abonnements.

Liz Frank et Elizabeth Khaxas instaurèrent pour *Sister Namibia magazine* une lignée éditoriale dans la continuité de celle déployée jusqu'alors, tout en introduisant certaines nouveautés. Il est ainsi possible de constater qu'apparurent de nouvelles rubriques, comme celles centrées sur le rapport des femmes à la littérature et aux arts, ou bien « Brother Namibia », destinée à remettre en cause la conception dominante de la masculinité, ou encore « Feminist Forum », qui devait permettre à chacun de s'exprimer sur les mesures ayant été mises en place ou devant être mises en place pour améliorer la condition des femmes. De plus, chaque couverture fut dédiée à une femme qui, aussi bien dans la sphère politique que dans des domaines socio-économiques, avait su devenir un leader. À l'intérieur du magazine, un portrait de plusieurs pages, agrémenté de photos, revenant sur son enfance, comme sur ses responsabilités actuelles et ses ambitions pour le futur, accompagnait cette couverture¹⁰⁷. Le magazine se fit aussi le relais de la défense de deux causes : les droits politiques des femmes

¹⁰³ À titre comparatif, *The Namibian*, qui est le principal quotidien du pays, tire en moyenne entre 10000 et 25000 exemplaires par jour : <http://www.pressreference.com/Ma-No/Namibia.html>

¹⁰⁴ Liz Frank, « Sister Namibia : A Platform for the Voices of Women », *Sister Namibia*, vol. 21, n° 3, p. 9 : « In 1999, we increased the print run to 8000 copies which we distributed as inserts in *The Namibian* newspaper, targeting the major towns across the country but also smaller places. This brought us an increase in subscribers, and we started becoming a household name. However, some of the retailers took the inserts out of the newspapers and started selling them for their own profit. [...] We changed strategies again and set up our own distribution system to make sure we reach our target [...]. We currently distribute 9000 copies per issue. »

¹⁰⁵ Liz Frank, « Sister Namibia : A Platform for the Voices of Women », *Sister Namibia*, vol. 21, n° 3, p. 9.

¹⁰⁶ Entre 1998 et 2010, le magazine a été vendu à l'unité au prix de : 5N\$ (dès 1998), 6N\$ (dès 2001), 10N\$ (dès 2010). Par la suite, ce prix est jusqu'en 2014 resté stable avant d'être retiré depuis 2015 de la couverture des magazines, ces derniers étant aujourd'hui exclusivement distribués gratuitement.

¹⁰⁷ Liz Frank, « Sister Namibia : A Platform for the Voices of Women », *Sister Namibia*, vol. 21, n° 3, p. 8.

et les droits des femmes lesbiennes. De 1999 à 2004, le magazine se mit à couvrir l'activisme du *Namibian Women's Manifesto Network*, dont *Sister Namibia* était le porte-parole, ainsi que le lancement de la *50/50 Campaign* par ce mouvement. Plusieurs articles furent donc l'occasion de familiariser les lecteurs avec le concept de parité (qui était l'un des concepts fondateurs du *Network*) et de revenir sur la nécessité de l'instaurer. La question du lesbianisme, qui commença à être évoquée dans les articles du magazine à partir de 1995, devint centrale elle aussi. Face à la montée des discours homophobes, prononcés par les membres de la SWAPO et soutenus par l'Église, Liz Frank et Elizabeth Khaxas eurent en effet à cœur de défendre les droits des communautés gays et lesbiennes, ces dernières étant en couple et donc homosexuelles. La plupart des articles publiés à ce sujet s'adressèrent directement aux lesbiennes, pour leur démontrer la nécessité d'accepter, d'assumer et surtout de revendiquer leur orientation sexuelle, ou critiquèrent les positions homophobes adoptées par la SWAPO. Alors qu'avant 1999 le féminisme de *Sister Namibia* était facilement identifiable, étant donné la prédominance de sa composante réformatrice, celui-ci commença à adopter un aspect protéiforme et contradictoire, à la fois marqué par sa radicalité et par son institutionnalisation.

2.3. Depuis 2010 : quel avenir pour Sister Namibia ?

En 2010, Liz Frank a quitté *Sister Namibia* pour se consacrer à un nouveau projet, le *Women's Leadership Centre* (WLC), qu'elle co-dirige aujourd'hui avec Elizabeth Khaxas, une nouvelle organisation féministe se destinant à « promouvoir l'écriture des femmes et d'autres formes d'expression personnelles et créatives, comme une forme de résistance à la discrimination et à l'oppression imposées par nos cultures et notre société patriarcale, avec pour objectif de développer l'activisme féministe indigène en Namibie. »¹⁰⁸ Ce départ fut vraisemblablement un coup dur pour le magazine, qui pendant près de trois ans vit se succéder à sa tête cinq directrices¹⁰⁹, peinant à lui imposer une ligne éditoriale bien précise. Depuis 2013, Vida de Voss a cependant repris les rênes de l'organisation ainsi que du magazine. Celle-ci semble déterminée à étendre la diffusion du magazine (elle aimerait d'ailleurs créer des partenariats avec certaines radios pour que quelques articles soient lus à l'antenne dans des

¹⁰⁸ Women's Leadership Centre, « Home » : « *to promote women's writing and other forms of personal and creative expression as a form of resistance to discrimination and oppression embedded in our patriarchal cultures and society, with the aim of developing indigenous feminist activism in Namibia.* » : <http://www.wlc-namibia.org/>

¹⁰⁹ « Dear Sister Reader », *Sister Namibia*, vol. 25, n° 4, p. 2.

langues locales¹¹⁰) et à développer son autonomie, tout en lui imposant sa conception d'un féminisme accessible à tous.

Depuis 2015, le prix du magazine à l'unité, qui était autrefois indiqué sur la couverture, a été retiré¹¹¹. Cette décision rend compte du fait que, sur 6000 copies imprimées en moyenne, 5762 sont distribuées gratuitement en Namibie, essentiellement à Windhoek et à Rundu¹¹². L'enjeu majeur auquel est aujourd'hui confronté le magazine concerne son financement. Celui-ci étant presque exclusivement distribué gratuitement, le financement de ses publications dépend donc des donations que l'organisation peut recevoir. Aujourd'hui, seules trois organisations internationales la soutiennent financièrement, à savoir la *Heinrich Böll Foundation*, l'*ABF Göteborg* et l'*Olof Palme International Center*¹¹³. Afin de renforcer l'autonomie mais surtout la viabilité de *Sister Namibia*, Vida de Voss souhaiterait donc attirer de nouveaux abonnés¹¹⁴. En 2015, ils étaient 78 : des universités, des organisations internationales, des instituts culturels et des particuliers qui demeurent pour la plupart aux États-Unis (12 abonnés), en Afrique du Sud (12 abonnés) en Allemagne (8 abonnés), au Royaume-Uni (7 abonnés), en Suède (4 abonnés) et au Zimbabwe (4 abonnés), mais aussi en Autriche, en Belgique, au Canada, en Finlande, au Japon, au Ghana, au Kenya, au Lesotho, en Namibie, au Nigéria, en Norvège, aux Pays-Bas, en Suisse, en Thaïlande et en Ouganda¹¹⁵. Le féminisme exposé au sein du magazine doit ainsi être en mesure de séduire de nouveaux abonnés internationaux tout en étant accessible à la population locale. C'est dans cette optique que Vida de Voss essaye aujourd'hui de développer deux types de contenus, pouvant plaire à deux types de lectorats : un contenu plus « universitaire », constitué de comptes-rendus de recherches sur les femmes et le genre en Namibie, voire plus généralement en Afrique ; un contenu plus « populaire », constitué d'interviews et de portraits de femmes auxquels la plupart des Namibiennes devraient pouvoir s'identifier mais aussi de rubriques « *Do It Yourself* » enseignant aux femmes comment bricoler ou jardiner, alors que ces activités sont perçues comme étant réservées aux hommes. Ce double contenu fait toute la singularité du nouveau féminisme développé par *Sister Namibia*. Alliant approches universitaire et *grassroots*, son objectif reste cependant univoque : l'*empowerment* des femmes namibiennes, en les

¹¹⁰ Entretien avec Vida de Voss, 27/01/2016.

¹¹¹ *Sister Namibia*, vol. 27, n° 1, 2015, 1^{ère} de couverture.

¹¹² Chiffres pour l'année 2015, extraits d'un document personnel de *Sister Namibia* fourni par Vida de Voss : « *Sister Namibia* magazine distribution and subscriptions - 2015 ».

¹¹³ *Sister Namibia*, vol. 27, n° 3, 2015, p. 2.

¹¹⁴ Entretien avec Vida de Voss, 27/01/2016.

¹¹⁵ Chiffres pour l'année 2015, extraits d'un document personnel de *Sister Namibia* fourni par Vida de Voss : « *Sister Namibia* magazine distribution and subscriptions - 2015 ».

confrontant à leurs responsabilités individuelles. Pour Vida de Voss, les stratégies visant l'amélioration des conditions de vie des femmes doivent être mises en œuvre au niveau local et impliquer directement les femmes concernées¹¹⁶.

¹¹⁶ Entretien avec Vida de Voss, 27/01/2016.

3. Présentation des sources

3.1. Les publications de *Sister Namibia*

Alors que j'avais initialement envisagé de rédiger un mémoire sur l'éducation des filles en Namibie, je me suis rapidement retrouvée confrontée à la difficulté d'établir un corpus de sources conséquent, sur lequel construire une réflexion. Au mois de décembre 2015, en poursuivant mes recherches et en consultant des ouvrages généraux sur la Namibie et les Namibiennes, j'ai pu constater que plusieurs auteurs évoquaient *Sister Namibia*, essentiellement pour faire référence à son implication au sein du *Namibian Women's Manifesto Network* et de la *50/50 Campaign*. C'est ainsi que je me suis rendue sur le site internet de cette organisation féministe et que j'ai pu découvrir que son activité principale, mais surtout originelle, consistait à publier quadrimensuellement un magazine éponyme. Depuis sa création, en 1989 à Windhoek, alors que l'indépendance namibienne se précisait enfin, c'est un total de 110 numéros qui ont été édités et publiés par *Sister Namibia*¹¹⁷. Depuis 2014, l'ensemble de ces éditions ont été numérisées et publiés gratuitement en ligne¹¹⁸, à disposition de tous.

Disposant donc d'un véritable corpus de sources, j'ai décidé de changer le sujet de mon mémoire afin d'étudier un mouvement féministe namibien, *Sister Namibia*, marqué par la particularité d'entretenir un rapport direct avec la presse écrite, ce qui lui permet de communiquer autour de ses idées et de son travail. Les diverses publications de l'organisation permettent d'ailleurs de revenir sur un bon nombre de problématiques propres aux organisations féministes en Afrique et en Namibie, tout en les associant à celles de la presse écrite : les revendications et les stratégies autour desquelles ces organisations s'effectuent ; la diffusion de ces revendications et de ces stratégies par le biais des médias ; les influences locales, nationales, régionales et internationales auxquelles ce féminisme est confronté ; la dépendance du mouvement féministes vis-à-vis des donateurs ; le rapport aux médias traditionnels comme la radio et aux nouvelles technologies comme internet etc.

¹¹⁷ Ce chiffre du nombre de numéros publiés entre mars 1989 et décembre 2015 a été effectué à partir du nombre de numéros mis en ligne sur le site internet du magazine <http://sisternamibia.com/>

¹¹⁸ L'ensemble de ces numéros sont consultables aux adresses URL suivantes : <http://sisternamibia.com/project-type/1999-1989/> ; <http://sisternamibia.com/project-type/2015-2000/>

3.2. Les recherches à Windhoek

En me rendant à Windhoek, du 23 janvier 2016 au 5 février 2016, j'ai pu constituer un corpus de sources complémentaires. La consultation des différents centres d'archives de la ville mais surtout ma rencontre avec Vida de Voss et Liz Frank m'ont permis d'enrichir le contenu de mes recherches ainsi que de nuancer ma façon d'approcher la thématique du féminisme namibien.

3.2.1. Les sources de l'Université de Namibie (UNAM)

Je me suis dans un premier temps rendue aux archives de l'Université de Namibie, où j'espérais pouvoir récolter des documents portant sur les mobilisations féminines durant la période post-indépendance. En réalité, il m'a été difficile de me familiariser avec les diverses collections du centre d'archives, n'ayant eu accès à aucun catalogue détaillant les contenus de ces collections et n'ayant pu consulter aucun dossier ou carton dans son intégralité. Il m'a ainsi fallu demander les documents un par un, en m'aidant d'un moteur de recherche fonctionnant grâce à des mots-clés. Avec des expressions telles que « *women in Namibia* » ou encore « *feminism in Namibia* », il m'a tout de même été possible de rassembler quelques sources portant sur les mobilisations féminines durant la période coloniale, et plus particulièrement sur la période de la guerre de libération qui s'est déroulée de 1966 à 1989. C'est notamment le cas d'un rapport du SWAPO Women's Council et d'un écrit de Ndeutala Selma Hishongwa, une Namibienne qui s'est rapprochée de la SWAPO dans les années 1960 et qui a connu l'exil avant de partir étudier en Suède. Tout comme les autres rapports rassemblés, ces documents insistent sur la façon dont la guerre de libération a conduit à une redéfinition des rôles attribués aux femmes, en leur offrant de nouvelles opportunités. Dans une certaine mesure, la lutte armée a entrouvert aux femmes des portes qui seront véritablement enfoncées lors de l'accès à l'indépendance, leur permettant de revendiquer, de s'organiser et de revendiquer leurs droits.

En plus de n'avoir pu acquérir une vue d'ensemble des collections du centre, il a été décevant de ne pas pouvoir accéder à certains documents pourtant recensés par le moteur de recherche. Ce dernier indiquait en effet que l'UNAM était en possession d'un grand nombre de retranscriptions de discours, dont la plupart auraient apparemment été prononcés par des représentants politiques au sein même de l'université. Bien qu'on m'ait d'abord laissé entendre que je pourrais consulter ces retranscriptions, on m'a finalement été indiqué qu'elles étaient en réalité uniquement accessibles au « personnel des archives ». Il aurait pourtant pu être

intéressant de retrouver le discours prononcé Sam Nujoma en mars 2001 à l'université de Namibie, au cours duquel celui-ci avait déclaré que : « La République de Namibie n'autorise pas l'homosexualité, le lesbianisme ici. La police a pour ordre de vous arrêter, et aussi de vous déporter et de vous emprisonner. »¹¹⁹ Ces paroles avaient en effet été dénoncés par la communauté internationale et par des organisations comme *Sister Namibia*, qui avaient condamné la dérive homophobe des représentants politiques dans les années 1990 et au début des années 2000.

3.2.2. Les archives nationales de Namibie

Je me suis par la suite rendue aux archives nationales de Namibie. Encore une fois, peu de documents concernant la période post-indépendance étaient accessibles, à l'exception des documents publiés officiellement par la République de Namibie. J'ai ainsi demandé à consulter ceux portant sur la période de transition démocratique, débutée en 1989. Dans un premier temps, j'ai ainsi consulté les débats de l'Assemblée Constituante ayant eu lieu entre novembre 1989 et mars 1990, curieuse de comprendre quelle avait été la place accordée aux femmes lors de la rédaction de la Constitution qui, *a posteriori*, s'est avérée défendre l'égalité entre les sexes et les droits des femmes. Il était donc intéressant d'observer combien de femmes parlementaires ont pu siéger au sein de l'Assemblée constituante, comment celles-ci sont intervenues au cours des débats mais aussi quelle proportion de ces débats a été mise à profit pour discuter de l'avenir des femmes dans la nouvelle société namibienne. Par la suite, j'ai choisi de consulter des études statistiques réalisées dans la première moitié des années 1990, dont le contenu, pourtant déjà intéressant en lui-même, pourrait par la suite être mis en parallèle avec d'autres rapports statistiques plus récents, accessibles sur le site internet du gouvernement. Une première étude, intitulée *1991 Population and Housing Census* et publiée en 1992, correspond à un premier recensement de la population namibienne depuis 1921¹²⁰ et donc à un « état des lieux » démographique, économique et social de la Namibie au lendemain de l'indépendance. Des outils comme les *Sex Ratio*, établis au niveau national ainsi qu'au niveau rural et urbain, permettent d'acquérir une vision globale et numérique du rapport hommes-femmes au début de la période postindépendance. Une seconde étude, cette fois-ci publiée en 1995, est plus directement en lien avec mon sujet étant donné qu'elle porte sur la

¹¹⁹ Suzanne Lafont, Dianne Hubbard (dir.), *Unravelling taboos : Gender and sexuality in Namibia*, 2007, p. 12 : « In March 2001, President Nujoma told university students, 'The Republic of Namibia does not allow homosexuality, lesbianism here. Police are ordered to arrest you, and deport you and imprison you too.' »

¹²⁰ République de Namibie, *Population and Housing Census*, 1992, p. i.

place occupée par les hommes et les femmes au sein de différentes sphères de la société comme celles du travail, de l'éducation, de la santé ou encore de la politique. En plus d'offrir des données statistiques nécessaires pour comprendre la place des femmes au sein de la société post-indépendance, ce rapport permet de mettre en perspective l'engagement de l'État namibien pour améliorer la condition de ces-dernières et pour les libérer de l'oppression dont elles ont pu être victimes.

3.2.3. L'entretien avec Vida de Voss et les archives personnelles de *Sister Namibia*

Le mercredi 27 janvier, je me suis rendue aux locaux de *Sister Namibia*, situés eux aussi dans le centre de Windhoek. Vida de Voss, la directrice actuelle de l'organisation et du magazine, m'a reçue dans son bureau et nous avons réalisé, comme cela avait été convenu par e-mail, un entretien oral enregistré. Débuté à 14h57, cet entretien a duré 1h56 et m'a permis de recueillir son point de vue sur l'histoire de *Sister Namibia* et sur le féminisme. Vida de Voss a commencé par revenir sur l'origine du magazine, créé en 1989, en expliquant comment et dans quelles conditions un groupe de femmes a décidé de fonder ce qui n'était alors qu'une *newsletter*, écrite par et pour les Namibiennes. Par la suite, la conversation s'est davantage tournée vers le rôle joué par les anciennes directrices du magazine, dont Liz Frank et Elizabeth Khaxas, qui se sont aussi bien illustrées dans le lancement de la *50/50 campaign* que dans leur engagement à défendre la cause homosexuelle. Finalement, Vida de Voss a fini par m'exposer la multitude de projets qu'elle aimerait à présent réaliser pour *Sister Namibia*, parmi lesquelles : augmenter l'autonomie du magazine, et donc de l'organisation, en s'autofinçant grâce aux abonnements ; démocratiser l'accès à celui-ci en créant des partenariats avec des radios locales qui pourraient diffuser certains articles directement sur les ondes ; développer un contenu pouvant plaire aux universitaires comme aux populations rurales, etc. Ce témoignage m'a réellement été utile dans la mesure où il m'a permis d'acquérir un regard neuf sur le magazine, notamment en m'obligeant à me soucier des objectifs qu'ont pu avoir en tête les différents protagonistes ayant participé à la publication du magazine.

De plus, Vida de Voss a eu la gentillesse de me donner plusieurs documents issus des archives personnelles de *Sister Namibia*. L'un de ces documents est une synthèse intitulée *Sister Namibia Magazine distribution and subscriptions - 2015*, chiffrant et énumérant, pour l'année 2015, les centres et les institutions recevant gratuitement le magazine en Namibie ainsi que les institutions et les particuliers qui y sont abonnés. Les données de cet état des lieux

permettent de se faire une idée concrète de la diffusion actuelle du magazine. Les autres documents sont une réédition de 2004 du *Namibian Women's Manifesto*, initialement publié en 1999, et deux posters conçus pour la *50/50 Campaign* de 2004. Ces éléments m'ont été extrêmement précieux étant donné qu'ils m'ont permis de mieux comprendre l'ampleur et les formes qu'a pu prendre la *50/50 Campaign*, lancée en 1999 par Sister Namibia et relayée par le biais du magazine. Jusqu'alors, je n'étais pas parvenue à mettre la main sur le *Namibian Women's Manifesto* (je l'avais pourtant cherché au sein des archives comme sur internet). Cet écrit est pourtant essentiel dans la mesure où il a constitué le socle autour duquel s'est formé un réseau réunissant différentes organisations et personnalités publiques, déterminées par la suite à défendre la parité politique entre les hommes et les femmes grâce à l'instauration du « système du zèbre » au niveau national. Les deux posters, réalisés par Nicky Marais, illustrent parfaitement la manière dont Sister Namibia a su développer une imagerie capable d'appuyer et de renforcer son discours ainsi que ses actions.

3.2.4. Les archives personnelles du *Women's Leadership Centre*

Lors de notre entretien, Vida de Voss m'a communiqué les coordonnées de Liz Frank, une des anciennes directrices du magazine. Celle-ci s'étant retrouvée au cœur du lancement de la *50/50 Campaign* et du combat pour défendre la cause homosexuelle, il me semblait essentiel de recueillir son témoignage. Contactée par mail, Liz Frank m'a rapidement répondu et annoncé qu'elle allait être très occupée dans les jours et les semaines à venir et qu'elle ne serait donc pas disponible pour réaliser un entretien. Elle m'a cependant proposé de venir me déposer des documents qui pourraient m'aider dans mes recherches. J'ai ainsi pu récupérer un second exemplaire du *Women's Manifesto* de 2004 ainsi que des publications du *Women's Leadership Centre*, à la tête duquel travaille aujourd'hui Liz Frank en compagnie d'Elizabeth Khaxas. Ces publications sont constituées de livrets et de brochures résumant les actions de l'association, dont son travail avec les jeunes lesbiennes et les femmes khwe, mais aussi de trois anthologies de textes, écrits par des femmes namibiennes sur des thèmes qui les touchent ou peuvent les toucher directement : la culture, la violence mais encore le SIDA. Ces documents témoignent du fait que les actions féministes effectuées aujourd'hui par Liz Frank avec le *Women's Leadership Centre* s'inscrivent dans la logique de celles auparavant réalisées avec *Sister Namibia* : venir en aide aux femmes mises de côté par la société, leur permettre de s'exprimer et leur offrir l'aide nécessaire pour accéder à l'émancipation.

3.2.5. Les archives personnelles du *Legal Assistance Centre*

Dans les derniers jours de mon séjour à Windhoek, je me suis rendue au *Legal Assistance Centre*, un centre spécialisé dans la défense des droits de l'homme et dans l'aide juridique. L'une de ses composantes, le *Gender Research and Advocacy Project*, mène et publie des recherches sociales et juridiques sur les questions de genre en Namibie. Elle est plusieurs fois entrée en collaboration avec *Sister Namibia* et Dianne Hubbard, aujourd'hui à la tête de ce projet du LAC, avait été élue *Board Chair* du magazine en 2004¹²¹. Sur place, j'ai été accueillie par Grace Kapere qui m'a présenté les publications les plus récentes du *Gender Research and Advocacy Project*, dont celle portant sur les violences hommes-femmes, les cas d'agressions sexuelles mais aussi sur les droits de la communauté LGBT en Namibie, ainsi que ses publications plus anciennes, portant quant à elles sur la Constitution et la question de la parité. La grande majorité des documents du LAC peuvent être téléchargés depuis son site internet¹²² ; j'ai cependant souhaité repartir avec plusieurs documents imprimés, dont des brochures et des livrets destinés à être distribués auprès de la population namibienne. Il s'est avéré enrichissant de s'intéresser au travail d'une autre organisation féministe basée à Windhoek et à sa propre façon de lutter pour l'égalité hommes-femmes.

3.3. Les recherches à Paris

Bien que peu de centre d'archives français possèdent des sources pouvant répondre aux problématiques posées par le sujet de mon mémoire, j'ai pu découvrir que la BNF avait tout de même en sa possession plusieurs documents publiés dans les années 1970 et 1980 par la SWAPO, dont sa Constitution et son manifeste. Or, ces-derniers témoignent de la volonté qu'a pu avoir la SWAPO, au moment de la *Liberation Struggle* puis au moment de l'indépendance, de repenser les rapports hommes-femmes au moyen du concept d'égalité. Ces publications permettent de comprendre la société namibienne contemporaine, dans la mesure où elles ont eu une certaine influence sur les politiques adoptées par le parti, à présent à la tête du pays, mais aussi sur les mouvements féministes qui ne cessent de développer des stratégies pour que cette égalité entre les sexes, autrefois promise par le mouvement de libération, soit effective.

¹²¹ <https://sisternamibia.com/about/history/>

¹²² <http://www.lac.org.na/pub/ublications.php>

4. Historiographie

4.1. Historiographie du féminisme

Sister Namibia se revendiquant ouvertement comme une organisation féministe, il est nécessaire de revenir sur la façon dont les historiens ont pu traiter cette question, à la fois inscrite dans l'histoire des femmes et l'histoire du genre. Avec *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Françoise Thébaud est revenue la façon dont l'histoire du féminisme est née durant l'entre-deux-guerres, mais surtout sur le véritable développement qu'elle a connu dans le courant des années 1970, alors que l'histoire des femmes connut un nouvel élan. Portée par des militantes féministes déterminées à rendre compte d'une condition féminine qu'elles souhaitaient transformer, cette histoire s'est voulue engagée et s'est imposée comme une « hagiographie célébrant l'histoire des femmes exceptionnelles »¹²³. Jusqu'au milieu des années 1990, l'histoire du féminisme a cependant été entachée d'une image plutôt négative. On lui a reproché son militantisme et sa pensée selon laquelle seule « l'opprimée peut théoriser et analyser son oppression », qui a conduit à remédier à l'androcentrisme avec le gynocentrisme. Dans un premier temps, les hommes se sont donc vus exclus de l'histoire des femmes et de l'histoire du féminisme. Cette exclusion a posé problème, dans la mesure où elle a empêché l'histoire des femmes de dévoiler les mécanismes des rapports sociaux de sexe. Malgré tout, une multitude de problématiques qui ont été posées par cette histoire, marquées par une volonté de définir les contours du féminisme, de ses tendances et de sa chronologie¹²⁴, demeurent essentielles pour classifier, différencier et mettre en relation les différents mouvements féministes, leurs discours et leurs actions. Finalement, c'est en allant de pair avec la « reconnaissance de l'utilité sociale des études sur le genre »¹²⁵ que l'histoire du féminisme a fait l'objet d'une véritable reconnaissance universitaire.

Bien que ce « terme quasi officiel imposé par l'Europe »¹²⁶ connaisse aujourd'hui un véritable développement, la définition du genre demeure problématique, étant donné sa polysémie. Christine Bard, au sein de son article intitulé « Genre et pouvoir à la lumière de l'histoire du féminisme », expose la manière dont le genre peut à la fois être « utilisé comme

¹²³ Françoise Thébaud, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, 2007, p. 103.

¹²⁴ Françoise Thébaud, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, 2007, p. 104.

¹²⁵ Christine Bard, « Jalons pour une histoire des études féministes en France (1970-2002) », *Nouvelles questions féministes*, 2003, vol. 22, n° 1, p. 24.

¹²⁶ Christine Bard, « Jalons pour une histoire des études féministes en France (1970-2002) », 2003, p. 24.

synonyme d'identité sexuelle » mais aussi être « appréhendé, par l'histoire des femmes faisant sienne les analyses beauvoiriennes, comme une construction sociale qui est surtout vue comme une contrainte »¹²⁷. Car :

« la normativité du genre est une structure fondamentale des sociétés occidentales où règne la bipolarité des sexes et la bipolarité des genres et où le genre doit coïncider exactement avec le sexe. [...] L'analyse (d'origine féministe), selon laquelle cette bipolarité des genres est l'habillage de la hiérarchie des sexes semble aujourd'hui largement admise. »

Le genre induit ainsi un « enjeu de pouvoir »¹²⁸. Il permet d'envisager le fait que le pouvoir, ayant été mal réparti au sein de la société, puisse faire l'objet d'un monopole du masculin, dont les normes sont perçues comme des références neutres et universelles¹²⁹. En « aspirant à transformer les relations entre les sexes, avec à l'horizon, leur égalité dans les droits et dans les faits », le féminisme s'impose comme une forme de résistance, un « contre-pouvoir »¹³⁰. L'introduction du concept de genre a donc permis d'analyser autrement le féminisme, de le comprendre comme une remise en cause politique, intellectuelle et sociale de la domination masculine sur les femmes, dont les objectifs, les modalités de penser et d'agir peuvent varier. L'histoire du féminisme se situe donc à la croisée de l'histoire des femmes et de l'histoire du genre. Ces deux histoires sont indissociables, ou plutôt complémentaires, mais les historiens traitant du féminisme émettent souvent une préférence pour l'une ou l'autre.

C'est le cas de Joan W. Scott, considérée comme l'une des pionnières de l'histoire du genre, qu'elle perçoit comme « une façon primordiale d'exprimer les rapports de force » et donc comme « une catégorie utile pour l'analyse historique »¹³¹. Avec *La Citoyenne paradoxale : Les Féministes françaises et les droits de l'Homme*, l'historienne américaine s'intéresse à des féministes françaises de la Révolution et de la Troisième République. Le genre lui permet ici d'analyser la citoyenneté moderne, qui aurait confronté les femmes à un paradoxe : alors qu'elle devrait, au nom de la neutralité et de l'universalité, être un lien social unissant tous les membres de la société, elle est en réalité responsable de l'exclusion des femmes, représentant pourtant plus de la moitié des membres en question. Pour répondre à ce paradoxe, les féministes ont développé des discours contradictoires qui, bien que remettant

¹²⁷ Christine Bard, « Genre et pouvoir à la lumière de l'histoire du féminisme », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 108, n° 2, 2001, p. 72.

¹²⁸ Christine Bard, « Genre et pouvoir à la lumière de l'histoire du féminisme », 2001, p. 73.

¹²⁹ Bérangère Marques-Pereira, in Helena Hirata et al., *Dictionnaire critique du féminisme*, 2004, p. 18.

¹³⁰ Christine Bard, « Genre et pouvoir à la lumière de l'histoire du féminisme », 2001, p. 74.

¹³¹ Joan Scott, « Gender : A Useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review*, vol. 91, n°5, décembre 1986, pp. 1053-1075.

tous en cause la relégation des femmes à une citoyenneté de seconde classe (alors que les suffrages étaient dits « universels », celles-ci n'obtinrent le droit de vote qu'en 1944), oscillèrent entre revendications universalistes et différentialistes. Une autre historienne spécialiste de la question du féminisme, la Française Christine Bard, a certes dû avoir recours à une perspective genrée pour interroger la nature des liens qui unissent le militantisme féministe et le pouvoir¹³², mais s'est toujours montrée plus « [attachée] à l'histoire des femmes »¹³³. C'est dans cette optique qu'elle a développé une approche que l'on pourrait qualifier de « biographique », mettant en évidence la succession de différents cycles de mobilisations féministes en France. Ses travaux distinguent ainsi : une première vague (qui s'est développée durant la Troisième République) marquée par l'émergence de féminismes réformistes, radicaux et catholiques ; une deuxième (qui s'est développée entre les années 1960 et 1980), au cours de laquelle ont vu le jour les féminismes révolutionnaires, marxistes et psychanalytiques ; une troisième vague (qui se développe aujourd'hui) à laquelle est associée l'apparition de féminismes écologiques, prosexes et anti-abolitionnistes, entre autres. Chaque vague et chaque féminisme sont caractérisés par « des objectifs, des méthodes, des manières de penser spécifiques »¹³⁴. Sans pour autant calquer l'étude des féminismes africains sur l'étude des féminismes européens, cette manière de distinguer les différentes vagues et les différentes tendances des mouvements féministes français pourrait, en étant adaptée au point de vue local, permettre d'approfondir l'étude des mouvements féministes namubiens et de leurs spécificités. Les travaux de Christine Bard comme ceux de Joan W. Scott, qui aujourd'hui font date, exemplifient la manière dont il est possible d'associer, dans le cadre d'une étude historique du féminisme, l'histoire des femmes et l'histoire du genre tout en offrant des outils méthodologiques (concernant la façon d'analyser les discours du féminisme ou encore de définir et le classer les différents mouvements) extrêmement utiles.

4.1.1. Historiographie du féminisme postcolonial

Les études récentes sur le féminisme africain sont, d'emblée, à mettre en relation avec les théories du féminisme postcolonial, sur lesquelles revient Laetitia Dechaufour dans l'article « Introduction au féminisme postcolonial ». Son émergence correspond à une volonté de remettre en cause l'égo-centrisme du féminisme occidental et de « soumettre [ce] féminisme

¹³² Christine Bard, Christian Baudelot, Janine Mossuz-Lavau, *Quand les femmes s'en mêlent : Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004.

¹³³ Christine Bard, « Genre et pouvoir à la lumière de l'histoire du féminisme », 2001, p. 71.

¹³⁴ Christine Bard, *Le féminisme au-delà des idées reçues*, 2012, p. 20.

hégémonique [...] au regard critique des théories postcoloniales et d'une perspective féministe qui comprend les rapports de sexe dans leur dimension historiquement et géographiquement colonisée et racisée. »¹³⁵ Le féminisme postcolonial s'inscrit donc directement dans la lignée des *Postcolonial Studies*, mais surtout des *Subaltern Studies*, qui furent fondées par Ranajit Guha en 1981 afin de faire des opprimés, ignorés par l'élite intellectuelle, le sujet de leur propre histoire. Cette remise en cause de l'histoire dominante a inspiré les travaux de Gayatri Chakravorty Spivak qui a publié, en 1985, « Can The Subaltern Speak ? », l'un des écrits fondateurs du féminisme postcolonial. Ce texte émet une critique à l'encontre des féminismes historiques occidentaux et de leur tentative d'imposer « une grille d'intelligibilité occidentale, grille qui contient des présupposés, des termes et des logiques à l'aune desquels l'Occident pense les femmes qu'il nomme du « tiers-monde et leurs conditions d'existence »¹³⁶. Le féminisme postcolonial, tel que suggéré par Spivak, témoigne d'une volonté de repenser le féminisme, en adoptant un autre point de vue et de nouvelles méthodes d'analyse :

« La critique principale qui en résulte est celle de ne pas avoir « entendu » les voix des femmes noires, latino-américaines, arabes, asiatiques et autochtones qui leur reprochaient de ne pas prendre en compte la dimension racisée des rapports sociaux de sexe et de refuser d'intégrer cette dimension à leurs analyses à leurs agendas politiques. D'après ces critiques, l'erreur du féminisme hégémonique est d'avoir présenté l'expérience des femmes blanches et de la classe moyenne comme la situation universelle d'oppression des femmes. »¹³⁷

À partir du milieu des années 1980, les études sur le féminisme se retrouvent peu à peu dans la nécessité d'adopter un point de vue euro-péo-décentré, afin de prendre en compte « la diversité des réalités historiques, géographiques et sociales des femmes »¹³⁸, d'articuler les rapports sociaux de classe, de race et de sexe, mais surtout de ne pas calquer les particularités des féminismes extra-européens sur celles des féminismes occidentaux.

Les travaux qui se sont inscrits dans la lignée des études postcoloniales et subalternes ont donc essayé d'écrire l'histoire des féminismes africains, asiatiques, sud-américains avec un point de vue nouveau, en prenant compte des contextes particuliers auxquels ces mouvements purent être confrontés. Ainsi, les chercheurs qui sont se sont penchés sur le cas des féminismes en Amérique du Sud ont été confrontés à la nécessité de se concentrer sur les

¹³⁵ Laetitia Dechaufour, « Introduction au féminisme postcolonial », *Nouvelles Question Féministes*, vol. 27, n°2, *L'ambivalence du travail : Entre exploitation et émancipation*, 2008, p. 99.

¹³⁶ Pierre Lénéel, Virginie Martin, « La contribution des études postcoloniales et des féminismes du « sud » à la constitution d'un féminisme renouvelé : Vers la fin de l'occidentalisme ? », *Revue Tiers Monde*, n° 209, *Féminismes décoloniaux, genre et développement*, 2012, p. 130.

¹³⁷ Laetitia Dechaufour, « Introduction au féminisme postcolonial », 2008, p. 104.

¹³⁸ Laetitia Dechaufour, « Introduction au féminisme postcolonial », 2008, p. 104.

singularités historiques des pays étudiés qui, pour la plupart, avant de connaître un renouveau démocratique, ont vécu sous des régimes autoritaires. Jane S. Jaquette, avec *The Women's Movement in Latin America : Feminism and the Transition to Democracy*, publié en 1989, est revenue sur les actions de féministes comme l'Argentine María del Carmen Feijoó, la Brésilienne Sonia Alvarez, la Chilienne Patricia Chunchryk, la Péruvienne Maruja Barrig et l'Uruguayenne Carina Perrelli. L'introduction de son ouvrage revient plus particulièrement sur le fait que les périodes de transition d'un régime autoritaire à un régime démocratique, offrant à la société civile la possibilité de débattre des aspects que devra prendre la société, constituent un contexte favorable à l'émergence de revendications féministes. En effet, « [les] transitions sont des 'ouvertures' politiques au sens le plus large ; il y a une volonté générale de repenser les bases du consensus social et de revoir les règles du jeu. »¹³⁹ Les féminismes sud-américains ont ainsi pu, à ce moment donné, se faire entendre, revendiquer une véritable citoyenneté pour les femmes et ainsi participer à la refondation démocratique de leurs sociétés. Jules Falquet, avec sa thèse *Femmes, projet révolutionnaire, guerre et démocratisation*¹⁴⁰, est quant à elle revenue sur l'apparition des mouvements de femmes et du féminisme au Salvador, entre 1992 et 1994, dans contexte de préparation d'élections libres et donc de démocratisation de la société, mettant à fin à une guerre révolutionnaire qui avait éclaté en 1981. Si la question de la démocratisation s'avère centrale pour l'étude des féminismes sud-américains, elle peut l'être tout autant pour les féminismes de l'Afrique australe, qui ont aussi été conditionnés par des périodes de conflits avant de pouvoir émerger lors des périodes de transition, et plus particulièrement pour les féminismes namibiens. Des parallèles peuvent donc être à faire entre ces féminismes, malgré leur éloignement géographique.

4.1.2. Historiographie du féminisme africain

Dans le cas des études africaines, Gwendolyn Mikell a su poser, avec *African Feminism* publié en 1997, les bases d'une appréhension des spécificités du féminisme tel qu'il s'est développé en Afrique du Sud, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Mali, au Nigeria, au Swaziland, au Zaïre ou encore en Zambie, à partir d'études de cas mettant en évidence le fait que « le féminisme africain doit ses origines à des dynamiques différentes de

¹³⁹ Jane S. Jaquette, *The Women's Movement in Latin America*, 1994, p. 13 : « Transitions are political 'openings' in the broadest sense ; there is a general willingness to rethink the bases of social consensus and revise the rules of the game. »

¹⁴⁰ Jules Falquet, *Femmes, projet révolutionnaire, guerre et démocratisation : L'apparition du mouvement de femmes et du féminisme au Salvador (1970-1994)*, Thèse de doctorat sous la direction de Christian Gros, Paris, Université de la Sorbonne-Nouvelle, 1997

celles qui ont généré le féminisme occidental »¹⁴¹. Car si le féminisme occidental a émergé au milieu du XIXe siècle au sein de sociétés capitalistes et individualistes dominées par une bourgeoisie excluant les femmes de la sphère économique, le féminisme africain est quant à lui apparu dans un tout autre contexte. Durant les décennies 1970 et 1980, les femmes africaines ont subi de plein fouet les crises économiques, politiques et sociales qui ont touché leurs pays. En plus de s'être retrouvées exclues du développement, avec un accès moindre aux richesses et à l'éducation, elles se sont vues évincées de la sphère décisionnelle. Le féminisme africain s'est donc, selon Gwendolyn Mikell, développé à l'encontre de cette hiérarchisation et se concentre essentiellement sur des problématiques liées au « pain », au « beurre », à la « culture » et au « pouvoir »¹⁴². Ces mobilisations ne concernent pas seulement le mieux-vivre des femmes et de leurs sociétés mais aussi sur leur survie. Selon de nombreux hommes politiques, les discours féministes des Africaines auraient entièrement été influencés par ceux des sociétés occidentales et iraient ainsi l'encontre des valeurs leurs propres sociétés¹⁴³. Pour eux, les femmes n'auraient ainsi pas le « droit objectif »¹⁴⁴ de prendre part aux prises de décision. Exclues des hautes sphères du pouvoir, elles ont commencé à s'organiser localement, dès les années 1980, pour défendre leurs intérêts. Ainsi, alors que les femmes occidentales revendiqueraient davantage d'autonomie et de libertés individuelles, les femmes africaines exigeraient de pouvoir participer davantage aux prises de décisions politiques. Cependant, à vouloir opposer trop catégoriquement les féminismes, *African Feminism* passe à côté du fait que ces-derniers peuvent parfois se mettre d'accord sur certaines revendications, notamment lorsqu'il s'agit de revendications économiques (comme les congés maternité et les hausses de salaires évoqués par Betty J. Harris dans le chapitre intitulé « *Swazi Women Workers in Cottage Industries and Factories* »). De plus, dans son introduction, Gwendolyn Mikell insiste sur le fait que le féminisme africain était « hétérosexuel » et « pronataliste »¹⁴⁵. Ces catégories ne sont cependant pas représentatives des mouvements qui, aujourd'hui, se sont emparés des

¹⁴¹ Gwendolyn Mikell (dir.), *African Feminism : The Politics of Survival in Sub-Saharan Africa*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1997, p. 4 : « *African feminism owes its origins to different dynamics than those that generated Western feminism* »

¹⁴² Gwendolyn Mikell (dir.), *African Feminism*, 1997, p.4 : « *the slowly emerging African feminism is [...] concerned with many 'bread, butter, culture, and power' issues* ».

¹⁴³ Gwendolyn Mikell (dir.), *African Feminism*, 1997, p.2 : « *from the male politicians' perspectives, the pressure to 'democratize' and open up public participation to women is externally derived and produces female responses that do not grow out naturally out of indigenous African experiences and gender roles* ».

¹⁴⁴ Gwendolyn Mikell (dir.), *African Feminism*, 1997, p. 333 : « *In general, African state leaders have resisted pressures to involve women in political decisions making [...]. They reject the assumption that women have an objective right to participate in shaping public policies and processes* ».

¹⁴⁵ Gwendolyn Mikell, *African Feminism*, 1997, p. 4 : « *the slowly emerging feminism is distinctly heterosexual, pro-natal* ».

questions de l'orientation sexuelle et du contrôle des naissances. C'est notamment le cas de Sister Namibia qui, en participant en 1997 à la création du *Rainbow Project*, une association défendant les droits de la communauté LGBT en Namibie, a démontré que les féminismes africains ne sont donc pas exclusivement « hétérosexuels ». En proposant des grilles d'analyses trop étroites, le risque est de passer à côté de l'hétérogénéité des formes que peuvent adopter les féminismes africains.

Depuis le début des années 2000, la question du féminisme a été articulée au sein de l'étude des mouvements de femmes des périodes postindépendance, afin d'en offrir une définition plus stricte. C'est notamment le cas des travaux d'Hannah Britton (*Women in the African Parliaments : From Resistance to Governance*, 2005) et *Women's Activism in South Africa : Working Across Divides*, 2009), de Gretchen Bauer (*Women in African Parliaments*, 2006) ou encore de Shireen Hassim (*Women's Organizations and Democracy in South Africa : Contesting Authority*), pour ne citer que les chercheuses ayant travaillé sur l'Afrique australe, et de l'ouvrage coécrit par Aili Mari Tripp, Isabel Casimiro, Joy Kwesiga et Alice Mungwa, *African Women's Movements : Transforming Political Landscapes*. Tous semblent s'accorder sur le fait que ces mouvements de femmes peuvent être définis comme ayant « construit des stratégies organisationnelles et/ou politiques autour des intérêts des femmes » et ce afin d'améliorer « de la situation économique, de la représentation politique, du statut culturel et des droits juridiques des femmes »¹⁴⁶. Cependant, une distinction est souvent faite entre les mouvements de femmes qui « ne cherchent pas à remettre en question les relations de pouvoir » et ceux qui « cherchent à affronter le pouvoir masculin dans toutes ses dimensions »¹⁴⁷, pouvant être définis comme des mouvements féministes. Cette distinction se base surtout sur le constat que certains mouvements de femmes, bien qu'ayant été constitués pour défendre les intérêts des femmes, dépendent de partis politiques dominés par des hommes et ne disposent donc d'aucune autonomie qui leur permettrait de remettre en cause la domination masculine. Parallèlement, les mouvements féministes qui ont émergé dans le contexte de la démocratisation de la société et de l'apparition d'institutions internationales souhaitant leur développement¹⁴⁸, ont quant à eux disposé de davantage d'autonomie et remis en cause cette domination. Dans le cas de la Namibie, cette distinction permettrait de distinguer les ailes

¹⁴⁶ Aili Mari Tripp et al., *African Women's Movements*, 2009, p. 14 : « They have built organizational and/or political strategies around the concerns of women. The improvement of women's economic standing, political representation, cultural status, and legal rights are the central goals of these movements. »

¹⁴⁷ Shireen Hassim, *Women's Organizations and Democracy in South Africa*, 2005, p. 5 : « [a women's movement] [does] not seek to question power relations » ; « [a feminist movement] seeks to confront male power in all its dimensions. »

¹⁴⁸ Aili Mari Tripp et al., *African Women's Movements*, 2009, p. 65.

féminines des différents partis politiques des ONG. Même si, parmi ces dernières, certaines ne se s'autoqualifient pas de « féministes », ce terme étant souvent « considéré comme une construction occidentale »¹⁴⁹, toutes ont un même objectif (le « but d'améliorer la condition des femmes, afin de parvenir à l'égalité avec les hommes, ce qui est en substance le principal objectif féministe »¹⁵⁰) et sont confrontées à des défis similaires (ceux de réunir les femmes malgré les barrières raciales, religieuses et sociales qui pourraient les séparer¹⁵¹, de mettre en place des stratégies politiques pour accéder à la sphère décisionnelle et des stratégies de développement pour améliorer les conditions de vie des femmes¹⁵²).

4.2. Historiographie de la Namibie

4.2.1. Historiographie générale de la Namibie

Alors que jusqu'alors la Namibie avait presque uniquement capté l'attention des anthropologues, des ethnologues et des linguistes, le milieu des années 1980 semble avoir marqué un tournant : l'amplification et l'internationalisation du conflit entre l'Afrique du Sud et son ancien protectorat a su susciter la curiosité des chercheurs, et plus particulièrement celle des historiens. À ce moment-là, la recherche francophone n'a pas manqué ce regain d'intérêt pour la Namibie. Entre les années 1980 et les années 1990, une poignée de chercheurs a tenté d'introduire ce pays au sein d'une historiographie qui l'avait jusqu'alors ignoré. Ils ont, pour ce faire, presque tous adopté une approche globalisante et multidisciplinaire, mêlant à la fois l'anthropologie, l'ethnologie, la géographie, la géologie ou encore la sociologie à l'histoire. C'est d'ailleurs le cas des travaux d'Ingolf Diener (*Apartheid ! La cassure : La Namibie, un peuple, un devenir*, 1986 et *La Namibie : Une histoire, un devenir*, 2000), de Jean-Claude Fritz (*La Namibie indépendante : Les coûts d'une décolonisation retardée*, 1991) ou encore de Christian Bader (*La Namibie*, 1997), témoignant tous d'une même volonté de faire découvrir

¹⁴⁹ Aili Mari Tripp et al., *African Women's Movements*, 2009, p. 14 : « Since the 1960s, the term "feminism" as often carried the term "feminism" as often carried with it the baggage of being regarded as Western and foreign construct. »

¹⁵⁰ Aili Mari Tripp et al., *African Women's Movements : Transforming Political Landscapes*, 2009, p. 15 : « What unites most of these organizations, both those calling themselves feminist and those that do not, is their goal of improving women's status to gain equality with men, which is in essence the main feminist objective. As Myra Marx Ferree (2006) puts it : "Feminism is a goal, a target for social change, a purpose informing activism, not a constituency or a strategy. Feminist mobilizations are informed by feminist theories, beliefs and practices, but they take place in a variety of organizational contexts, from women's movements, to positions within governments." »

¹⁵¹ Aili Mari Tripp, et al., *African Women's Movements*, 2009, p. 86.

¹⁵² Aili Mari Tripp, et al., *African Women's Movements*, 2009, p. 88.

la Namibie, aussi bien d'avant que d'après l'indépendance, grâce à une vision d'ensemble. Bien que ces travaux constituent des bases solides pour tout chercheur qui se destinerait à étudier la Namibie, peu d'historiens ont essayé de les poursuivre et de les approfondir : on peut parler aujourd'hui d'un véritable désintérêt des historiens francophones pour cet espace, qui reste essentiellement étudié par les chercheurs germanophones et anglophones.

Depuis le milieu des années 1980, la recherche historique germanophone et anglophone relative à ce pays est demeurée extrêmement active. Généralement, les historiens allemands se sont surtout concentrés sur la période coloniale, et plus particulièrement sur le massacre perpétré par le Reich allemand à l'encontre des Hereros et des Namas. Horst Drechsler (*Le Sud-Ouest africain sous la domination coloniale allemande : La lutte des Hereros et des Namas contre l'impérialisme allemand, 1884-1915*, 1986), Jan-Bart Gewald (*Herero heroes : A socio-political history of the Herero of Namibia, 1890-1923*, 1999) et, plus récemment, Jürgen Zimmerer et Joachim Zeller (*Genocide in German South-West Africa : the Colonial War of 1904-1908 and its Aftermath*, 2008) sont ainsi revenus sur cette période sombre de l'histoire, à la fois allemande et namibienne, contribuant à ce que ce massacre soit reconnu comme un génocide. De leur côté, les historiens anglophones ont produit des études sur des thèmes plus divers, bien que la période d'accession à l'indépendance ait souvent monopolisé l'attention d'un certain nombre d'entre elles. Beaucoup d'ouvrages ont ainsi évoqué la guerre de libération : les écrits de Peter Katjavivi (*A History of Resistance in Namibia*, 1988), Lauren Dobell (*Swapo's Struggle for Namibia : War by Other Means*, 1998) ou, plus récemment, Richard Dale (*The Namibian War of Independence : 1966-1989 : Diplomatic, economics and military campaigns*, 2014) témoignent du fait que, depuis les années 1980, cette histoire ne cesse d'être analysée, avec des points de vue évoluant au fur et à mesure du temps. Alors qu'à ses débuts, l'histoire de la *Liberation Struggle* était indiscutablement influencée par le nationalisme et l'hégémonie de la SWAPO, celle-ci se veut aujourd'hui plus autonome et critique. Cette mise à mal des récits héroïques est d'autant plus remarquable en Namibie même, où les chercheurs sont motivés par un désir de reprendre en main l'écriture de l'histoire de leur pays. Comme l'explique Martha Akawa, une historienne namibienne travaillant aujourd'hui à l'UNAM, la création de l'Université de Namibie en 1992 a conduit à la formation d'une nouvelle génération d'historiens, déterminée à « réécrire [son] histoire » et à aborder des « sujets difficiles » si cela devait s'avérer nécessaire¹⁵³. Son ouvrage publié en 2014, *The*

¹⁵³ Basler Afrika Bibliographien, « Namibian historiography. Interview with Martha Akawa from the University of Namibia, August 2015 » : http://baslerafrika.ch/en/podcast/2015-08-27_martha_akawa/ : « rewrite our own history » ; « write unpleasant things ».

Gender Politics of the Liberation Struggle, a justement développé « [un de ces] types de narrations qui ne glorifient pas la guerre de libération »¹⁵⁴. En évoquant l'existence de rapports de sexe inégaux ainsi que les violences subies par les femmes dans les camps de la SWAPO, elle a su remettre en cause l'idéal d'égalité mis en avant par la propagande du mouvement de la libération. Les écrits récents n'hésitent donc pas à reconsidérer la place des femmes dans la société namibienne, à exposer les injustices dont elles sont victimes, et ce sans chercher à embellir les constats pouvant être faits.

4.2.2. Historiographie du féminisme en Namibie

Dans un contexte contemporain où le gouvernement namibien essayer d'institutionnaliser la cause des femmes, pour répondre aux revendications des mouvements de femmes et aux pressions des institutions internationales, les écrits portant sur l'histoire des Namibiennes et sur la place qu'elles occupent au sein de la société se sont multipliés. Il est d'ailleurs possible de constater que cette histoire a connu un même passage d'une histoire nationaliste héroïsée à une histoire plus nuancée, témoignant d'une volonté de développer une recherche « proche de la réalité ». Dans les années 1970 et au début des années 1980, des études comme *Women in Namibia : The Changing Role of Namibian Women from Traditional Precolonial Times to the Present* de Ndeutala Selma Hishongwa (1983) étaient marquées par une ascendance de la SWAPO : Hishongwa fait du mouvement de libération l'émancipateur des Namibiennes vis-à-vis de sociétés traditionnelles. Depuis les années 1990, chercheurs continuent d'admettre que la guerre de libération et la SWAPO a offert aux femmes la possibilité de redéfinir leur rôle social, mais dans un espace spatio-temporel déterminé. Iina Soiri, dont l'ouvrage *The Radical Motherhood : Namibian Women's Independence Struggle* est une véritable référence, écrit ainsi que « [même] si personne ne peut dire que dans la Namibie post-indépendance les femmes sont forcées de 'retourner à la cuisine', il y a beaucoup de déceptions parmi les femmes vis-à-vis de leur modeste participation dans les structures du gouvernement. »¹⁵⁵ Plus récemment, Martha Akawa a elle aussi adopté un point de vue mitigé pour revenir sur cette égalité des sexes promises par la guerre de libération et la SWAPO, dans

¹⁵⁴ Basler Afrika Bibliographien, « Namibian historiography. Interview with Martha Akawa from the University of Namibia, August 2015 » : http://baslerafrika.ch/en/podcast/2015-08-27_martha_akawa/ : « I think there is still space for these types of narratives that are not glorifying the struggle. »

¹⁵⁵ Iina Soiri, *The Radical Motherhood : Namibian Women's Liberation Struggle*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 1996, p. 109 : « Although one cannot argue that in post-independent Namibia women are forced 'back to the kitchen', there is a lot of disappointment amongst women at their modest participation in the government structures. »

The Gender Politics of the Liberation Struggle (2014), en mettant en avant une persistance des rapports inégaux de sexes.

La question de la concrétisation de l'égalité des sexes au lendemain de l'indépendance a parallèlement été abordée en mettant l'accent sur le rôle qui a pu être joué par les mouvements de femmes et le féminisme pour y parvenir. Dianne Hubbard a ainsi publié des recherches présentant ces mouvements de femmes (*The Women's Movement in Namibia: History, Constraints and Potential*, 1995) ainsi que les stratégies et les discours qu'ils ont pu mettre en place. Cependant, les travaux de cette chercheuse engagée ont aussi contribué à l'élaboration même du discours féministe namibien. En effet, en 2001, elle fut chargée par le *Namibian Manifesto Network* de rédiger la *50/50 Bill* (*50/50: Options for Namibia*, 2001), un projet de loi proposé à l'Assemblée nationale dans le cadre de la *50/50 Campaign*. Ses écrits peuvent donc à la fois faire partie de la bibliographie et des sources de ce mémoire. Le *Gender Research & Advocacy Project* (GR&AP) du *Legal Assistance Centre* (LAC), à la tête duquel travaille Dianne Hubbard, est un centre d'aide juridique très actif de Windhoek. Il publie régulièrement des ouvrages sur des thématiques générales liées au genre, comme *Namibian Law on LGBT Issues*, qui est revenu en 2015 sur les droits accordés par la Namibie à la communauté LGBT et sur sa difficile intégration au sein de la société. Ces travaux entrent donc directement en rapport avec la question du féminisme de Sister Namibia, l'organisation ayant inséré des thématiques genrées comme l'homosexualité au sein de ses revendications.

Enfin, Sister Namibia étant une organisation féministe qui a la particularité de concentrer son activité sur la publication d'un magazine, son histoire doit être mise en parallèle avec des travaux portant sur les médias, mais surtout sur la presse écrite namibienne. Parmi eux, il est possible d'évoquer *Media and Resistance Politics: The Alternative Press in Namibia, 1960-1990* de William Heuva (2001) ou encore *The Political Significance of the Press and Public Radio (NBC) in Post-colonial Namibia* de Giorgio Mescher (1999), qui peuvent tous les deux permettre d'obtenir une vision globale du secteur la presse écrite en Namibie, avant comme après l'indépendance. L'ouvrage *Women Journalists in Namibia's Liberation Struggle, 1985-1990*, publié par Maria Mboono Ndhindinwa en 2008, apporte quant à lui des précisions sur le rôle joué par les femmes journalistes avant l'indépendance et, dans le cadre du sujet de ce mémoire, offre des informations précieuses concernant la fondation du magazine *Sister Namibia* par Jo Rogge et Estelle Coetzee en 1989. D'autres travaux, ne concernant pourtant pas directement la presse écrite et le journalisme, sont aussi extrêmement utiles pour mieux comprendre l'iconographie développée au sein des publications de *Sister Namibia*. Deux ouvrages publiés par Giorgio Mescher, *Political Leaders, Heroes and Nation-*

building in Namibia : Posters as Visual Communication and Historical Source (2001) et *Posters in Action : Visuality in the Making of an African Nation* (2009), proposent ainsi des commentaires iconographiques intéressants des posters produits lors de la guerre de libération et lors de l'accession à l'indépendance, notamment par la SWAPO, et dont l'imagerie semble avoir été rapidement intégrée par la société namibienne. Des parallèles sont assurément à faire entre cette iconographie nationaliste et l'iconographie féministe de *Sister Namibia*, notamment à ses débuts.

5. Problématiques et plan prospectif

5.1. Propositions de problématiques

J'aimerais articuler les problématiques posées par mon mémoire de Master 2 autour du slogan arboré par *Sister Namibia* sur son site internet, « *Building the Feminist Movement in Namibia* »¹⁵⁶, censé mettre en avant la participation de l'organisation et de son magazine au processus d'élaboration d'un mouvement féministe en Namibie.

Dans un premier temps, ce slogan invite à se demander quel est ce « mouvement féministe namibien ». Car s'il est vrai que les mouvements de femmes namubiens sont quelque fois parvenus à se mobiliser collectivement pour faire valoir leurs intérêts communs, comme la parité, ces derniers ont en réalité davantage été divisés (aussi bien entre les organisations politisées et celles revendiquant leur autonomie qu'entre les organisations dites « féministes » et celles dites « non-féministes ») qu'unis. Ne serait-il donc pas plus juste de parler d'un contexte caractérisé par des mouvements féministes namubiens plutôt que par un mouvement féministe namibien ? Cette acception plurielle du féminisme en Namibie permettrait finalement de mieux en appréhender les particularités. Pour que celles-ci soient réellement comprises, il implique aussi de se demander en quoi les contextes historiques et politiques qui ont pu conditionner l'émergence et le développement de ces mouvements féministes en Namibie.

Dans un second temps, « *Building the Feminist Movement in Namibia* » est une expression qui invite à questionner le rôle qu'a pu jouer *Sister Namibia* dans le cadre de cette émergence et de ce développement des mouvements de femmes aux aspirations féministes en Namibie. L'organisation a-t-elle été un élément précurseur ? A-t-elle su imposer une ligne directrice à ces aspirations ? Depuis sa création, l'organisation elle-même semble ne pas avoir été mue par une seule ligne directrice. Selon les générations de directrices qui l'ont dirigée et selon les contextes auxquels elle a pu être confrontée, l'organisation a adopté des discours et des stratégies variés, parfois cohérents les uns avec les autres, parfois contradictoires. Ainsi, comment définir la spécificité du féminisme, voire des féminismes, qu'a voulu développer *Sister Namibia* ? Cette question impliquerait de mettre en parallèle les constantes et les variables des stratégies et des discours émis par *Sister Namibia* depuis 1989.

¹⁵⁶ <https://sisternamibia.com/>

5.2. Proposition de plan

Première partie : Le rapport de *Sister Namibia* aux structures du pouvoir : quand le féminisme devient un contre-pouvoir.

I. *Sister Namibia* au cœur de la reconstruction de la société namibienne : la volonté d'inscrire les droits des femmes au sein de la réforme législative.

I.1. Constitution namibienne, un texte en faveur d'un déploiement des droits des femmes : l'appropriation et la diffusion du texte.

I.2. Inscrire la loi du côté des femmes : la rendication de la mise en place de lois luttant contre la violence sexo-spécifique et légiférant l'avortement.

II. *Sister Namibia* à la tête du *Namibian Women's Manifesto Network* : l'émergence d'un féminisme protéiforme.

II.1. L'inscription du projet dans la continuité du radicalisme féministe : la remise en cause du système patriarcal avec la parité et le lesbianisme.

II.2. L'institutionnalisation du féminisme : quand les accords des organismes internationaux et régionaux influencent les revendications féministes.

II.3. Le développement d'un féminisme empreint d'une composante maternaliste : les femmes, « mères de la nation » ?

Deuxième partie : Le rapport de *Sister Namibia* aux Namibiennes : quand le féminisme devient une source d'*empowerment* pour les femmes.

III. L'élaboration d'un dialogue entre *Sister Namibia* et les Namibiennes : la réévaluation du féminisme *grassroots*.

III.1. La retranscription des expériences quotidiennes des Namibiennes : offrir aux femmes un espace d'expression.

III.2. « *Do it yourself* » : apprendre aux femmes à surmonter les obstacles du quotidien de manière indépendante.

III.3. « *Sugar daddies* » et violence sexospécifique : l'attention nouvelle portée aux expériences des filles et femmes dans les zones rurales.

IV. Quand les discours féministes de *Sister Namibia* s'inscrivent dans la sphère de l'intime : parler autrement de la reproduction et de la sexualité des femmes.

IV.1. Le relais des différentes expériences de la grossesse et de la maternité.

IV.2. Relations sexuelles à risque, moyens de contraception et pornographie : la mise en place d'une éducation sexuelle.

IV.2. « *Why am I still a lesbian after all this ?* » : accepter, reconnaître et défendre l'orientation sexuelle des femmes lesbiennes.

6. Sister Namibia à la tête du Namibian Women's Manifesto Network : l'émergence d'un féminisme protéiforme

Sister Namibia a eu un rôle de premier plan au sein du *Namibian Women's Manifesto Network*, un mouvement collectif namibien qui, de 1999 à 2004, a réclamé l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la sphère politique, grâce à une implémentation du concept de parité. En mars 1999, au cours de l'un de ses ateliers, l'organisation féministe lança la rédaction et la publication d'un *Namibian Women's Manifesto*, inspiré par la *Women's Charter for Effective Equality* sud-africaine publiée en 1994 par la *National Women's Coalition*, ainsi que par le *Women's Manifesto* botswanais rédigé en 1996 par l'*Emang Basadi Women's Association*, des textes indiquant aux représentants politiques la voie à suivre pour atteindre l'égalité entre les sexes. Dans le cas du *Namibian Women's Manifesto*, la solution proposée fut celle de la parité, une égale représentation des hommes et des femmes devant être imposée aux différents partis politiques et aux différentes structures de la République namibienne. Parallèlement, le *Manifesto* proposa une redéfinition des besoins et des intérêts des femmes namibiennes au sein des différentes sphères de la société et ce grâce à une consultation directe des populations locales. Son contenu se compose ainsi de plusieurs chapitres intitulés : « *Women in politics and decision making* » ; « *Women's human rights* » ; « *Education and training* » ; « *Women and Aids* » ; « *Women's health and reproductive rights* » ; « *Women and the economy* » ; « *Women and the environment* » ; « *Women and the media* » ; ou encore : « *Women and peace* »¹⁵⁷. Ce texte fit largement écho à la *National Gender Policy* qui avait été publiée deux ans auparavant par le gouvernement et qui avait elle aussi tenté de définir les besoins et les intérêts des femmes, dans des domaines semblables. À l'époque, le collectif *Sister Namibia* était resté sceptique et avait exprimé sa peur vis-à-vis du fait « que la politique ne puisse être que beaucoup de paroles pour peu d'action. »¹⁵⁸ La publication de ce *Manifesto* a donc été une manière, pour les mouvements féministes et surtout pour les Namibiennes, de forcer le gouvernement à agir.

Le *Namibian Women's Manifesto Network* est un mouvement collectif qui se forma immédiatement après la publication de ce texte et dont *Sister Namibia* fut, jusque 2002, la porte-parole. Cette position privilégiée lui fut accordée en raison de son rôle précurseur mais

¹⁵⁷ *Sister Namibia, The Namibian Women's Manifesto*, 2004 (réédition), p. 3.

¹⁵⁸ « National Gender Policy : A prescriptive document or an enabling one ? », *Sister Namibia*, 1998, vol. 10, n° 1, p. 12 : « we fear that the policy may be mostly talk with little implementation ».

aussi en raison de son autonomie politique¹⁵⁹ qui, depuis sa création, lui avait toujours permis de s'imposer comme un contre-pouvoir politique. L'organisation fut donc chargée de mettre en œuvre le plus important des projets lancés par le Network : la *50/50 Campaign*. Cette campagne commença 1999, au lendemain des élections générales et présidentielles, et se termina en 2004, au lendemain des élections locales et régionales. Elizabeth Khaxas et Liz Frank ont décrit ces six années de campagne :

« Durant cette période, les membres du *Namibian Women's Manifesto Network* entrèrent en contact avec des milliers de femmes au travers des *workshops* locaux et rendirent régulièrement visite à des écoles, à des églises, à des autorités locales et traditionnelles, à des partis politiques et des ONG, au sein de leurs communautés, avec notre matériel de campagne et le message du 50/50. »¹⁶⁰

Avec ce message, les membres du *Network* voulurent sensibiliser la population namibienne au concept de parité, dont les modalités de mise en œuvre furent davantage explicitées par la *50/50 Bill* rédigée en 2001 par Dianne Hubbard. En 2003, la campagne prit une toute nouvelle ampleur puisque, avec l'approche des élections locales, le mouvement voulut mobiliser les femmes afin de les encourager à se présenter comme candidates et à aller voter pour d'autres femmes. Les résultats de ces élections ne furent pas à la hauteur des attentes du *Namibian Women's Manifesto Network*, les femmes ayant alors obtenu 43,4% des sièges¹⁶¹ et non les 50% escomptés. Après cette dernière phase de la campagne, le mouvement perdit peu à peu de son haleine. Aujourd'hui, son importance peut être mesurée par le fait que sa thématique du 50/50 a largement été reprise par la SWAPO qui, lors des élections de 2014, a décidé d'imposer cette parité au sein de ses structures.

À la tête du *Network*, *Sister Namibia* a donc bien contribué à l'élaboration d'un féminisme namibien qui, pour une fois, a suscité plus d'unité que de divisions. L'influence de l'organisation sur les discours et les stratégies mises en place par le mouvement est indiscutable : les articles publiés par *Sister Namibia Magazine* à cette époque, entre 1999 et 2004, permettent de prendre conscience de l'ampleur de cette influence tout en permettant de discerner les formes prises par ce féminisme.

¹⁵⁹ Liz Frank, « Women challenge 'gouvernement by men for men' with the Namibian Women's Manifesto », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, pp. 7-10 : « At this workshop [in March 1999] Sister Namibia was mandated as an autonomous, non-party-political NGO to be the lead agency in the development of the manifesto. »

¹⁶⁰ Elizabeth Khaxas, Liz Frank, « 50/50: Claiming space for women's citizenship », *Sister Namibia*, 2014, vol.26, n° 2, p. 14 : « During this period members of the Namibian Women's Manifesto Network reached thousands of women through their local workshops, and regularly visited schools, churches, local and traditional authorities, political parties and NGOs in their communities with our campaign materials and the 50/50 message. »

¹⁶¹ Graham Hopwood, *Guide to Namibian Politics*, Windhoek, Namibian Institute for Democracy, 2006, p. 28.

6.1. Un projet inscrit dans la continuité du féminisme radical

En faisant partie des meneurs du *Namibian Women's Manifesto Network*, *Sister Namibia* a su insuffler au mouvement une part de la radicalité qui, bien que la caractérisant depuis ses débuts, a été exacerbée avec l'arrivée de Liz Frank et d'Elizabeth Khaxas à la tête du collectif. Cette radicalité du féminisme de *Sister Namibia* est à rapprocher de celle du féminisme de la « deuxième vague », qui s'est développé à partir des années 1970 dans certains pays occidentaux, ces dernières partageant une même volonté de remettre en cause le système patriarcal et d'inclure la cause des femmes lesbiennes au sein de leurs revendications.

6.1.1. La remise en cause d'un système patriarcal

À de multiples reprises, l'organisation *Sister Namibia* s'est servie de son magazine pour diffuser l'histoire du *Namibian Women's Manifesto Network* et, par la même occasion, sa propre histoire. En 2014, au sein d'une édition célébrant les 25 ans du magazine, Elizabeth Khaxas et Liz Frank ont rédigé un article récapitulant les origines de ce mouvement, qu'elles ont contribué à fonder, ainsi que celles de la *50/50 Campaign*, qu'elles ont contribué à lancer. L'article insiste tout particulièrement sur le rôle précurseur de *Sister Namibia* et des recherches effectuées par l'organisation, celles-ci ayant servi de base à la rédaction du manifeste :

« En 1998, *Sister Namibia* entreprit une recherche sur la participation des femmes en politique et lors des processus de prises de décisions en Namibie. Notre étude constata que les principaux obstacles à la participation politique des femmes étaient le contrôle patriarcal des hommes des partis politiques, le manque d'accès des femmes aux ressources économiques et les rôles sociaux de soignantes attribués aux femmes, conduisant à un manque de temps et de mobilité ainsi qu'à un manque de soutien de la part de leurs époux/leurs partenaires masculins, qui leur auraient permis d'aspirer à des fonctions politiques. »¹⁶²

Pour Elizabeth Khaxas et Liz Frank, comme pour le *Network* dont le manifeste s'appuya sur ces considérations, les origines de l'exclusion politique des Namibiennes reposent sur la perpétuation d'un système patriarcal, touchant aussi bien la sphère sociale que la sphère économique ou politique. Les directrices de *Sister Namibia* s'étant réapproprié des théories

¹⁶² Elizabeth Khaxas, Liz Frank, « 50/50 : Claiming space for women's citizenship », *Sister Namibia*, 2014, vol. 26, n° 2, p. 14 : « In 1998, *Sister Namibia* undertook research on women's participation in politics and decision-making in Namibia. Our study found that the major obstacles to women's political participation were the patriarchal control by men of political parties, women's lack of access to economic resources, and women's ascribed social roles as caregivers to their families, leading to a lack of time and mobility as well as a lack of support from their husbands/male partners in aspiring for political office. »

développées à l'origine par les féministes radicales de la « deuxième vague », elles donnent au mot « patriarcat » possède un sens particulier : « dans cette acception du terme, le patriarcat désigne une formation sociale où les hommes détiennent le pouvoir, ou encore, plus simplement : le pouvoir des hommes. »¹⁶³ Ce pouvoir aurait ainsi permis aux hommes de définir de façon unilatérale l'identité des femmes et de leur assigner des rôles sociaux auxquels il leur est difficile d'échapper, comme celui de « soignante », faisant d'elles les responsables des familles et des foyers au sein de la sphère sociale.

Dans le cadre de la campagne pour la parité du *Namibian Women's Manifesto Network*, la théorie du patriarcat fut plus précisément appliquée à la sphère politique et à la question de la définition de l'identité citoyenne des femmes. En 1999, Liz Frank a pour la première fois présenté aux lecteurs de *Sister Namibia* le *Manifesto* et ses revendications, dans un article intitulé « *Women challenge 'gouvernement by men for men' with the Namibian Women's Manifesto* »¹⁶⁴, qu'elle introduit de la sorte :

« Lors de la préparation des élections présidentielles et législatives de 1999, des femmes ont contesté l'exercice actuel du « gouvernement par et pour les hommes » et ont demandé une meilleure participation des femmes dans la politique et la gouvernance de notre pays. Pour faire entendre leurs voix, des femmes de tous les secteurs de la société se sont unies pour rédiger le *Namibian Women's Manifesto*. »¹⁶⁵

Le manifeste du mouvement est donc né avec l'ambition de remettre en question la domination des hommes et donc l'oppression des femmes au sein de la sphère politique. L'expression « gouvernement par et pour les hommes » renvoie à une extension du patriarcat dans cette sphère et, plus particulièrement, au dilemme opposant l'universalisme et le particularisme, qu'Elena Varikas a défini en l'associant au contexte des révolutions :

« [Les révolutions] se sont dressées contre des sociétés faites de particularités hiérarchiquement structurées, sans commun dénominateur, des sociétés fondées sur le principe de libertés particulières (privilèges) et de devoirs propres à chaque échelon de la hiérarchie sociale. Introduisant l'humanité commune des individus comme une base de comparaison entre les diverses conditions particulières, ces révolutions ont fait du concept abstrait d'"homme" le fondement puissant de la prétention du particulier à participer de l'universel. Proclamé illégitime, le principe

¹⁶³ Christine Delphy, « Patriarcat », in Helena Hirata *et al.*, *Dictionnaire critique du féminisme*, 2004, p. 154.

¹⁶⁴ Liz Frank, « Women challenge 'gouvernement by men for men' with the *Namibian Women's Manifesto* », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, pp. 7-10.

¹⁶⁵ Liz Frank, « Women challenge 'gouvernement by men for men' with the *Namibian Women's Manifesto* », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, p. 7 : « *In the run-up to the 1999 Presidential and National Assembly elections, women have challenged the current practice of "gouvernement by men for men" and called for the greater participation of women in politics and governance in our country. To make their voices heard, women from all sectors of society joined together to compile the *Namibian Women's Manifesto*.* »

des libertés particulières fut remplacé par celui d'une "loi générale pour volonté générale, puisqu'elle est élaborée par tous" »¹⁶⁶

Suite à la guerre de libération, la Namibie a elle aussi connu le passage d'une société défendant les intérêts particuliers d'un groupe à une société défendant les intérêts de tous. Depuis l'avènement de la démocratie, les représentants politiques du pays sont ainsi censés être élus pour leur capacité à « subordonner [leur] *intérêt particulier* à *l'intérêt général* »¹⁶⁷. Cette capacité est cependant remise en cause par le *Manifesto*, qui constate que le corps politique est composé d'une majorité d'hommes, défendant en réalité leur propre cause.

En plus d'une individualisation du sujet politique, il est possible de parler d'une division de la société en deux groupes compacts et distincts : les hommes et les femmes. Cette référence aux femmes en tant que groupe est d'ailleurs centrale au sein de l'article publié par Liz Frank en 1999. Tout au long de celui-ci (sans prendre en compte les légendes et les encadrés), le mot « women » est répété près de quarante-cinq fois. Les références au groupe dans son ensemble prennent ainsi le pas sur les références à des groupes spécifiques de femmes. C'est notamment le cas lorsqu'il est indiqué que « des femmes de tous les secteurs de la société se sont unies pour rédiger le Namibian Women's Manifesto » alors que, même s'il a été rédigé en prenant en compte l'avis des femmes consultées lors des *workshops*, celui-ci a avant tout été réalisé sous l'impulsion de « femmes membres du parlement, du gouvernement et d'organisations non-gouvernementales »¹⁶⁸. Le *Namibian Women's Manifesto* a donc eu l'ambition de former un mouvement collectif, mobilisant toutes les femmes, afin que celles-ci puissent revendiquer leurs propres droits et défendre leurs propres intérêts. La couverture du *Manifesto* édité en 2004¹⁶⁹ illustre d'ailleurs cet esprit d'union. Sur celle-ci, il est possible d'observer des femmes noires, des femmes *coloured* ainsi que des femmes blanches, toutes soudées et mobilisées au sein d'un même groupe pour mettre en avant leurs revendications. Elles arborent devant elle une banderole rouge signalant en lettres blanches que « la discrimination contre les femmes est anticonstitutionnelle ». Le fait que ces femmes portent littéralement ces mots à bout de bras semble symboliser l'idée qu'elles se soient totalement approprié les discours qui leur ont été présentés par le *Namibian Women's Network* :

¹⁶⁶ Eleni Varikas, « Universalisme et particularisme » in Helena Hirata et al., *Dictionnaire critique du féminisme*, 2004 (2^{ème} édition augmentée), p. 254.

¹⁶⁷ Eleni Varikas, « Universalisme et particularisme » in Helena Hirata et al., *Dictionnaire critique du féminisme*, 2004 (2^{ème} édition augmentée), p. 254.

¹⁶⁸ Liz Frank, « Moving Towards Gender Balance in Elected Positions of Government in Namibia », p. 4 : http://www.quotaproject.org/CS/CS_Namibia_Frank_10_6_2004.pdf

¹⁶⁹ Sister Namibia, *The Namibian Women's Manifesto*, 2004 (réédition), p. 1.

The Namibian Women's Manifesto



words into action

Liz Frank, Elizabeth Khaxas (dir.), *Namibian Women's Manifesto* Windhoek, Women's Leadership Centre, 2004 (réédition), p. 1

Dans un article écrit pour *Sister Namibia* en 1999, introduisant pour la première fois le manifeste, Liz Frank est revenue sur la redéfinition des intérêts des femmes par la femmes, composant la majorité du contenu du manifeste :

« Mis à part l'appel à une meilleure représentation des femmes dans la politique et la gouvernance, le manifeste énonce les préoccupations majeures des femmes, des enfants et d'autres groupes marginalisés dans les domaines des droits fondamentaux, de l'éducation et de la formation, de la santé et des droits liés à la procréation, de l'économie, du bien-être social, de l'environnement, des médias et du maintien de la paix. »¹⁷⁰

Dans toutes les sphères de la société, les femmes ont donc des besoins spécifiques, même s'ils sont parfois entrecroisés avec ceux d'autres groupes marginalisés (comme ceux des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées). Cette opposition des droits et des intérêts des femmes aux droits et aux intérêts des hommes témoigne d'une vision binaire de la société, divisée entre le groupe des hommes et le groupe des femmes.

Pour ce qui est de la stratégie mise en place par le *Namibian Women's Manifesto Network* pour défendre les droits et les intérêts des femmes définis par le manifeste, il s'est finalement agi d'une campagne défendant la parité dans la sphère politique. Celle-ci fut lancée au lendemain des élections générales de 1999, que Liz Frank commenta dans son article « *Achieving gender balance in politics* », publié en 2000 dans *Sister Namibia Magazine* :

« Au niveau national (Assemblée nationale et Conseil national), nous avons graduellement augmenté le pourcentage de députées de 8 pourcent, en 1990, à 19 pourcent, en 2000. À ce rythme nous allons atteindre l'égalité des sexes en 2040, en supposant bien entendu que cette tendance se poursuive. »

C'est donc avec ironie et provocation que Liz Frank exprime sa déception vis-à-vis des résultats obtenus par les femmes lors ces dernières élections. Ce ton a certainement aussi pour objectif de convaincre les lecteurs du magazine de la nécessité de la campagne pour la parité initiée par le *Women's Network*. Ses évolutions et ses avancées furent d'ailleurs systématiquement relayées par *Sister Namibia Magazine*, entre 1999 et 2004, lorsque celle-ci prit fin. Trois phases de la campagne ont ainsi été mises en évidence¹⁷¹ : une première phase, en 1999, correspondant au développement du *Namibian Women's Manifesto* et à sa tentative de sensibiliser les femmes

¹⁷⁰ Liz Frank, « Women challenge 'gouvernement by men for men' with the Namibian Women's Manifesto », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, p. 8 : « *Beside the call for the greater representation of women in politics and governance, the manifesto spells out major concerns of women, children and other marginalised groups in the areas of human rights, education and training, health and reproductive rights, the economy, social welfare, the environment, the media and the maintenance of peace.* »

¹⁷¹ Elizabeth Khaxas, Liz Frank, « Brief history of Sister Namibia's Campaign for Women's Equal Political Representation 1999-2004 » in *Sister Namibia, Namibian Women's Manifesto*, pp. 32-37.

à la nécessité de leur meilleure représentation politique ; une deuxième phase, en 2000, correspondant au lancement de la campagne intitulée « *50/50 in government : Get the gender balance right !* » et à ses revendications concernant la mise en place de législations s'appropriant le concept de parité ; une troisième phase, en 2001, correspondant à la rédaction de la 50/50 Bill par Dianne Hubbard du *Legal Assistance Centre* et aux pressions exercées par le *Namibian Women's Manifesto Network* pour la faire adopter par le parlement ; une quatrième phase et une cinquième phase, en 2003 et en 2004, correspondant à l'adaptation de la *50/50 Campaign* pour les élections locales et aux pressions qui furent cette fois exercées par le *Namibian Women's Manifesto* sur les partis politiques pour qu'ils adoptent des « *zebra lists* ». Parmi les nombreuses publications qui ont vu le jour au cours de la campagne, la *50/50 Bill* proposée par Dianne Hubbard¹⁷² est celle qui exprime le mieux la façon dont le *Namibian Women's Manifesto* a pu concevoir l'instauration de la parité en Namibie. Cette proposition de loi s'est basée sur l'article 23 de la Constitution¹⁷³, assurant la possibilité de mettre en place des actions positives pour les femmes, au nom du besoin qu'elles ont « d'être encouragées et favorisées pour jouer un rôle complet, égal et efficace dans la vie politique, sociale, économique et culturelle de la nation »¹⁷⁴. La *50/50 Bill*, devant être adoptée comme telle par le parlement¹⁷⁵, propose ainsi une application parfaite du concept de *gender balance* au niveau national, au niveau régional et au niveau local, grâce à l'amendement de lois électorales déjà en place et, surtout, en imposant aux partis politiques la mise en place de « *zebra lists* »¹⁷⁶. Le zèbre est la métaphore sur laquelle se sont basées la *50/50 Campaign* et sa proposition de loi. Cet animal, caractérisé par un pelage alternant successivement des rayures verticales noires et blanches, a incarné la manière dont les partis politiques devaient être amenés à nommer, lors des différentes élections, un même nombre d'hommes et de femmes, dont les noms seraient présentés alternativement sur les listes électorales, afin de rendre impossible l'invisibilité des femmes sur ces dernières. La parité du système du zèbre ne renvoie donc pas à une simple présence des femmes mais à leur parfaite intégration au sein de la sphère politique. Dans le cadre de la préparation des élections de 2004, le *Namibian Women's Manifesto* développa toute

¹⁷² Dianne Hubbard, *50/50 : Options for Namibia*, Windhoek, Legal Assistance Centre, 2001, pp. 17-29.

¹⁷³ Dianne Hubbard, *50/50 : Options for Namibia*, 2001, p. 10.

¹⁷⁴ République de Namibie, *Constitution*, Windhoek, 1990 : « *it shall be permissible to have regard to the fact that women in Namibia have traditionally suffered special discrimination and that they need to be encouraged and enabled to play a full, equal and effective role in the political, social, economic and cultural life of the nation.* »

¹⁷⁵ Dianne Hubbard, *50/50 : Options for Namibia*, 2001, p. 17 : « *The 50/50 Bill [...] be it enacted by the Parliament of the Republic of Namibia, as follows* ».

¹⁷⁶ Liz Frank, « The 50/50 Bill explained », *Sister Namibia*, vol. 13, n° 5-6, pp. 8-9.

une iconographie autour du zèbre. « *Mrs Zebra List* »¹⁷⁷, dont le dessin réalisé par Nicky Marais fut arboré sur des affiches et des tee-shirts, devint la mascotte de la campagne paritaire à partir de 2003¹⁷⁸ et un moyen de rendre le concept de parité accessible à tous. La parité fut ainsi l'arme choisie par le *Namibian Women's Manifesto Network* pour combattre le système patriarcal et ainsi défendre les intérêts des Namibiennes. Cette défense des *strategic gender needs* des femmes (les intérêts liés à une volonté commune des femmes de « renverser les inégalités de pouvoir basées sur le sexe ») avant leurs *practical gender needs* (les intérêts « émergeant des responsabilités quotidiennes des femmes, basées sur une division sexuée du travail »)¹⁷⁹, repose sur la considération selon laquelle, une fois les femmes intégrées au sein de la sphère politique, les *practical gender needs* allaient à leur tour pouvoir être défendus. L'accession à la parité est donc une première étape pour accéder à l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la société :

« Atteindre le 50/50 n'est donc pas une finalité, mais le début d'un processus plus complexe de la mise en œuvre de l'égalité complète entre les sexes dans toutes les sphères de la vie, y compris dans le cadre des autorités traditionnelles et des lois et pratiques coutumières, où le patriarcat demeure profondément ancré, en violation de notre constitution. »¹⁸⁰

6.1.1. L'inclusion de la question du lesbiannisme

Dès le début des années 1990, la radicalité de *Sister Namibia* a aussi commencé à s'exprimer au travers d'une défense du lesbianisme, dans un contexte de la montée de l'homophobie cléricale et gouvernementale. Dès 1992, le collectif avait posé dans *Sister Namibia Magazine* la question des droits de la communauté homosexuelle¹⁸¹. À partir de 1996, sous l'impulsion de deux de ses membres, Elizabeth Khaxas et de Liz Frank, le magazine s'est davantage concentré sur les « pratiques individuelles des femmes »¹⁸² et donc sur la cause des femmes lesbiennes, en encourageant ces dernières à accepter leur orientation sexuelle.

¹⁷⁷ Nicky Marais, *Mrs Zebra*, 2004 : dessin de la mascotte de la *50/50 Campaign* publié dans *Sister Namibia*, 2004, vol. 16, p. 43.

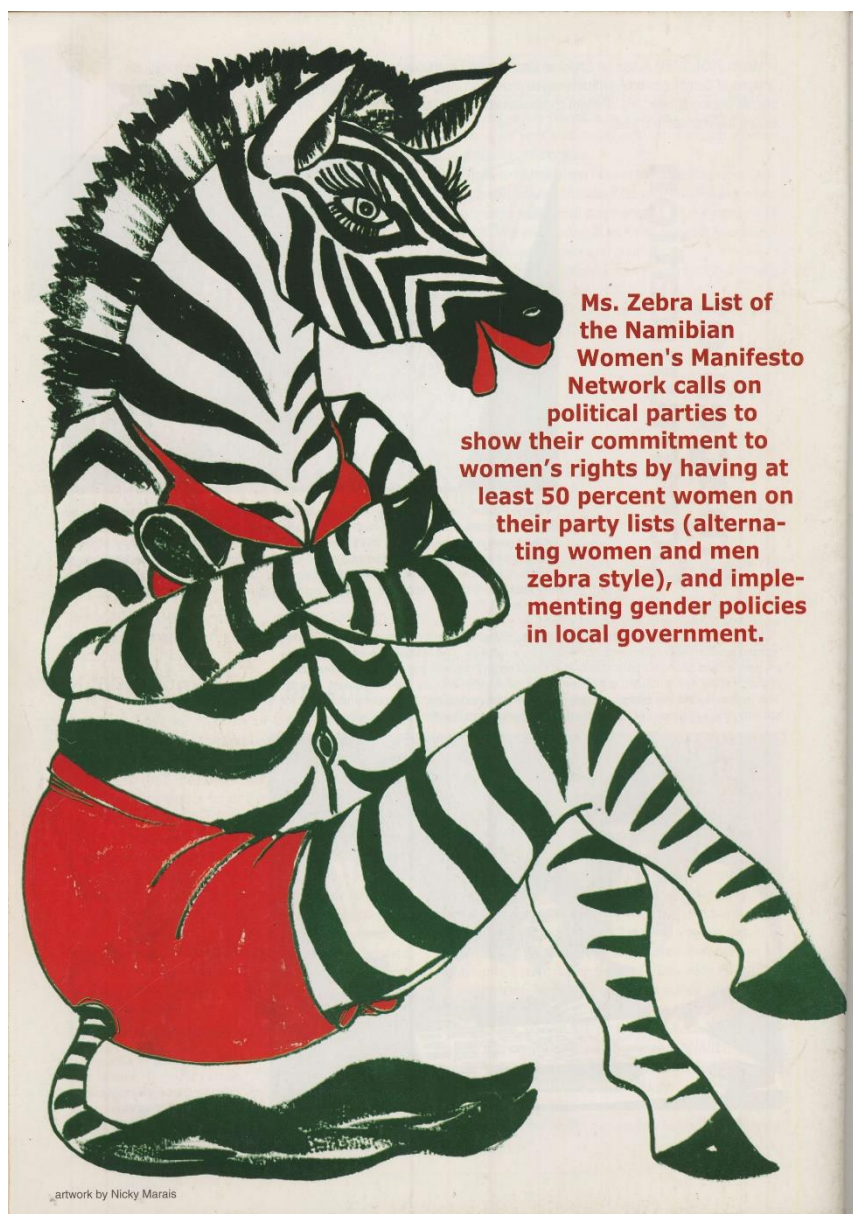
¹⁷⁸ « Dear Readers », *Sister Namibia*, 2003, vol. 15, n° 4, p. 2.

¹⁷⁹ Molyneux citée par Shireen Hassim, *Women's Organizations and Democracy in South Africa*, 2005, p. 5 : « Molyneux defined practical gender needs as those that arise from the everyday responsibilities of women, based on a gendered division of labor, while strategic gender interests are those interests that women share in overthrowing power inequalities based on gender. »

¹⁸⁰ Elizabeth Khaxas, Liz Frank, « 50/50 : Claiming space for women's citizenship », *Sister Namibia*, vol. 26, n° 2, p. 15 : « Achieving 50/50 is thus not the end, but the beginning of a much deeper process of implementing full gender equality in all spheres of life, including in traditional authorities and customary law and practices, where patriarchy remains deeply entrenched in violation of our constitution. »

¹⁸¹ « Homophobia : What are we afraid of ? », *Sister Namibia*, 1992, vol. 4, n° 2, p. 21.

¹⁸² Jules-France Falquet, « Lesbianisme », in Helena Hirata et al., *Dictionnaire critique du féminisme*, p. 103.



Nicky Marais, *Mrs Zebra*, 2004 : dessin de la mascotte de la 50/50 Campaign publié dans *Sister Namibia*, 2004, vol. 16, p. 43

sexuelle¹⁸³ et à revendiquer leurs droits¹⁸⁴ malgré les pressions sociales. *Sister Namibia* a ainsi participé à l'émergence d'un féminisme lesbien qui peut être mis en parallèle avec le lesbianisme qui est né dans les années 1960 en Occident¹⁸⁵. Cependant, contrairement à d'autres féminismes lesbiens, le lesbianisme élaboré par *Sister Namibia* n'a jamais été envisagé comme une lutte contre le système hétérosexuel mais bien comme une lutte contre le système patriarcal. Ce dernier aurait fait de l'hétérosexualité une norme sociale, en se basant sur « l'hypothèse selon laquelle les femmes et les hommes ont été conçus fondamentalement différents, biologiquement, psychologiquement et émotionnellement, afin de se compléter », afin de donner « aux hommes du pouvoir sur les femmes »¹⁸⁶. La lesbophobie serait donc l'un des multiples moyens mis en œuvre par le patriarcat pour opprimer le groupe des femmes. Les revendications concernant les droits de la communauté lesbienne n'avaient donc pas pour objectif de conduire à la formation d'un « mouvement lesbien autonome » mais d'être intégrées au reste des revendications concernant les droits des femmes.

Les droits des lesbiennes ayant été perçus comme entrant directement en relation avec ceux des femmes, *Sister Namibia* fit le choix d'inclure la question du lesbianisme au sein du *Namibian Women's Manifesto*, dont elle fut chargée de superviser la rédaction. Dans la section « *Women's human rights* », elle est évoquée deux fois : une première fois lorsqu'il est indiqué que les droits des femmes inscrits dans la Constitution namibiennes « y compris les droits des filles, des femmes vivant sous la loi coutumière, des femmes vivant dans des groupes ethniques marginalisés, des travailleuses du sexe, des femmes handicapées, des femmes âgées et des femmes lesbiennes »¹⁸⁷ doivent être assurés ; une deuxième fois lorsqu'il est demandé aux partis politiques de préciser leurs programmes « sur les droits fondamentaux, y compris sur la violence contre les femmes et les enfants, sur les droits des personnes gays et lesbiennes et sur les pratiques coutumières qui sont nocives pour les femmes et les enfants »¹⁸⁸. Bien que ne représentant que deux phrases sur la vingtaine de pages composant le manifeste, cette référence

¹⁸³ Elizabeth Khaxas, « Becoming a Lesbian », *Sister Namibia*, 1995, vol. 7, n° 1, pp. 12-13.

¹⁸⁴ Liz Frank, « Where are we all ? Calling on lesbians to stanp up for their rights », *Sister Namibia*, 1996, vol. 8, n° 5-6, pp. 12-14.

¹⁸⁵ Jules-France Falquet, « Lesbianisme », in Helena Hirata *et al.*, *Dictionnaire critique du féminisme*, p. 103.

¹⁸⁶ Elizabeth Khaxas, « Pushing the boundaries », *Sister Namibia*, 1997, vol. 9, n° 5-6, p. 21.

¹⁸⁷ *Sister Namibia*, *The Namibian Women's Manifesto*, 2004 (réédition), p. 10 : « *The human rights of all women, as guaranteed in the Namibian Constitution, need to be ensured, including the rights of the girl child, women living under customary law, women in marginalised ethnic groups, sex workers, women with disabilities, old women and lesbian women.* »

¹⁸⁸ *Sister Namibia*, *The Namibian Women's Manifesto*, 2004 (réédition), p. 11 : « *In order to reduce the high incidence of violence in our families and communities, and to increase services to survivors of violence, we advocate that [...] political parties state their politicies on human rights, including violence against women and children, the rights of gay and lesbian people and customary practices that are harmful to women and children.* »

aux droits de la communauté homosexuelle fut suffisante pour que les femmes de la SWAPO se dissocient du projet. Elles suivirent la ligne directrice du parti, exprimée lors d'une conférence de presse organisée quatre jours avant le lancement du manifeste, le 4 octobre 1999. Eunice Ipinge, alors Secrétaire adjointe du département l'Information et de la Recherche du *SWAPO Women's Council*, y déclara :

« Il est regrettable que certains individus puissent vouloir utiliser l'égalité entre les sexes comme un moyen pour faire avancer leurs propres objectifs, qui sont sans rapport avec le genre. [...] Le soi-disant manifeste qui circule n'a pas d'autre intention que de déconcerter les femmes namibiennes et de les détourner du concept essentiel de l'égalité entre les sexes, comme définie par [la] *Beijing Platform for Action* et par [la] *National Gender Policy* namibienne. »¹⁸⁹

En ajoutant que l'homosexualité « ne devrait pas être associée à la lutte pour l'égalité entre les sexes, étant donné que le genre traite de la relation entre les hommes et les femmes », Eunice Ipinge réaffirma la position tenue quatre ans auparavant par son parti, lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'était tenue à Beijing en 1995¹⁹⁰.

Pour Vida de Voss, cette rupture du SWC avec le *Namibian Women's Manifesto Network* était en fait davantage une rupture avec l'organisation *Sister Namibia*, devenue la porte-parole du mouvement¹⁹¹. Bien qu'inséré au sein d'un mouvement plus large, il fut difficile pour la SWAPO de dissocier le collectif de ses revendications, défendant les droits des femmes lesbiennes à faire l'objet d'une reconnaissance et à pouvoir fonder une famille. Avec « *Where are we all ? Calling on lesbians to stand for their rights* », publié en 1996, peu de temps après que certains dirigeants l'Église aient déclaré l'homosexualité « immorale »¹⁹², Liz Frank est revenue sur les différents droits niés aux gays et aux lesbiennes :

« Par exemple, nous n'avons aucun des droits qui sont accordés aux couples hétérosexuels et à leurs enfants biologiques ou adoptés. Nous ne pouvons pas nous marier, ou faire reconnaître légalement, d'une quelconque façon, nos relations. Nous ne pouvons pas adopter les enfants de nos partenaires, avec qui nous vivons et que nous élevons comme nos propres enfants. Nous n'avons pas de droits à l'héritage, de droits lorsque nous rendons visite à notre famille à l'hôpital, le droit

¹⁸⁹ Cynthia Rothschild, *Written Out : How Sexuality Is Used to Attack Women's Organizing*, 2005, p. 85 : « It is unfortunate that there are some elements that would like to use gender equality as a stepping ladder to reach their own goals that have no relevance to gender. [...] The so-called circulating women's manifesto has no other intention but to confuse the Namibian women and divert them from the core concept of gender equality as defined in [the] *Beijing Platform for Action* and [the] *Namibian National Gender Policy*. »

¹⁹⁰ Cynthia Rothschild, *Written Out : How Sexuality Is Used to Attack Women's Organizing*, 2005, p. 85 : « Homosexuality should not be linked to the struggle for gender equality, as gender deals with the relationship between women and men ».

¹⁹¹ Entretien avec Vida de Voss, 27/01/2016.

¹⁹² Liz Frank, « Where are we all ? Calling on lesbians to stanp up for their rights », *Sister Namibia*, 1996, vol. 8, n° 5-6, p. 12.

de prendre des décisions pour nos partenaires ou leurs enfants en cas d'urgence et de droits à l'immigration pour nos partenaires venant d'autres pays. »¹⁹³

Cet extrait, caractérisé par l'emploi d'un ton polémique propre à l'écriture de Liz Frank, revient sur les droits promis par l'Article 14 de la Constitution namibienne à tous ses citoyens mais pourtant niés à la communauté homosexuelle : « hommes et femmes [...] ont le droit de se marier et de fonder une famille. »¹⁹⁴. Ici, l'emploi généralisé de la négation renforce le sentiment d'injustice lié à cette situation et celui du pluriel insiste sur l'importance de la communauté homosexuelle qui, bien que contrainte à « [prétendre] de ne même pas exister » par « peur constante de la discrimination, du harcèlement et de la violence pure et simple »¹⁹⁵, est bien présente en Namibie. Influencé par son porte-parole, le *Namibian Women's Manifesto* s'est donc fait à son tour le relais de la défense des droits de la communauté lesbienne, voire plus généralement de la communauté homosexuelle, en besoin de reconnaissance.

Avec « *Women challenge "government by men for men" with the Namibian Women's Manifesto* », publié en 1999 au sein de *Sister Namibia Magazine*, Liz Frank est rapidement revenue sur la polémique engendrée par l'inclusion des droits des femmes lesbiennes au sein du manifeste. Elle évoque ainsi des « réponses mitigées » exprimées par les différents partis politiques namibiens, en mettant en avant le soutien de la quasi-totalité d'entre eux : « La DTA, le CoD, la SWANU, le WRP et l'UDF ont officiellement accueilli et soutenu le Women's Manifesto lors de son lancement national le 10 octobre »¹⁹⁶. Elle ne manque cependant pas d'évoquer le désaveu des femmes de la SWAPO, qu'elle dénonce comme un manquement à la « reconnaissance des droits fondamentaux des femmes » :

« la *SWAPO Party Women's League* a publiquement condamné le manifeste, affirmant qu'il était déroutant pour les femmes Namibiennes d'inclure un appel à la reconnaissance des droits fondamentaux des femmes, dont des femmes lesbiennes, dans le document. La ligue des femmes a déclaré que la discrimination n'était pas

¹⁹³ Liz Frank, « Where are we all ? Calling on lesbians to stanp up for their rights », *Sister Namibia*, 1996, vol. 8, n° 5-6, p. 13 : « *We do not, for example, have any of the rights to family which are given to heterosexual couples and their biological or adopted children. We cannot marry, or have our partnerships legally recognised in any way. We cannot adopt the children of our partners, whom we live with and raise as our own children. We do not have inheritance rights, family visiting rights in hospital, the right to make decisions for our partners or their children in emergencies and immigration rights for our partners from other countries.* »

¹⁹⁴ République de Namibie, *Constitution*, Windhoek, 1990 : « *Men and women [...] shall have the right to marry and to found a family.* »

¹⁹⁵ Liz Frank, « Where are we all ? Calling on lesbians to stanp up for their rights », *Sister Namibia*, 1996, vol. 8, n° 5-6, p. 13 : « *The constant fear of discrimination, harassment and outright violence forces most of us to live our private lives underground. We pretend we don't even exist.* »

¹⁹⁶ Liz Frank, « Women challenge "government by men for men" with the Namibian Women's Manifesto », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, p. 9 : « *The DTA, CoD, SWANU, WRP and UDF officially welcomed and supported the Women's Manifesto at the national lauching on 10 October* ».

une “problématique de genre” et qu’elle n’avait par conséquent pas sa place dans un document sur les droits des femmes. »¹⁹⁷

Certaines femmes du parti, comme la Directrice générale du *Department of Women’s Affairs* (DWA), Netumbo Nandi-Ndaitwah, avaient plus particulièrement critiqué le manifeste pour avoir tenté « d’apprendre à [leurs] enfants comment devenir gays et lesbiennes »¹⁹⁸. Alors que le *Namibian Women’s Manifesto Network* devait marquer l’avènement, en Namibie, d’un *strong social movement*¹⁹⁹ capable de rassembler toutes les femmes et de les mobiliser autour de leurs intérêts communs, l’inclusion des droits des femmes lesbiennes provoqua des scissions en son sein. Le retrait des femmes de la SWAPO du projet fut donc problématique dans le sens où il brisa momentanément le mythe de l’union des Namibiennes autour du manifeste. Le *Network* sut cependant rebondir en reprochant à celles-ci leur incapacité à outrepasser les directives de leur parti et donc leur incapacité à comprendre « le besoin qu’ont les femmes de se réunir pour contester le patriarcat d’une seule voix ».

Faisant face à une élite de femmes soutenant le modèle patriarcal, *Sister Namibia* se targua donc, avec le *Namibian Women’s Manifesto Network* (ainsi que le *Manifesto*, la *50/50 Campaign* et la *50/50 Bill*), d’être détentrice d’un soutien populaire des femmes, notamment vis-à-vis de l’inclusion de la question des droits des femmes lesbiennes :

« Cependant, alors que les lesbiennes servent de bouc-émissaire politique pour diviser le mouvement des femmes, les femmes présentes aux *workshops* régionaux et locaux ont soutenu massivement l’inclusion des droits des femmes lesbiennes en tant que droits fondamentaux. Les mots d’une participante au *workshop* de Windhoek : “Nous leur avons donné naissance, elles sont nos filles. Elles ont besoin que leurs droits soient protégés comme n’importe quelle autre femme.” ont trouvé un écho dans de nombreux *workshops* à travers le pays. »²⁰⁰

¹⁹⁷ Liz Frank, « Women challenge “government by men for men” with the Namibian Women’s Manifesto », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, pp. 9-10 : « Earlier, the SWAPO Party Women’s League has publicly condemned the manifesto, claiming that it was confusing the Namibian women by including a call for the recognition of the human rights of all women, including lesbian women, in the document. The women’s league stated that discrimination was not a “gender issue” and thus had no place in a document on women’s rights. »

¹⁹⁸ Liz Frank, « Women challenge “government by men for men” with the Namibian Women’s Manifesto », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, pp. 9-10 : « In a similar vein, the Director General of the Department of Women’s Affairs (DWA), Netumbo Nandi-Ndaitwah, lashed out against the manifesto and denounced the call for comprehensive sexuality education in the face of HIV/AIDS pandemic as “nothing but an attempt to teach our children how to become gays and lesbians.” »

¹⁹⁹ Shireen Hassim, *Women’s Organizations and Democracy in South Africa*, 2005, p. 4.

²⁰⁰ Liz Frank, « Women challenge “government by men for men” with the Namibian Women’s Manifesto », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, p. 10 : « However, while lesbians are used as political scapegoats in an attempt to divide the women’s movement, women at the regional and local workshops overwhelmingly supported the inclusion of lesbian women’s rights as human rights. The words of a participant at the Windhoek workshop : “We gave birth to them, they are our daughters. They need their rights protected like all other women.” found their echo in many workshops across the country. »

Liz Frank insiste ici sur le fait que le *Network* et *Sister Namibia*, contrairement à une élite déconnectée, témoignent d'une capacité à « consulter la population *grassroots* », pour reprendre l'expression employée par Elizabeth Khaxas en 2002²⁰¹. Dès ses débuts, le mouvement a en effet organisé de nombreux *workshops* dans les différentes régions du pays, afin d'y rencontrer les populations locales et de leur présenter le manifeste. Le manifeste fut d'ailleurs traduit « en afrikaans, en oshidonga, en rukwangali, en silozi, en nama-damara et en otjiherero pour une utilisation dans davantage de *workshops* dans toutes les régions. »²⁰² Le *workshop*, lieu de réunion et d'éducation, est ainsi présenté comme le symbole de la confrontation du mouvement aux expériences concrètes des femmes et comme celui de la prise en compte de la parole de ces dernières. Le *Namibian Women's Manifesto Network* n'aurait donc pas été le relais des revendications d'une minorité de femmes (comme de *Sister Namibia* et de la communauté lesbiennes), comme ont pu l'affirmer les membres du SWC, mais d'un groupe dans sa globalité.

6.2. Le développement d'un féminisme emprunt d'une composante maternaliste : les femmes, « mères de la nation » ?

Au travers de ses projets, le *Namibian Women's Manifesto Network* a tenté de développer une « conscience de genre » chez les Namibiennes, une « conscience d'appartenir à un groupe humain discriminé »²⁰³. Dès lors, la lutte pour la « parité [ne fut] pas seulement une nouvelle définition normative et juridique de l'égalité des sexes » : en « s'appliquant au domaine politique, et plus précisément à la représentation politique, elle [supposa] une redéfinition de celle-ci et de la place qu'elle doit accorder à l'identité sexuée. »²⁰⁴ Le *Manifesto* et la *50/50 Campaign*, se voulant le relais de la parole des Namibiennes, offrirent un espace d'expression à ces dernières et tentèrent de redéfinir l'une des facettes de leur identité : leur citoyenneté, dont la neutralité présumée fut remise en cause. Car, comme a pu l'évoquer Christiane Bard, les féministes ont conscience du fait que :

²⁰¹ Elizabeth Khaxas, « Taking stock of the 50/50 Campaign », *Sister Namibia*, 2002, vol. 14, n° 1 : « Consulting grassroots »

²⁰² Liz Frank, « Women on the move with the Namibian Women's Manifesto », *Sister Namibia*, 2000, vol. 12, n° 1, p. 8 : « The Women's Manifesto has been introduced to women and men in all 13 regions and major towns through workshops and lauchings. It has now been translated into Afrikans, Oshidonga, Rukwangali, Silozi, Nama-Damara and Otjiherero for use in further workshops in all regions. »

²⁰³ Christine Bard, « Genre et pouvoir à la lumière de l'histoire du féminisme », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 108, n° 2, 2001, p. 75.

²⁰⁴ Éléonore Lépinard, *L'égalité introuvable*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, pp. 77-127.

« la nature féminine ayant été définie par d'autres (des hommes), il faut riposter, contester la définition patriarcale du genre féminin, en proposer d'autres. Il s'agit avant tout de prendre un pouvoir essentiel, celui de l'autodéfinition. »²⁰⁵

6.2.1. L'égalité dans la différence : l'option différencialiste²⁰⁶

Entre 1999 et 2004, le *Namibian Women's Manifesto Network* réussit à ébranler la citoyenneté, soit-disant neutre, qui avait été imposée aux femmes par les hommes. Car, pour ce mouvement qui a souhaité mettre un terme au « gouvernement par et pour les hommes », l'un des enjeux principaux fut de « riposter, contester la définition patriarcale du genre féminin, en proposer d'autres » et ce afin de « prendre un pouvoir essentiel, celui de l'autodéfinition. »²⁰⁷ La publication du *Namibian Women's Manifesto* fut l'occasion de redéfinir les besoins et les intérêts des femmes tandis que la *50/50 Campaign* fut l'occasion de redéfinir la citoyenneté de ces dernières. Ainsi, pour renverser « la citoyenneté patriarcale [...] fondée sur une universalité abstraite qui pose en fait le masculin comme norme de référence », le *Network* fit le choix de revendiquer une intégration des Namibiennes à la sphère politique « en tant que femmes »²⁰⁸. Cela impliqua de redéfinir l'identité citoyenne des femmes grâce à une projection d'éléments caractéristiques de leur identité sociale sexuée, comme la maternité et les valeurs associées à celle-ci. Cette dimension maternaliste peut être perçue comme une façon catégorique « [d'entériner] la séparation entre le privé et le public » qui avait prévalu jusqu'alors²⁰⁹. Dans le *Dictionnaire Critique du féminisme*, Bérangère Marques-Pereira est revenue sur les travaux de Jean Elshtain, qui s'était intéressée à ces discours féministes marqués par « la thèse maternaliste qui valorise l'idée de *ethics of care* » :

« Cette éthique permettrait de vider la vision participative et républicaine de la citoyenneté de ses aspects machistes pour la nourrir des valeurs dites maternelles, telles que la préservation et la protection de la vie humaine et de l'environnement, la compassion et la non-violence. »²¹⁰

²⁰⁵ Christine Bard. « Genre et pouvoir à la lumière de l'histoire du féminisme », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 108, n° 2, 2001, p. 76.

²⁰⁶ Bérangère Marques-Pereira, « Citoyenneté », in Helena Hirata et al., *Dictionnaire critique du féminisme*, 2004 (2^{ème} édition augmentée), p. 18.

²⁰⁷ Christine Bard, Christine Bard. « Genre et pouvoir à la lumière de l'histoire du féminisme », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 108, n° 2, 2001, p. 76.

²⁰⁸ Bérangère Marques-Pereira, « Citoyenneté », in Helena Hirata et al., *Dictionnaire critique du féminisme*, 2004 (2^{ème} édition augmentée), p. 18.

²⁰⁹ Bérangère Marques-Pereira, « Citoyenneté », in Helena Hirata et al., *Dictionnaire critique du féminisme*, 2004 (2^{ème} édition augmentée), p. 18.

²¹⁰ Bérangère Marques-Pereira, « Citoyenneté », in Helena Hirata et al., *Dictionnaire critique du féminisme*, 2004 (2^{ème} édition augmentée), p. 18.

Sister Namibia relaya cette conception de la citoyenneté des femmes au sein des publications de son magazine et, plus particulièrement, au sein de portraits de femmes publiés entre 1999 et 2004. *Sister Namibia Magazine* a toujours consacré des couvertures et des portraits à des Namibiennes inconnues comme célèbres qui, à leur manière, surent s'illustrer et faire avancer la cause des femmes. Cependant, dans le cadre de la campagne pour la parité menée par le *Namibian Women's Manifesto Network*, il s'attela davantage à la réalisation de portraits de femmes politiques, aussi bien issues de la sphère politique locale que régionale ou nationale : en 1999, le magazine réalisa un portrait de Balbina Pienaar²¹¹, qui était à la fois présidente de l'*Association of Local Authorities* et membre du conseil de Walvis de Bay ; en 2001, un portrait fut consacré à Rosa Namises²¹², membre de l'Assemblée nationale entre 2000 et 2005 ; en 2001, *Sister Namibia Magazine* s'est aussi intéressée à Hiteni Shekudja²¹³, alors chef du village d'Okalongo ; en 2004, ce sont Rosina Hoabes et Miriam Valombola²¹⁴, respectivement la maire et la maire adjointe de Swakopmund, qui furent portraiturées. Avec ces articles, *Sister Namibia Magazine* revint sur les parcours singuliers de ces femmes (en parlant de leur enfance, de leurs études et de leurs différents engagements politiques actuels vis-à-vis de la communauté) tout en leur revenant à chaque fois sur certains aspects de leur vie privée et, plus particulièrement, sur le fait qu'elles soient mères. Les lecteurs du magazine apprennent ainsi : que Hiteni Shekudja « a épousé son mari Kemanya en 1972 » et qu'ils « ont six enfants »²¹⁵ ; que Rosina Hoabes « est mariée à Harry //Hoabeb, le premier maire d'Arandis » et qu'ils « ont trois enfants âgés de 20, 18 et 12 ans »²¹⁶ ; que Miriam Valombola « est une mère célibataire » et qu'elle a deux enfants, « sa fille de 18 ans [qui] vient commencer sa première années d'études en sciences à l'Unam » et « son fils de 11 ans [qui] est à la *Namib Primary School* »²¹⁷ ; que Balbina Pienaar, elle aussi célibataire, est la mère de « Gracie, sept

²¹¹ Kate Burling, « 'Accessibility is the key' says local authority politician Balbina Pienaar », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, pp. 4-6.

²¹² « A passion for politics : Parliamentarian and women's activist Rosa Namises speaks her mind », *Sister Namibia*, 2001, vol. 13, n° 2, pp. 4-6.

²¹³ Liz Frank, « Traditional leader wants to bridge traditional and modern political structures », *Sister Namibia*, 2001, vol. 13, n° 5-6, pp. 4-5.

²¹⁴ Maggi Barnard, « Fired up for change », 2004, *Sister Namibia*, vol. 16, n° 1, pp. 4-6.

²¹⁵ Liz Frank, « Traditional leader wants to bridge traditional and modern political structures », *Sister Namibia*, 2001, vol. 13, n° 5-6, p. 4 : « she [...] married her husband Kemanya [in 1972]. They have six children, the eldest two being teachers themselves and the youngest is in grade 5. »

²¹⁶ Maggi Barnard, « Fired up for change », *Sister Namibia*, 2004, vol. 16, n° 1, p. 5 : « In her personal life she is married to Harry //Hoabeb, the first mayor of Arandis, and they have three children, aged 20, 18 and 12. »

²¹⁷ Maggi Barnard, « Fired up for change », *Sister Namibia*, 2004, vol. 16, n° 1, p. 6 : « She is a single mother of two – her 18-year-old daughter has just started her first year of studies in science at Unam and her 11-year-old son is at Namib Primary School. »

ans, et Tarsiana, 14 ans »²¹⁸ ; enfin, que Rosa Namises a « deux enfants »²¹⁹. Cet accent mis sur leur vie de famille permet de les associer la *touch of motherhood* évoquée par Rosiba Hoabes et Miriam Valombola.

Car, lorsqu'il est s'agi de revenir sur les qualités des femmes participant à la vie politique du pays, Rosina Hoabes déclara : « Les femmes ont une touche, une façon différente de voir les choses. » ; et Miriam Valombla ajouta : « C'est la *touch of motherhood* – où qu'elles aillent, elles se sentent comme des mères. »²²⁰. Au sein des communautés où elles travaillent, les femmes politiques se comportent comme des mères avec leurs concitoyens. Elles incarnent toute la générosité maternelle : elles sont accessibles, elles sont attentives et elles font preuve d'empathie. Le portrait de Rosa Namises et celui de Rosina Hoabes illustrent ces qualités. Contrairement à des hommes qui, selon Balbina Pienaar, « manquent de sensibilité et s'enferment tellement dans les structures bureaucratiques qu'ils deviennent inaccessibles »²²¹, ces deux femmes sont toujours restées proches et à l'écoute des Namibiens, malgré leur accession aux postes clés de maire et de députée. Liz Frank dit ainsi de Rosa Namises :

« Bien qu'elle soit députée, Rosa toujours aussi *grassroots* et activiste pour les droits des femmes. Elle passe la plupart de son temps libre sur la route, à rencontrer les communautés rurales et les camps de *squatters* pour discuter de la pauvreté, de la violence sexospécifique et du VIH/SIDA. »²²²

Ce tableau de la représentante politique s'éloignant du centre urbain pour aller vers les campagnes et les *squats*, à la rencontre des individus dans le besoin, se réitère presque à l'identique dans le portrait de Rosina Hoabes. Maggi Barnard revient en effet sur l'expérience de cette dernière au sein des *squats* de sa ville en écrivant :

« Pour la maire, c'est naturel, "Où que j'aïlle dans le DRC (le quartier occupé de Swakopmund) je me mets à la place des personnes qui vivent ici et j'essaye d'imaginer comment je me serais débrouillée." Durant son mandat de maire, elle a

²¹⁸ Kate Burling, « 'Accessibility is the key' says local authority politician Balbina Pienaar », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, p. 4 : « *Seven-year-old Grace and 14-year-old Tarsiana* ».

²¹⁹ Tanya Nel, Liz Frank, « A passion for politics : Parliamentarian and women's activist Rosa Namises speaks her mind », *Sister Namibia*, 2001, vol. 13, n° 2, p. 5 : « *Two children were born from the relationship* ».

²²⁰ Maggi Barnard, « Fired up for change », *Sister Namibia*, 2004, vol. 16, n° 1, p. 6 : « "*Women have the touch, a way of looking differently at things,*" says //Hoabes. "*It is the touch of motherhood – wherever they go, they just feel like mothers,*" adds Valombola. »

²²¹ Kate Burling, « 'Accessibility is the key' says local authority politician Balbina Pienaar », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, p. 6 : « "*Sometimes men in key positions lack sensitivity and get so wrapped up in bureaucratic structures that they become inaccessible.*" »

²²² Tanya Nel, Liz Frank, « A passion for politics », *Sister Namibia*, 2001, vol. 13, n° 2, p. 6 : « *Despite being a parliamentarian, Rosa is still very much grassroots and women's activist, and spends most of her spare time on the road, meeting rural communities and people living in squatter camps to discuss issues of poverty, gender-based violence and HIV/AIDS.* »

travaillé pour l'amélioration des conditions de vie de la pauvre communauté des bidonvilles. »²²³

Les femmes seraient ainsi plus « naturellement » portées vers les autres, dont les plus démunis. Rosina Hoabes affirme ainsi que les femmes se différencient des hommes en étant « plus grassroots et plus à l'écoute de la communauté. »²²⁴.

Avec ces portraits, *Sister Namibia Magazine* contribua à redéfinir l'identité des citoyennes et des élues, tout en faisant campagne pour les candidates potentielles aux futures élections : le magazine sous-entend qu'un vote attribué à une femme est un vote attribué à une *mother of the nation*, altruiste et ainsi capable de défendre les intérêts et les besoins de tous les citoyens, même de ceux en position de faiblesse. L'une des affiches²²⁵ réalisées par Nicky Marais dans le cadre de la *50/50 Campaign* de 2004 reprend cette même idée. Son illustration représente un regroupement d'hommes et de femmes qui, portant à bout de bras des pancartes et des banderoles, arborent des slogans comme : « Eau, électricité et téléphones pour les femmes des campagnes » ; « Nous avons besoin de plus de garderies » ; « Offrez des refuges aux femmes et aux enfants victimes de violences » ; ou encore : « Des politiques et des programmes pour éradiquer la pauvreté dans nos townships ». Bien que les femmes se doivent de représenter les intérêts de leur groupe, l'accession au « 50% de femmes et 50% d'hommes dans le Gouvernement local » réclamé en tête de cette affiche devrait parallèlement conduire à une meilleure représentation des différents groupes sociaux et, notamment, des plus démunis.

Avec son article intitulé « Des “usages” de la maternité en histoire du féminisme », Louise Toupin est revenue sur les travaux effectués par Maryse Darsigny sur la féministe canadienne Thérèse Casgrain. Celle-ci émet la conclusion que :

« Si [...] on replace le féminisme des femmes [...] dans le contexte spécifiquement féminin, où elles sont inéluctablement contraintes à devenir des épouses, mères et maîtresses de maison, il n'est pas étonnant de voir resurgir dans leur discours cette espèce d'exaltation du rôle maternel et des qualités dites naturellement féminines qui s'y rattachent. »²²⁶

²²³ Maggi Barnard, « Fired up for change », *Sister Namibia*, 2004, vol. 16, n° 1, p. 6 : « For the mayor it comes naturally, “Wherever I go to the DRC (Swakopmund’s informal settlement area) I put myself in the position of the people living there and try to think how I would have coped.” During her term as a Mayor she has worked towards the improvement of living conditions for the poor squatter community. »

²²⁴ Maggi Barnard, « Fired up for change », *Sister Namibia*, 2004, vol. 16, n° 1, p. 6 : « That is what differentiates women from men, according to //Hoabes. [...] “We are more grassroots and tuned into the community.” »

²²⁵ Nicky Maris, *50/50 Women and Men in Local Government : We call for gender balanced “zebra style” party lists and gender policies for the local government elections in 2004*, affiche réalisée dans le cadre de la 50/50 campagne, Namibian Women’s Manifesto, Windhoek, 2004

²²⁶ Louise Toupin, « Des “usages” de la maternité en histoire du féminisme », *Recherches féministes*, 1996, vol. 9, n°2, p. 117.

50/50 Women and Men in Local Government



**We call for gender balanced
“zebra” party lists and gender policies
for the local government elections 2004**

THE NAMIBIAN WOMEN'S MANIFESTO NETWORK
A Project of Status Namibia
Tel: (061) 230 618 | e-mail: status@status.com.na

This programme is supported by:
Namibia Institute for Democracy, Darlem Canada, The
Royal Netherlands Embassy, Helmerich & Burt (H&B)

Nicky Maris, *50/50 Women and Men in Local Government* : We call for gender balanced “zebra style” party lists and gender policies for the local government elections in 2004, affiche réalisée dans le cadre de la 50/50 campagne, Namibian Women’s Manifesto, Windhoek, 2004

Dans une même logique, l'identité citoyenne des Namibiennes a été repensée en s'inspirant de leurs expériences quotidiennes. Les valeurs généralement associées à leur statut de mère se sont vues projetées au sein de la sphère politique, abolissant ainsi la frontière traditionnellement établie entre celle-ci et la sphère domestique. Balbina Pienaar, dans son portrait réalisé par Kate Burling, avait d'ailleurs déclaré à ce sujet que les femmes « [devaient] être confiantes et s'exercer à faire publiquement ce qu'elles ont fait confidentiellement pendant des années : gérer les personnes et les situations pour que tout aille comme prévu ! »²²⁷ : le message est ici que, si les femmes sont des piliers pour leurs familles et leurs foyers, elles peuvent l'être aussi pour la nation.

6.2.2. « Mamans politiciennes » : la nécessité d'être ambitieuses

Les portraits de Balbina Pienaar, Rosa Namises, Hiteni Shekudja, Miriam Valombola et Rosina Hoabes ont, en plus de mettre en avant l'altruisme féminin des représentantes politiques, insisté sur l'ambition dont elles ont su faire preuve pour atteindre les objectifs qu'elles se sont continuellement fixés : elles incarnent le fait que « là où il y a une volonté politique, il y a une possibilité »²²⁸. À travers ces articles, *Sister Namibia Magazine* tente de transmettre l'ambition de ces femmes à ses lectrices, qui pourraient manquer de confiance en elles et redouter de devoir concilier des responsabilités politiques avec leurs responsabilités familiales, dont celle de mère. L'un des objectifs de la *50/50 Campaign*, en marche depuis 2000, était d'ailleurs de mobiliser les Namibiennes et de les encourager à se présenter comme candidates aux différentes élections locales, régionales et nationales. Les portraits réalisés par *Sister Namibia Magazine* juxtaposent des passages de narration et des passages de retranscription, au discours direct, des paroles de femmes portraiturées. Lorsqu'elles prodiguent des conseils pour réussir dans la sphère politiques, ceux-ci semblent directement être adressés aux lectrices du magazine, comme lorsque Balbina Pienaar put dire :

« Ce sont des leçons que j'aimerais transmettre à n'importe quelle jeune femme devant faire face à des défis professionnels : plongez dans le grand bain. Vous apprendrez assurément à nager. Vous aurez peut-être peur au début mais si vous voulez relever le défi, allez-y. »²²⁹

²²⁷

²²⁸ Liz Frank, « Where there is a political will there is a way », *Sister Namibia*, vol. 13, n° 5-6, p. 6.

²²⁹ Kate Burling, « 'Accessibility is the key' says local authority politician Balbina Pienaar », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, p. 6 : « *These are lessons I'd pass on to any young girl faced with career challenges : Jump in at the deep end. You will definitely learn how to swim. You might feel afraid at the beginning, but if you want the challenge, take it.* »

Ce fut aussi le cas lorsque Rosina Hoabes déclara : « Les femmes doivent savoir que leur travail ne se limite pas à la cuisine. Cela peut ne pas être toujours facile mais si vous savez comment y arriver, vous devez vous lever et aller vers cet objectif. »²³⁰ *Sister Namibia Magazine* développe ici une communauté d'entraide, où les femmes ayant de l'expérience en politique offrent leur aide à celles qui n'en ont pas. L'ambition s'impose comme la clé de la réussite pour toute femme souhaitant se lancer dans une carrière, politique ou non.

C'est d'ailleurs cette ambition qui définit les parcours de Balbina Pienaar, de Rosa Namises, de Hiteni Shekudja, de Miriam Valombola et de Rosina Hoabes. Chacun des portraits met en avant le fait que ces femmes sont toutes parvenues à terminer leurs études et à gravir les échelons de la sphère politique, malgré toutes les difficultés économiques et sociales qui se sont imposées à elles. De plus, bien qu'ayant déjà accédé à des postes à hautes responsabilités, celles-ci continuent de voir plus loin. Liz Frank affirme ainsi que Hiteni Shekudja, déjà chef de son village, pourrait réellement « envisager d'exercer son *leadership* au niveau régional dans le futur », celle-ci étant « prête à combler le fossé entre les structures traditionnelles et modernes de leadership »²³¹ lors des élections de 2004. Balbina Pienaar, déjà à la tête du conseil de Walvis Bay, se dit quant à elle « convaincue d'avoir un rôle à jouer dans la politique namibienne au niveau national », avant d'ajouter : « J'aimerais renforcer mes compétences techniques au sein du *Ministry of Local Government and Housing* et viser un poste de directrice ». Liz Frank, en charge de réaliser ce portrait de Balbina Pienaar, commente ces déclarations et interpelle les lecteurs du magazine pour insister son ambition sans limite, déjouant les attentes que la société pourrait avoir vis-à-vis d'elle : « Notez bien : “Directrice” et non pas “Directrice adjointe”. »²³² Rosina Hoabes, la maire de Swakopmund, vise elle aussi toujours plus haut en se demandant : « Pourquoi ne pas devenir ministre ? »²³³ La domination patriarcale ayant inculqué aux femmes que leur place était cantonnée au sein de la sphère privée, beaucoup d'entre elles manqueraient de confiance. La « confiance », la « confiance en soi » sont des expressions qui reviennent de manière récurrente dans ces articles, celles-ci étant

²³⁰ Maggi Barnard, « Fired up for change », *Sister Namibia*, 2004, vol. 16, n°1, p. 6 : « “Women can stand up and do something if they are committed,” says //Hoabes. “Women need to know their work does not stop in the kitchen. It might not always be easy, but if you know what you want to do, you must get up and work towards it.” »

²³¹ Liz Frank, « Traditional leader wants to bridge traditional and modern political structures », *Sister Namibia*, 2001, vol. 13, n° 5-6, p. 5 : « Would she consider leadership at the regional level in the future ? She certainly would ! Come the elections, Hiteni Shekudja stands ready to bridge the gap between traditional and modern structures of leadership, and to help close the gender gap to achieve 50/50 »

²³² Kate Burling, « ‘Accessibility is the key’ », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, p. 6 : « Looking ahead, she says “I am convinced I have a role to play in Namibian politics at national level. I’d like to build on my technical skills within the Ministry of Local Government and Housing, and aim for a Director’s position.” Note : “Director” not “Deputy Director”. »

²³³ Maggi Barnard, « Fired up for change », *Sister Namibia*, 2004, vol. 16, n°1, p. 5 : « Why not a Minister ? ».

mises en avant comme une autre nécessité pour toute réussite politique. Ces portraits sont ainsi censés démontrer qu'avec de l'ambition, mais surtout de la confiance en soi, les femmes peuvent assurément accéder à des postes à hautes responsabilités, souvent perçus comme étant réservés aux hommes. Prenant sûrement en compte le fait que, avec la *50/50 Campaign* et avec la possible implémentation de la parité politique, les femmes parviendront à accepter l'idée qu'elles peuvent aussi accéder à des fonctions politiques à responsabilités, Liz Frank conclut son portrait de Hiteni Shekudja en mettant les hommes en garde : « Hommes en politique, prenez note : les femmes arrivent au tournant ! »²³⁴

Un autre obstacle à la réussite politique des femmes, mis en avant par cette série de portraits, est peut-être la peur qu'ont les femmes de ne pas pouvoir concilier des responsabilités politiques avec leurs responsabilités familiales. Dans le portrait qui lui a été consacré en 1999, Balbina Pienaar est présentée par Kate Burling comme une « maman politicienne »²³⁵ et ce notamment grâce à l'une des photos intégrées au corps de l'article, capturant un moment intime où celle-ci rit avec ses deux filles, Gracie et Tarsiana, qui l'entourent²³⁶. Balbina Pienaar, dont le rôle de mère est mis en exergue exemplifie cependant cette difficulté qu'il peut y avoir à être à la fois une « mère pour la nation » et une « mère pour ses enfants » : ses filles ont dû apprendre « à s'adapter à l'emploi du temps chargé de leur maman politicienne. »²³⁷ et ont toujours du mal à accepter son engagement politique :

« Elles rient toutes les trois en décrivant une récente série de longs meetings, workshops et conférences qui mirent à l'épreuve la tolérance des enfants vis-à-vis des engagements politiques de leur mère. "Lorsque je suis finalement rentrée, Tarsiana m'a dit que, la prochaine fois, elles allaient venir me voir avec des pancartes et des protestations, demandant que je leur consacre plus de temps !" dit Balbina. »²³⁸

La maternité serait ainsi un plafond de verre pour les femmes. En effet, en attribuant aux femmes le statut de « pilier » responsable de l'éducation des enfants, de leur instruction et de leur épanouissement, la structure familiale a fait de la présence féminisme une nécessité au

²³⁴ Liz Frank, « Traditional leader wants to bridge traditional and modern political structures », *Sister Namibia*, 2001, vol. 13, n° 5-6, p. 5 : « Men in politics take note : around the corner, women are coming ! »

²³⁵ Kate Burling, « 'Accessibility is the key' », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, p. 4 : « politician mum ».

²³⁶ Kate Burling, « 'Accessibility is the key' », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, p. 5.

²³⁷ Kate Burling, « 'Accessibility is the key' », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, p. 4 : « Gracie and [...] Tarsiana have [...] learned to cope with the busy timetable of their politician mum. »

²³⁸ Kate Burling, « 'Accessibility is the key' », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, p. 4 : « All three laugh as they describe a recent series of protracted meetings, workshops and conferences which tested the children's tolerance of their mother's political commitments. "When I finally got back, Tarsiana told me that next time they would meet me with placards and protests, demanding more of my time !" says Balbina. »

sein du foyer. Devenir mère serait une pression supplémentaire pour les femmes, limitant leur sortie de la sphère domestiques et limitant donc leur accès à la sphère politique. Le texte de



Sister Namibia, 1999, vol. 11, n° 3-4, p. 1 et Kate Burling, « 'Accessibility is the key' says local authority politician Balbina Pienaar », Sister Namibia, 1999, vol. 11, n° 3-4, p. 5

l'article met cependant l'accent sur la difficulté qu'il y a à concilier sa vie familiale et sa carrière politique. Une photo d'elle et ses deux filles, Gracie et Tarsiana, est intégré au corps de l'article Cependant, bien que ne pouvant pas obtenir autant de temps qu'espéré de la part de leur mère, les enfants de femmes politiques auraient d'autres privilèges, illustrés encore une fois par cet extrait du portrait de Balbina Pienaar :

« Malgré les rires, trouver un équilibre entre les exigences d'une vocation politique et les besoins de deux filles qui grandissent n'est pas une tâche facile, tout particulièrement pour un parent seul. Tarsiana est une jeune fille indépendante et éloquente qui reconnaît "peut-être que nous ne recevons autant que d'autres enfants de cet amour que l'on appelle 'l'amour maternel'", mais qui admire ouvertement sa mère les accomplissements et le dévouement de sa mère. »²³⁹

Ces femmes politiques, altruistes et ambitieuses, sont des modèles non seulement pour les autres femmes mais aussi pour leurs filles. Confrontés à une certaine proximité avec ces modèles, les enfants assimilent des façons d'être et de penser qui leur devraient leur permettre de s'épanouir. Tarsiana, la fille de Balbina, est qualifiée grâce des adjectifs tels que « jeune », « indépendante » et « éloquente » : malgré son jeune âge, celle-ci a déjà intégré la capacité qu'a eue sa mère à maîtriser la parole (pour la mettre au service des autres) et à se construire toute seule.

Ce focus sur des femmes ayant réussi à intégrer la sphère politique illustre la façon dont *Sister Namibia* a pu soutenir la *50/50 Campaign* du *Namibian Women's Manifesto Network*. À sa manière, le magazine a entrepris de déconstruire les préjugés à l'encontre des femmes répendus par les hommes :

« Les partis politiques ont tendance à accuser les femmes de ne pas se présenter comme candidates, tout en émettant des doutes quant à leur capacité à diriger, plutôt que d'analyser et de supprimer les barrières et les contraintes auxquelles sont confrontées les femmes qui pénètrent dans la sphère de la politique, dominée par les hommes. »²⁴⁰

²³⁹ Kate Burling, « 'Accessibility is the key' », *Sister Namibia*, 1999, vol. 11, n° 3-4, p. 4 : « *Despite the laughter, balancing the demands of a political vocation and the needs of two growing daughters is no easy task, particularly for a single parent. Tarsiana is an independent and articulate young woman who acknowledges that "maybe we don't get so much what you might call 'mother love' as other kids", but openly admires her mother's achievements and dedication.* »

²⁴⁰ Elizabeth Khaxas, Liz Frank, *Namibian Women's Manifesto*, Windhoek Sister Namibia, 2004 (réédition), p. 6 : « *Political parties tend to blame women for not coming forward as candidates, while casting doubt on their capacity for leadership, rather than analysing and removing the many barriers and constraints facing women who enter the male dominated sphere of politics.* »

Balbina Pienaar, Rosa Namises, Hiteni Shekudja, Miriam Valombola et Rosina Hoabes exemplifient le fait que les femmes peuvent réussir au sein de cette sphère et, de plus, qu'elles ont des compétences spécifiquement féminines pouvant pallier les défauts propres aux hommes, comme l'inaccessibilité et le manque d'empathie. Les hommes et les femmes seraient dès lors deux contraires complémentaires. Leur association, qui pourrait être permise grâce à la mise en œuvre de la parité au sein des structures des partis et au sein des institutions de la République, permettrait d'accéder à un certain équilibre.

7. Sources

7.1. Sources principales

7.1.1. Publications de Sister Namibia

SISTER NAMIBIA, vol. 1, n° 1, juillet 1989, Windhoek, 12 pages

<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1989-vol-1-1.pdf>

SISTER NAMIBIA, vol. 1, n° 2, septembre 1989, Windhoek, 16 pages

<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/1989-vol-1-2.pdf>

SISTER NAMIBIA, vol. 1, n° 3, 1989, Windhoek, 16 pages

<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/1989-vol-1-3.pdf>

SISTER NAMIBIA, vol. 2, n° 1, 1990, Windhoek, 16 pages

<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/1990-vol-2-1.pdf>

SISTER NAMIBIA, vol. 2, n° 2, 1990, Windhoek, 16 pages

<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1990-vol-2-2.pdf>

SISTER NAMIBIA, vol. 3, n° 1, 1991, Windhoek, 20 pages

<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/1991-vol-3-1.pdf>

SISTER NAMIBIA, vol. 3, n° 2, 1991, Windhoek, 28 pages

<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/1991-vol-3-2.pdf>

SISTER NAMIBIA, vol. 3, n° 3, août-octobre 1991, Windhoek, 24 pages

<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/1991-vol-3-3.pdf>

Sister Namibia, vol. 3, n° 4, 1991, Windhoek, 24 pages

<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/1991-vol-3-4.pdf>

Sister Namibia, vol. 4, n° 1, 1992, Windhoek, 24 pages

<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/1992-vol-4-1.pdf>

Sister Namibia, vol. 4, n° 2, juillet-août 1992, Windhoek, 28 pages

<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/1992-vol-4-2.pdf>

Sister Namibia, vol. 4, n° 3, septembre – octobre 1992, Windhoek, 28 pages

<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/1992-vol-4-3.pdf>

Sister Namibia, vol. 4, n° 4, décembre 1992 – janvier 1993, Windhoek, 28 pages

<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1992-vol-4-4.pdf>

Sister Namibia, vol. 5, n° 1, avril – mai 1993, Windhoek, 28 pages

<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1993-vol-5-1.pdf>

Sister Namibia, vol. 5, n° 2, mai – juin 1993, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-5-2-1993.pdf>

Sister Namibia, vol. 5, n° 3, juillet – août 1993, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-5-3-1993.pdf>

Sister Namibia, vol. 5, n° 4, septembre 1993, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-5-4-1993.pdf>

Sister Namibia, vol. 5, n° 5, octobre – novembre 1993, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-5-5-1993.pdf>

Sister Namibia, vol. 5, n° 6, décembre 1993 – janvier 1994, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-5-6-1993-2md.pdf>

Sister Namibia, vol. 6, n° 2, juin – juillet 1994, Windhoek, 30 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1994-vol-6-2.pdf>

Sister Namibia, vol. 6, n° 3, août 1994, Windhoek, 28 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-6-3-1994.pdf>

Sister Namibia, vol. 6, n° 4, octobre 1994, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/1994-vol-6-4.pdf>

Sister Namibia, vol. 6, n° 5 – 6, décembre 1994 – janvier 1995, Windhoek, 40 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-6-5-6-1994.pdf>

Sister Namibia, vol. 7, n° 1, mars – avril 1995, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/1995-vol-7-1.pdf>

Sister Namibia, vol. 7, n° 2, mai – juin 1995, Windhoek, 30 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1995-vol-7-2.pdf>

Sister Namibia, vol. 7, n° 3, juillet – août 1995, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/1995-vol-7-3.pdf>

Sister Namibia, vol. 7, n° 4, septembre – octobre 1995, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/1995-vol-7-4.pdf>

Sister Namibia, vol. 7, n° 5 – 6, décembre 1995 – janvier 1996, Windhoek, 48 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1995-vol-7-56.pdf>

Sister Namibia, vol. 8, n° 1, mars – avril 1996, Windhoek, 40 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1996-vol-8-1.pdf>

Sister Namibia, vol. 8, n° 2, mai – juin 1996, Windhoek, 40 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1996-vol-8-2.pdf>

Sister Namibia, vol. 8, n° 3, juillet – août 1996, Windhoek, 40 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1996-vol-8-3.pdf>

Sister Namibia, vol. 8, n° 4, septembre – octobre 1996, Windhoek, 40 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1996-vol-8-4.pdf>

Sister Namibia, vol. 8, n° 5 – 6, décembre 1996 – janvier 1997, Windhoek, 59 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1996-vol-8-56.pdf>

Sister Namibia, vol. 9, n° 1, mars 1997, Windhoek, 44 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1997-vol-9-1.pdf>

Sister Namibia, vol. 9, n° 2, mai – juin 1997, Windhoek, 44 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1997-vol-9-2.pdf>

Sister Namibia, vol. 9, n° 3, juillet – août 1997, Windhoek, 44 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1997-vol-9-3.pdf>

Sister Namibia, vol. 9, n° 4, septembre – octobre 1997, Windhoek, 44 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1997-vol-9-4.pdf>

Sister Namibia, vol. 9, n° 5 – 6, novembre – décembre 1997, Windhoek, 44 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-9-5-6-1997.pdf>

Sister Namibia, vol. 10, n° 1, mars – avril 1998, Windhoek, 44 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/08/1998-vol-10-1.pdf>

Sister Namibia, vol. 10, n° 2, mai – juin 1998, Windhoek, 44 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-10-2-1998.pdf>

Sister Namibia, vol. 10, n° 3, juillet – août 1998, Windhoek, 46 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/10/1998-vol-10-3.pdf>

Sister Namibia, vol. 10, n° 4, septembre – octobre 1998, Windhoek, 48 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-10-4-1998.pdf>

Sister Namibia, vol. 10, n° 5 - 6, novembre – décembre 1998, Windhoek, 46 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/10/1998-vol-10-5-6.pdf>

Sister Namibia, vol. 11, n° 1, mai – juin 1999, Windhoek, 40 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-11-1-1999.pdf>

Sister Namibia, vol. 11, n° 2, juillet – août 1999, Windhoek, 34 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/10/1999-vol-11-21.pdf>

Sister Namibia, vol. 11, n° 3 – 4, novembre – décembre 1999, Windhoek, 48 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/10/1999-vol-11-3-4.pdf>

Sister Namibia, vol. 12, n° 1, mars 2000, Windhoek, 24 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/10/2000-vol-12-1.pdf>

Sister Namibia, vol. 12, n° 2, août 2000, Windhoek, 24 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-12-2-2000.pdf>

Sister Namibia, vol. 12, n° 3 – 4, novembre 2000, Windhoek, 44 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-12-3-4-2000.pdf>

Sister Namibia, vol. 12, n° 5 – 6, décembre 2000 – janvier 2001, Windhoek, 44 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/10/december-2000-vol-12-560001.pdf>

Sister Namibia, vol. 13, n° 1, mars 2001, Windhoek, 24 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/10/2001-vol-13-1.pdf>

Sister Namibia, vol. 13, n° 2, avril – mai 2001, Windhoek, 24 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/10/2001-vol-13-2.pdf>

Sister Namibia, vol. 13, n° 3, juin – juillet 2001, Windhoek, 24 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-13-3-2001.pdf>

Sister Namibia, vol. 13, n° 4, août – septembre 2001, Windhoek, 24 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/11/2001-vol-13-4.pdf>

Sister Namibia, vol. 13, n° 5 – 6, septembre – décembre 2001, Windhoek, 46 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/11/2001-vol-13-5-6.pdf>

Sister Namibia, vol. 14, n° 1, janvier – février 2002, Windhoek, 24 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/11/2002-vol-14-1.pdf>

Sister Namibia, vol. 14, n° 2, mars – avril 2002, Windhoek, 24 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/11/2002-vol-14-2.pdf>

Sister Namibia, vol. 14, n° 3, mai – juin 2002, Windhoek, 24 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/11/2002-vol-14-3.pdf>

Sister Namibia, vol. 14, n° 4, juillet – septembre 2002, Windhoek, 24 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/11/2002-vol-14-4.pdf>

Sister Namibia, vol. 14, n° 5 – 6, octobre - décembre 2002, Windhoek, 48 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/11/2002-vol-14-5-6.pdf>

Sister Namibia, vol. 15, n° 1 – 2, janvier – mai 2003, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/11/2003-vol-15-n-1-and-2.pdf>

Sister Namibia, vol. 15, n° 3, juin 2003, Windhoek, 28 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/11/2003-vol-15-3.pdf>

Sister Namibia, vol. 15, n° 4, septembre 2003, Windhoek, 40 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/11/2003-vol-15-4.pdf>

Sister Namibia, vol. 15, n° 5 – 6, décembre 2003, Windhoek, 44 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/11/december-2003-vol-15-56.pdf>

Sister Namibia, vol. 16, n° 1 – 2, avril 2004, Windhoek, 43 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/11/april-2004-vol-16-1.pdf>

Sister Namibia, vol. 16, n° 3, juillet 2004, Windhoek, 31 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/11/july-2004-vol-16-3.pdf>

Sister Namibia, vol. 16, n° 4, octobre 2004, Windhoek, 35 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/11/october-2004-vol-16-4.pdf>

Sister Namibia, vol. 16, n° 5 – 6, décembre 2004, Windhoek, 44 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/11/2004-vol-16-5-6.pdf>

Sister Namibia, vol. 17, n° 1, mars 2005, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/11/2005-vol-17-1.pdf>

Sister Namibia, vol. 17, n° 2, juin 2005, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-17-2-2005.pdf>

Sister Namibia, vol. 17, n° 3, octobre 2005, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-17-3-2005.pdf>

Sister Namibia, vol. 17, n° 4, novembre 2005, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-17-4-2005.pdf>

Sister Namibia, vol. 17, n° 5 – 6, décembre 2005, Windhoek, 44pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-17-5-6-2005.pdf>

Sister Namibia, vol. 18, n° 1 - 2, mai 2006, Windhoek, 44 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-18-1-2-2006.pdf>

Sister Namibia, vol. 18, n° 3, juillet 2006, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-18-3-2006.pdf>

Sister Namibia, vol. 18, n° 4, septembre 2006, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-18-4-2006.pdf>

Sister Namibia, vol. 18, n° 5 - 6, décembre 2006, Windhoek, 48 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-18-5-6-2006.pdf>

Sister Namibia, vol. 19, n° 1, mars 2007, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-19-1-2007.pdf>

Sister Namibia, vol. 19, n° 3, juillet 2007, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-19-3-2007.pdf>

Sister Namibia, vol. 19, n° 4, octobre 2007, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-19-4-2007.pdf>

Sister Namibia, vol. 19, n° 5 – 6, décembre 2007, Windhoek, 52 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-19-5-6-2007.pdf>

Sister Namibia, vol. 20, n° 1, mars 2008, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-20-1-2008.pdf>

Sister Namibia, vol. 20, n° 2, juin 2008, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-20-2-2008.pdf>

Sister Namibia, vol. 20, n° 3, août 2008, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-20-3-2008.pdf>

Sister Namibia, vol. 20, n° 4, octobre 2008, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-20-4-2008.pdf>

Sister Namibia, vol. 20, n° 5 – 6, décembre 2008 – mars 2009, Windhoek, 48 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-20-5-6-2008.pdf>

Sister Namibia, vol. 21, n°1, avril 2009, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-21-1-2009.pdf>

Sister Namibia, vol. 21, n°2, juillet 2009, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-21-2-2009.pdf>

Sister Namibia, vol. 21, n°3, septembre 2009, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-21-3-2009.pdf>

Sister Namibia, vol. 21, n° 4 – 5, décembre 2009, Windhoek, 48 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-21-4-5-2009.pdf>

Sister Namibia, vol. 22, n° 1, avril 2010, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/2010-vol-22-1.pdf>

Sister Namibia, vol. 22, n° 2, juin 2010, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/2010-vol-22-2.pdf>

Sister Namibia, vol. 22, n° 3, octobre 2010, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/2010-vol-22-3.pdf>

Sister Namibia, vol. 22, n° 4, décembre 2010, Windhoek, 19 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/2010-vol-22-4.pdf>

Sister Namibia, vol. 23, n° 1, avril 2011, Windhoek, 19 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2011/12/2011-vol-23-1.pdf>

Sister Namibia, vol. 23, n° 2, juillet 2011, Windhoek, 19 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2011/12/2011-vol-23-2.pdf>

Sister Namibia, vol. 23, n° 3, décembre 2011, Windhoek, 27 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/2011-vol-23-3.pdf>

Sister Namibia, vol. 24, n° 1, mai 2012, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/2012-vol-241.pdf>

Sister Namibia, vol. 24, n° 1, août 2012, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/2012-vol-24-2.pdf>

Sister Namibia, vol. 24, n° 1, septembre 2012, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/2012-vol-243.pdf>

Sister Namibia, vol. 24, n° 1, décembre 2012, Windhoek, 40 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/2012-vol-244.pdf>

Sister Namibia, vol. 25, n° 1, mars 2013, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/2013-vol-25-1.pdf>

Sister Namibia, vol. 25, n° 2, juin 2013, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/2013-vol-25-2.pdf>

Sister Namibia, vol. 25, n° 3, septembre 2013, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-25-3-2013.pdf>

Sister Namibia, vol. 25, n° 4, décembre 2013, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/2013-vol-25-4.pdf>

Sister Namibia, vol. 26, n° 1, mars 2014, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/2014-vol-26-1.pdf>

Sister Namibia, vol. 26, n° 2, juin 2014, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/07/mag-transport.pdf>

Sister Namibia, vol. 26, n° 3, septembre 2014, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/12/sister-mag-26-3.pdf>

Sister Namibia, vol. 26, n° 4, décembre 2014, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/02/vol-26-4-2014.pdf>

Sister Namibia, vol. 27, n° 1, janvier – mars 2015, Windhoek, 36 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/05/march-2015-vol-27-1.pdf>

Sister Namibia, vol. 27, n° 2, avril – juin 2015, Windhoek, 32 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/08/june-2015-vol-272.pdf>

Sister Namibia, vol. 27, n° 3, juillet - septembre 2015, Windhoek, 36 pages
https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/05/sisternamibia_print_bleed.pdf

Sister Namibia, vol. 27, n° 4, octobre – décembre 2015, Windhoek, 40 pages
https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2015/05/sisternamibiavol4_27.pdf

7.1.2. Sources des archives personnelles de Sister Namibia

LIZ FRANK, ELIZABETH KHAXAS, *The Namibian Women's Manifesto : Words into Action*, Windhoek, Sister Namibia, 2004, 40 pages

NICKY MARAIS, *50/50 Women and Men in Local Government : We call for gender balanced « zebra » party lists and gender politics for the local government elections 2004* [affiche], Windhoek, Sister Namibia, The Namibian Women's Manifesto Network, 2004

NICKY MARAIS, *50/50 Women and Men in Local Government : It in our Hands ! Vote for Gender Equality ! : We call for gender balanced « zebra » party lists and gender politics for the local government elections 2004* [affiche], Windhoek, Sister Namibia, The Namibian Women's Manifesto Network, 2004

SISTER NAMIBIA, *Sister Namibia Magazine Distribution and Subscriptions – 2015*, Windhoek, Sister Namibia, 2015, 5 pages

7.1.3. Sources orales

Entretien avec Vida de Voss, le 27/01/2015 à 14h57 (1h56) au sein des bureaux de Sister Namibia (163 Nelson Mandela Avenue Windhoek)

7.2. Sources complémentaires

7.2.1. Sources des archives de la BNF (Paris)

BERGER-LEVRAULT, *Traité de Versailles : Reproduction intégrale du texte officiel remis à la délégation allemande le 16 mars 1919 et signé le 28 juin 1919*, Paris, Berger-Levrault, 1919, 243 pages, notice n° FRBNF34041821, côte 8-LB57-14915 (168)

SWAPO, *Constitution of the South West Africa People's Organisation (SWAPO) of Namibia, Adopted by the meeting of the] central committee, July 28th-August 1st 1976*, Lusaka, SWAPO Department for Publicity and Information, c. 1976, 36 pages, notice n° FRBNF35511947, côte 16-O3P-1246

SWAPO, *Political Program of the South West Africa People's Organisation (SWAPO) of Namibia, Adopted by the meeting of the] central committee, July 28th-August 1st 1976*, Lusaka, SWAPO Department for Publicity and Information, c. 1976, 14 pages, notice n° FRBNF35511946, côte 16-O3P-1245

SWAPO, *Namibia : Women in the struggle*, Luanda, SWAPO Department for Publicity and Information, 1984, 23 pages, notice n° FRBNF36631157, côte 16-O3P-910

SWAPO WOMEN'S COUNCIL, *Namibian woman : Apartheid colonialism and the women struggle for peace, equality and development in Namibia*, Luanda, SWAPO Department for Publicity and Information, juillet 1985, 21 pages, notice n° FRBNF34500654, côte 8-JO-25045

7.2.2. Sources des archives de l'UNAM (Windhoek)

IIPINGE MAGANO E., *The Development and Structure of Western Feminism and its Relevance to Namibian Women*, La Haye, SWAPO Training Programme, Institute of Social Studies de la Haye, juin 1987, 52 pages, Collection « UNIN », NAM.305.4209688 SIT

KISIEDU C.O., *The situation of women living under racist regimes : The case of Namibia*, Lusaka, United Nations Institute for Namibia, Centre for Social Development and Humanitarian Affairs (CSDHA) Branch for the Advancement of Women et l'United Nations Institute for Namibia, 1981, 34 pages, collection « UNIN », NAM.305.4209688 IPI

NDEUTALA SELMA HISHONGWA, *Women in Namibia : The Changing Role of Namibian Women from Traditional Precolonial Times to the Present*, Vimmerby, Förlaget By och Bygd, 1983, 104 pages, collection « Dr M.P. Tjitendero », PA3/5/1/8 [MFN 4060]

SECRETARY FOR SWAPO WOMEN'S COUNCIL, *Seminar of SWAPO men and women to discuss women's roles and participation in the national liberation process*, c. 1978, 10 pages, collection « UNIN », PA4/1/3/5/2/3/4

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAM, ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA, AFRICAN TRAINING AND RESEARCH CENTER FOR WOMEN, *Project for the South West Africa People's Organisation : Participation of Women in Development*, c.1982, 8 pages, collection « UNIN », PA4/1/3/5/4/3 [MFN 5006]

7.2.3. Sources des archives nationales de Namibie (Windhoek)

REPUBLIQUE DE NAMIBIE, *Constituent Assembly Debates, 21 November 1989 – 31 January 1990, Volume 1*, [retranscription des débats] Windhoek, 1989-1990, 330 pages, CAN 1

REPUBLIQUE DE NAMIBIE, *Constituent Assembly Debates, 1 February 1990 – 16 March 1990, Volume 2*, [retranscription des débats], Windhoek, 1989-1990, 140 pages, CAN 1

REPUBLIQUE DE NAMIBIE, *1991 Population and Housing Census, Preliminary Report*, Windhoek, Central Statistics Office, National Planning Commission, septembre 1992, 35 pages, REF/E/13

RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE, *Women and men in Namibia*, Windhoek, Central Statistics Office, National Planning Commission, août 1995, 112 pages, REF/E/10

7.2.4. Sources personnelles du Legal Assistance Centre (Windhoek)

GENDER RESEARCH AND ADVOCACY PROJECT, *Rape : Should you withdraw a rap case ?*, [Bande dessinée informative], Legal Assistance Centre, Windhoek, 2010

GENDER RESEARCH AND ADVOCACY PROJECT, *Sexual harassment in the workplace*, [Bande dessinée informative], Legal Assistance Centre, Windhoek, 2010

GENDER RESEARCH AND ADVOCACY PROJECT, *What does gender equality mean in a relationship ?*, Legal Assistance Centre, Windhoek, 2010

GENDER RESEARCH AND ADVOCACY PROJECT, *What to do if someone stops paying maintenance*, [bande dessinée informative], Gender Research and Advocacy Project, Legal Assistance Centre, Windhoek, 2010

GENDER RESEARCH AND ADVOCACY PROJECT, *Rape in Marriage*, [bande dessinée informative], Gender Research and Advocacy Project, Legal Assistance Centre, Windhoek, 2010

GENDER RESEARCH AND ADVOCACY PROJECT, « *If you really loved me...* » : *The problem of date rape*, [bande dessinée informative], Gender Research and Advocacy Project, Legal Assistance Centre, Windhoek, 2011

GENDER RESEARCH AND ADVOCACY PROJECT, *LGBT Rights in Namibia : Family*, [brochure], Gender Research and Advocacy Project, Legal Assistance Centre, Windhoek, 2014

GENDER RESEARCH AND ADVOCACY PROJECT, *LGBT Rights in Namibia : Health*, [brochure], Gender Research and Advocacy Project, Legal Assistance Centre, Windhoek, 2014

GENDER RESEARCH AND ADVOCACY PROJECT, *LGBT Rights in Namibia : Labour*, [brochure], Gender Research and Advocacy Project, Legal Assistance Centre, Windhoek, 2014

GENDER RESEARCH AND ADVOCACY PROJECT, *LGBT Rights in Namibia : Protection*, [brochure], Gender Research and Advocacy Project, Legal Assistance Centre, Windhoek, 2014

GENDER RESEARCH AND ADVOCACY PROJECT, *Domestic violence, HIV and the cycle of violence*, [bande dessinée informative], Gender Research and Advocacy Project, Legal Assistance Centre, Windhoek, 2015

GENDER RESEARCH AND ADVOCACY PROJECT, *How to claim child maintenance*, [bande dessinée informative], Gender Research and Advocacy Project, Legal Assistance Centre, Windhoek, 2015

7.2.5. Sources du Women's Leadership Centre (Windhoek)

ELIZABETH KHAXAS (dir.), *Between yesterday and tomorrow : Writings by Namibian women*, Women's Leadership Centre, Windhoek, 2005

ELIZABETH KHAXAS (dir.), *Our lives in our hands : Photographs and texts by Namibian women*, Women's Leadership Centre, Windhoek, 2005

ELIZABETH KHAXAS (dir.), *We must choose life : Writings by Namibian women on culture, violence, HIV and Aids*, Women's Leadership Centre, Windhoek, 2008

ELIZABETH KHAXAS, LIZ FRANK (dir.), *Creating ourselves in our own image : Photos and texts by young lesbians in Namibia*, Women's Leadership Centre, Windhoek, 2014

WLC, *Speaking for ourselves : Voices of khwe young women*, [livret], Women's Leadership Centre, Windhoek, 2012

WLC, *Being ourselves ! Being resilient ! : A guide to well-being for young lesbians in Namibia*, [livret] Women's Leadership Centre, Windhoek, 2013

WLC, *Loving and supporting our lesbian daughters ! : A guide for parents, families and friends of young lesbians in Namibia*, [livret], Women's Leadership Centre, Windhoek, 2013

WLC, *Speaking for ourselves : Voices of San young women in Namibia*, Women's Leadership Centre, [livret], Windhoek, 2014

7.2.6. Sources d'internet

ALEXANDER O'RIORDAN, « Namibia's Gender Zebra », *The South Africa Civil Society Information Service* (édition numérique), 3 juillet 2014
<https://www.sacsis.org.za/site/article/2061> (consulté le 17/05/2016 à 21h29)

ALEXANDER O'RIORDAN, « Namibia's zebra politics could make it stand out from the global herd », *The Guardian* (édition numérique), 8 juillet 2014
<http://www.theguardian.com/global-development/2014/jul/08/namibia-gender-equality-zebra-politics> (consulté le 17/05/2016 à 21h41)

AMANDA CLAYTON, *Namibia at a Crossroads : 50/50 and the Way Forward*, Windhoek, IPPR Democracy Report and Legal Assistance Centre Monograph Series., septembre 2014, 20 pages
http://www.ippr.org.na/sites/default/files/DemocracyReport2014_7.pdf (consulté le 24/05/2016 à 16h08)

BBC NEWS, « Gays 'fearful' in Namibia », *BBC News* (édition numérique), 20 mars 2001
<http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/1231732.stm> (consulté le 24/05/2016 à 18h41)

CHRISTOPHER MUNNION, « Namibian president orders gay purge », *The Telegraph* (édition numérique), 22 mars 2001
<http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/africaandindianocean/namibia/1327519/Namibian-president-orders-gay-purge.html> (consulté le 24/05/2015 à 18h45)

DIANNE HUBBARD, *50/50 : Options for Namibia*, Windhoek, Legal Assistance Centre, 2001
<http://www.lac.org.na/projects/grap/Pdf/fiftyop.pdf>

DIANNE HUBBARD, *Gender and the Law in Namibia : An Overview*, Windhoek, Legal Assistance Centre, 2007
<http://www.lac.org.na/pub/publications.php>

DIANNE HUBBARD, *Know Your Constitution*, Windhoek, Legal Assistance Centre, 1990
<http://www.lac.org.na/projects/huricon/Pdf/knowyourconstitution-eng.pdf>

DIANNE HUBBARD, *Namibian Law on LGBT Issues*, Windhoek, Legal Assistance Centre, Gender Research and Advocacy Project, 2015, 189 pages
http://www.lac.org.na/projects/grap/Pdf/LGBT_mono.pdf

HUMAN RIGHTS WATCH, THE INTERNATIONAL GAY AND LESBIAN RIGHTS COMMISSION, « More than a Name : State-Sponsored Homophobia and Its Consequences in Southern Africa », New York, Human Rights Watch, 2003
<https://www.hrw.org/reports/2003/safrica/index.htm>

KAPENA L. TJIHERO, DOUFI NAMALAMBO, DIANNE HUBBARD, *Affirmative Action for Women in Local Government in Namibia : The 1998 Local Government Elections*, Windhoek, Legal Assistance Centre, 1998, 36 pages
<http://www.lac.org.na/projects/grap/Pdf/affirmaction.pdf>

LEGAL ASSISTANCE CENTRE, *Free to love* [Entretien avec Liz Frank], 16 mai 2008
<http://www.lac.org.na/news/specialfeatures/samesex.html> (consulté le 17/05/2016 à 21h48)

LIZ FRANK, « Sister Namibia magazine : A platform for the voices of women », *The Free Library*, septembre 2009
<http://www.thefreelibrary.com/Sister+Namibia+magazine%3A+a+platform+for+the+voices+of+women.-a0215723413>

LIZ FRANK, *Moving toward gender balance in elected positions of government in Namibia*
http://www.quotaproject.org/CS/CS_Namibia_Frank_10_6_2004.pdf

RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE, MINISTRY OF GENDER EQUALITY AND CHILD WELFARE, *National Gender Policy (2010 – 2020)*, Windhoek, mars 2010, 56 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/06/national-gender-policy.pdf>

REPUBLIQUE DE NAMIBIE, MINISTRY OF GENDER EQUALITY AND CHILD WELFARE, *National Plan of Action on Gender-Based Violence (2012-2016)*, Windhoek, 2012, 59 pages
<https://sisternamibiatest2014.files.wordpress.com/2014/06/national-plan-of-action-on-gbv.pdf>

SISTER NAMIBIA, *History*
<https://sisternamibia.com/about/history/>

SISTER NAMIBIA, *What we do*
<https://sisternamibia.com/about/what-we-do/>

8. Bibliographie thématique

8.1. Bibliographie générale sur le féminisme

BARD Christine, *Les filles de Marianne : Histoire des féminismes (1914-1940)*, Paris, Fayard, 1995

BARD Christine, « Jalons pour une histoire des études féministes en France (1970-2002) », *Nouvelles Questions Féministes*, 2003, vol. 22, n° 1, pp. 14-30

BARD Christine, « Genre et pouvoir à la lumière de l'histoire du féminisme », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 108, n° 2, 2001, pp. 71-84

BARD Christine, *Le féminisme au-delà des idées reçues*, Paris, Éditions Cavalier Bleu, 2012

COHEN Yolande, THEBAUD Françoise, *Féminisme et identités nationales : Les processus d'intégration des femmes en politique*, Lyon, CNRS, Programme pluriannuel en Sciences humaines Rhône-Alpes, 1998

DECHAUFOR Laetitia, « Introduction au féminisme postcolonial », *Nouvelles Questions Féministes*, 2008, vol. 27, n°2, pp. 99-110

FALQUET Jules, *Femmes, projet révolutionnaire, guerre et démocratisation : L'apparition du mouvement de femmes et du féminisme au Salvador (1970-1994)*, Thèse de doctorat sous la direction de Christian Gros, Paris, Université de la Sorbonne-Nouvelle, 1997

HIRATA Helena, LABORIE Françoise, LE DOARE Hélène, SENOTIER Danièle (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2004 (2e édition augmentée)

JAQUETTE Jane S., *The Women's Movement in Latin America : Participation and Democracy*, Boulder, Westview Press, 1994 (2^{ème} édition)

LENEL Pierre, MARTIN Virginie, « La contribution des études postcoloniales et des féminismes du "sud" à la constitution d'un féminisme renouvelé : Vers la fin de l'occidentalisme ? », *Revue Tiers Monde*, 2012, n° 209, pp. 125-144

LEPINARD Eléonore, *L'égalité introuvable*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007

MARQUES-PEREIRA Bérangère, *La citoyenneté politique des femmes*, Paris, Arman Collin, 2003

MARQUES-PEREIRA Bérangère, « Quotas-parité : Enjeux et argumentations », *Recherches féministes*, 1999, vol.12, n°1, pp.103-121

PHILLIPS Anne, *Feminism and politics*, Oxford, Oxford University Press, 1998

SCOTT Joan, « Gender : A Useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review*, décembre 1986, vol. 91, n°5, pp. 1053-1075

SCOTT Joan, *La citoyenne paradoxale*, Paris, Albin Michel, 1998

THEBAUD Françoise, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS Éditions, 2007 (2e édition revue et augmentée)

TOUPIN Louise, « Des “usages” de la maternité en histoire du féminisme », *Recherches féministes*, 1996, vol. 9, n°2, pp. 113-135

8.1.1. Bibliographie sur le féminisme en Afrique

BAUER Gretchen, BRITTON Hannah E. (dir.), *Women in African parliaments*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2006

BRITTON Hannah, FISH Jennifer, MEINTJES Sheila (dir.), *Women's Activism in South Africa : Working Across Divides*, Scottsville, University of KwaZulu-Natal Press, 2009

GEISLER Gisela, *Women and the Remaking of Politics in Southern Africa : Negotiating Autonomy, Incorporation and Representation*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 2004

HASSIM Shireen, *Women's Organizations and Democracy in South Africa*, Madison, University of Wisconsin Press, 2005

MIKELL Gwendolyn (dir.), *African Feminism : The Politics of Survival in Sub-Saharan Africa*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1997

MUWATI Itai, MGUNI Zifikile, GWEKWERERE Tavengwa, MAGOSVONGWE Ruby (dir.), *Rediscoursing African Womanhood in the Search for Sustainable Renaissance : African Womanism in Multi-disciplinary Approaches*, Harare, College Press Publishers, 2012

OYEWUMI Oyeronke, *African Women and Feminism : Reflecting on the Politics of Sisterhood*, Trenton, Africa World Press, 2003

STEADY Filomina Chioma, *Women and Collective Action in Africa : Development, Democratization and Empowerment*, New York, Palgrave Macmillan, 2006

TRIPP Aili Mari, CASIMIRO Isabel, KWESIGA Joy, MUNGWA Alice, *African Women's Movements : Transforming Political Landscapes*, New York, Cambridge University Press, 2009

8.2. Bibliographie générale sur la Namibie pré-indépendance

AKAWA Martha, *The Gender Politics of the Namibian Liberation Struggle*, Bâle, Basel Afrika Bibliographien, 2014

BADER Christian, *La Namibie*, Paris, Éditions Karthala, 1997

CLEAVER Tessa, WALLACE Marion, *Namibia : Women in War*, Londres, Zed Books, 1990

DALE Richard, *The Namibian War of Independence : 1966-1989 : Diplomatic, Economic and Military Campaigns*, Jefferson, McFarland & Company, 2014

DIENER Ingolf, *Apartheid ! La cassure : La Namibie, un peuple, un devenir*, Paris, Editions Arcantère, 1986

DIENER Ingolf, *La Namibie : Une histoire, un devenir*, Paris, Éditions Karthala, 2000

DIERKS Klaus, *Chronology of Namibian history*, Windhoek, Namibia Scientific Society, 1999

DOBELL Lauren, *Swapo's Struggle for Namibia 1960-1991 : War by Other Means*, Bâle, P. Schlettwein Publishing, 1998

DUGARD John, *The South West Africa/Namibia Dispute : Documents and Scholarly Writings on the Controversy Between South Africa and the United Nations*, Berkeley, University of California Press, 1973

FRITZ Jean-Claude, *La Namibie indépendante : Les coûts d'une décolonisation retardée*, Paris, L'Harmattan, 1991

KATJAVIVI Peter H., *A History of Resistance in Namibia*, Londres, James Currey, 1988

SOIRI Iina, *The Radical Motherhood : Namibian Women's Liberation Struggle*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 1996

TONCHI Victor, LINDEKE William A., GROTPETER John. J., *Historical Dictionary of Namibia*, Lanham, Scarecrow Press, 2012 (2e édition)

WALLACE Marion, KINAHAN John, *A History of Namibia : From the Beginning to 1990*, New York, Columbia University Press, 2011

WILLIAMS Christian A., *National Liberation in Postcolonial Southern Africa : A Historical Ethnography of SWAPO's Exile Camps*, New York, Cambridge University Press, 2015

ZIMMERER Jürgen, ZELLER Joachim (dir.), *Genocide in German South-West Africa : the Colonial War of 1904-1908 and its aftermath*, Berlin, Merlin Press, 2008 (réédition)

8.3. Bibliographie générale sur la Namibie post-indépendance

BAUER Gretchen, « Namibia in the First Decade of Independence : How Democratic ? », *Journal of Southern African Studies*, 2001, vol.27, n°1, pp.33-55

BÖSL Anton, HORN Nico, PISANI André (dir.), *Constitutional Democracy in Namibia, A Critical Analysis After Two Decades*, Windhoek, Macmillan Education Namibia, 2010

COTTRELL Jill, « The Constitution of Namibia : An Overview », *Journal of African Law*, printemps 1991, vol. 35, n°1/2, pp. 59-78

FORREST Joshua Bernard, « The Inauguration and Consolidation of Democracy in Namibia », *World Policy Journal*, 1992, vol. 9, n° 4, pp. 739-753

HOPWOOD Graham, *Guide to Namibian Politics*, Windhoek, Namibian Institute for Democracy, 2006

MELBER Henning, *Transitions in Namibia : Which Changes for Whom ?*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 2007

MELBER Henning, *A Decade of Namibia : Politics, Economy and Society – The Era Pohamba, 2004 – 2015*, Leyde, Boston, Brill, 2016

SOUTHALL Roger, *Liberation Movements in Power : Party and State in Southern Africa*, Woodbridge, James Currey, 2013

TORREGUITAR Elena, *National Liberation Movements in Office : Forcing Democracy with African Adjectives in Namibia*, Francfort, Lang, 2009

8.3.1. Bibliographie sur les femmes et le genre en Namibie

AKAWA Martha, *The Gender Politics of the Namibian Liberation Struggle*, Bâle, Basel Afrika Bibliographien, 2014

BEICKER Heike, « ‘New Things After Independence’ : Gender and Traditional Authorities in Postcolonial Namibia », *Journal of Southern African Studies*, 2006, vol. 32, n° 1, pp. 29-48

COOPER Allan D., « State Sponsorship of Women’s Rights and Implications for Patriarchism in Namibia », *The Journal of Modern African Studies*, 1997, vol. 35, n° 3, pp. 469-483

CURRIER Ashley, « Political Homophobia in Namibia », *Gender and Society*, février 2010, vol. 24, n° 1, pp. 110-129

HUBBARD Dianne, *Gender and the Law in Namibia : An Overview*, Windhoek, Legal Assistance Centre, 2007

IIPINGE Eunice M., LEBEAU Debie, SPENCE Grant J., HUNTER Justine (dir.), *Beijing +10 : The Way Forward : An Introduction to Gender Issues in Namibia*, Windhoek, Namibia Institute for Democracy, 2004

IIPINGE Eunice M., LEBEAU Debie, *Women in Namibia : A profile of women in Namibia*, Winhoek, University of Namibia, 2005

LAFONT Suzanne, HUBBARD Dianne (dir.), *Unravelling Taboos : Gender and Sexuality in Namibia*, Windhoek, Legal Assistance Centre, 2007

MORNA Colleen L., *SADC Gender Barometer Protocol 2015*, Johannesburg, Gender Links, 2016

RUPPEL Olivier C., *Women and Custom in Namibia : Cultural Practice Versus Gender Equality ?*, Windhoek, Macmillan Education Namibia, 2008

SOIRI Iina, *The Radical Motherhood : Namibian Women's Liberation Struggle*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 1996

8.3.2. Bibliographie sur le féminisme en Namibie

BAUER Gretchen, « “The Hand That Stirs the Pot Can Also Run the Country” : Electing Women to Parliament in Namibia », *The Journal of Modern African Studies*, décembre 2004, vol. 42, n° 4, pp. 485-486

BEICKER Heike, *Namibian women's movement, 1980 to 1991 : From anti-colonial resistance to reconstruction*, Francfort, IKO – Verlag für Interkulturelle Kommunikation, 1995

FRANK Liz, KHAXAS Elizabeth, « Sister Namibia : Fighting for all human rights for all women », *Feminist Africa*, 2006, n° 6, pp. 83-87

HUBBARD Dianne, SOLOMON Colette, *The Women's Movement in Namibia : History, Constraints and Potential*, Windhoek, Legal Assistance Centre, 1995

HUBBARD Dianne, *50/50 : Options for Namibia*, Windhoek, Legal Assistance Centre, 2001

ROTHSCHILD Cynthia, *Written Out : How Sexuality Is Used to Attack Women's Organizing*, New York, International Gay and Lesbian Human Rights Commission, Centre for Women's Global Leadership, 2005

8.3.3. Bibliographie sur la presse écrite en Namibie

HEUVA William, *Media and resistance politics : The alternative press in Namibia, 1960-1990*, Bâle, P. Schlettwein Publishing, 2001

IBELEMA Minabere, *The African press, civic cynism, and democracy*, New York, Palgrave Macmillan, 2008

KANDJII Kaitira, TITUS Zoé, GOBLER John, SASMAN Catherine (dir.), *So This Is Democracy ? : Report on the State of the Media in Southern Africa*, Windhoek, Media Institute of Southern Africa, 2001

M'BAYO Ritchard Tamba, ONWUMECHILI Chuka, NWANKO R. Nwafo (dir.), *Press and politics in Africa*, Lewiston, Ewdin Mellen Press, 2000

MIESCHER Giorgio, *The Political Significance of the Press and Public Radio (NBC) in Post-colonial Namibia*, Bâle, Basler Afrika Bibliographien, 1999

MIESCHER Giorgio, Henrischen Dag (dir.), *Political Leaders, Heroes and Nation-building in Namibia : Posters as Visual Communication and Historical Source*, Bâle, Basler Afrika Bibliographien, 2001

MIESCHER Giorgio, Rizzo Lorena, Silvester Jeremy (dir.), *Posters in Action : Visuality in the Making of an African Nation*, Bâle, Basler Afrikan Bibliographien, 2009

NGHIDINWA Maria Mboono, MELBER Henning, *Women Journalists in Namibia's Liberation Struggle, 1985-1990*, Bâle, Basler Afrika Bibliographien, 2008

8.3.4. Bibliographie sur l'iconographie en Namibie

MIESCHER Giorgio, Henrischen Dag (dir.), *Political leaders, heroes and nation-building in Namibia : posters as visual communication and historical source*, Bâle, Basler Afrika Bibliographien, 2001

MIESCHER Giorgio, Rizzo Lorena, Silvester Jeremy (dir.), *Posters in action : Visuality in the making of an African nation*, Bâle, Basler Afrikan Bibliographien, 2009

9. Bibliographie alphabétique

AKAWA Martha, *The Gender Politics of the Namibian Liberation Struggle*, Bâle, Basel Afrika Bibliographien, 2014

BADER Christian, *La Namibie*, Paris, Éditions Karthala, 1997

BAUER Gretchen, « Namibia in the First Decade of Independence : How Democratic ? », *Journal of Southern African Studies*, 2001, vol.27, n°1, pp.33-55

BAUER Gretchen, « “The Hand That Stirs the Pot Can Also Run the Country” : Electing Women to Parliament in Namibia », *The Journal of Modern African Studies*, décembre 2004, vol. 42, n° 4, pp. 485-486

BAUER Gretchen, BRITTON Hannah E. (dir.), *Women in African parliaments*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2006

BARD Christine, *Les filles de Marianne : Histoire des féminismes (1914-1940)*, Paris, Fayard, 1995

BARD Christine, « Jalons pour une histoire des études féministes en France (1970-2002) », *Nouvelles Questions Féministes*, 2003, vol. 22, n° 1, pp. 14-30

BARD Christine, « Genre et pouvoir à la lumière de l’histoire du féminisme », *Annales de Bretagne et des Pays de l’Ouest*, vol. 108, n° 2, 2001, pp. 71-84

BARD Christine, *Le féminisme au-delà des idées reçues*, Paris, Éditions Cavalier Bleu, 2012

BEICKER Heike, *Namibian women's movement, 1980 to 1991 : From anti-colonial resistance to reconstruction*, Francfort, IKO – Verlag für Interkulturelle Kommunikation, 1995

BEICKER Heike, « ‘New Things After Independence’ : Gender and Traditional Authorities in Postcolonial Namibia », *Journal of Southern African Studies*, 2006, vol. 32, n° 1, pp. 29-48

BÖSL Anton, HORN Nico, PISANI André (dir.), *Constitutional Democracy in Namibia, A Critical Analysis After Two Decades*, Windhoek, Macmillan Education Namibia, 2010

BRITTON Hannah, FISH Jennifer, MEINTJES Sheila (dir.), *Women's Activism in South Africa : Working Across Divides*, Scottsville, University of KwaZulu-Natal Press, 2009

CLEAVER Tessa, WALLACE Marion, *Namibia : Women in War*, Londres, Zed Books, 1990

COHEN Yolande, THEBAUD Françoise, *Féminisme et identités nationales : Les processus d'intégration des femmes en politique*, Lyon, CNRS, Programme pluriannuel en Sciences humaines Rhône-Alpes, 1998

COOPER Allan D., « State Sponsorship of Women’s Rights and Implications for Patriarchism in Namibia », *The Journal of Modern African Studies*, 1997, vol. 35, n° 3, pp. 469-483

- COTTRELL Jill, « The Constitution of Namibia : An Overview », *Journal of African Law*, printemps 1991, vol. 35, n°1/2, pp. 59-78
- CURRIER Ashley, « Political Homophobia in Namibia », *Gender and Society*, février 2010, vol. 24, n° 1, pp. 110-129
- DALE Richard, *The Namibian War of Independence : 1966-1989 : Diplomatic, Economic and Military Campaigns*, Jefferson, McFarland & Company, 2014
- DECHAUFOUR Laetitia, « Introduction au féminisme postcolonial », *Nouvelles Questions Féministes*, 2008, vol. 27, n°2, pp. 99-110
- DIENER Ingolf, *Apartheid ! La cassure : La Namibie, un peuple, un devenir*, Paris, Editions Arcantère, 1986
- DIENER Ingolf, *La Namibie : Une histoire, un devenir*, Paris, Éditions Karthala, 2000
- DIERKS Klaus, *Chronology of Namibian history*, Windhoek, Namibia Scientific Society, 1999
- DOBELL Lauren, *Swapo's Struggle for Namibia 1960-1991 : War by Other Means*, Bâle, P. Schlettwein Publishing, 1998
- DUGARD John, *The South West Africa/Namibia Dispute : Documents and Scholarly Writings on the Controversy Between South Africa and the United Nations*, Berkeley, University of California Press, 1973
- FALQUET Jules, *Femmes, projet révolutionnaire, guerre et démocratisation : L'apparition du mouvement de femmes et du féminisme au Salvador (1970-1994)*, Thèse de doctorat sous la direction de Christian Gros, Paris, Université de la Sorbonne-Nouvelle, 1997
- FORREST Joshua Bernard, « The Inauguration and Consolidation of Democracy in Namibia », *World Policy Journal*, 1992, vol. 9, n° 4, pp. 739-753
- FRANK Liz, KHAXAS Elizabeth, « Sister Namibia : Fighting for all human rights for all women », *Feminist Africa*, 2006, n° 6, pp. 83-87
- FRITZ Jean-Claude, *La Namibie indépendante : Les coûts d'une décolonisation retardée*, Paris, L'Harmattan, 1991
- GEISLER Gisela, *Women and the Remaking of Politics in Southern Africa : Negotiating Autonomy, Incorporation and Representation*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 2004
- HASSIM Shireen, *Women's Organizations and Democracy in South Africa*, Madison, University of Wisconsin Press, 2005
- HEUVA William, *Media and resistance politics : The alternative press in Namibia, 1960-1990*, Bâle, P. Schlettwein Publishing, 2001
- HIRATA Helena, LABORIE Françoise, LE DOARE Hélène, SENOTIER Danièle (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2004 (2e édition augmentée)

- HOPWOOD Graham, *Guide to Namibian Politics*, Windhoek, Namibian Institute for Democracy, 2006
- HUBBARD Dianne, SOLOMON Colette, *The women's movement in Namibia : History, constraints and potential*, Windhoek, Legal Assistance Centre, 1995
- HUBBARD Dianne, *50/50 : Options for Namibia*, Windhoek, Legal Assistance Centre, 2001
- HUBBARD Dianne, *Gender and the Law in Namibia : An Overview*, Windhoek, Legal Assistance Centre, 2007
- IBELEMA Minabere, *The African press, civic cynism, and democracy*, New York, Palgrave Macmillan, 2008
- IIPINGE Eunice M., LEBEAU Debie, SPENCE Grant J., HUNTER Justine (dir.), *Beijing +10 : The way forward : An introduction to gender issues in Namibia*, Windhoek, Namibia Institute for Democracy, 2004
- IIPINGE Eunice M., LEBEAU Debie, *Women in Namibia : A profile of women in Namibia*, Winhoek, University of Namibia, 2005
- JAQUETTE Jane S., *The Women's Movement in Latin America : Partication and Democracy*, Boulder, Westview Press, 1994 (2^{ème} édition)
- KANDJII Kaitira, TITUS Zoé, GOBLER John, SASMAN Catherine (dir.), *So This Is Democracy ? : Report on the State of the Media in Southern Africa*, Windhoek, Media Institute of Southern Africa, 2001
- KATJAVIVI Peter H., *A History of Resistance in Namibia*, Londres, James Currey, 1988
- LAFONT Suzanne, HUBBARD Dianne (dir.), *Unravelling Taboos : Gender and Sexuality in Namibia*, Windhoek, Legal Assistance Centre, 2007
- LENEL Pierre, MARTIN Virginie, « La contribution des études postcoloniales et des féminismes du "sud" à la constitution d'un féminisme renouvelé : Vers la fin de l'occidentalisme ? », *Revue Tiers Monde*, 2012, n° 209, pp. 125-144
- LEPINARD Eléonore, *L'égalité introuvable*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007
- MARQUES-PEREIRA Bérangère, *La citoyenneté politique des femme*, Paris, Arman Collin, 2003
- MARQUES-PEREIRA Bérangère, « Quotas-parité : Enjeux et argumentations », *Recherches féministes*, 1999, vol.12, n°1, pp.103-121
- M'BAYO Ritchard Tamba, ONWUMECHILI Chuka, NWANKO R. Nwafo (dir.), *Press and politics in Africa*, Lewiston, Ewdin Mellen Press, 2000
- MELBER Henning, *Transitions in Namibia : Which Changes for Whom ?*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 2007

MELBER Henning, *A Decade of Namibia : Politics, Economy and Society – The Era Pohamba, 2004 – 2015*, Leyde, Boston, Brill, 2016

MIESCHER Giorgio, *The Political Significance of the Press and Public Radio (NBC) in Post-colonial Namibia*, Bâle, Basler Afrika Bibliographien, 1999

MIESCHER Giorgio, HENRISCHEN Dag (dir.), *Political Leaders, Heroes and Nation-building in Namibia : Posters as Visual Communication and Historical Source*, Bâle, Basler Afrika Bibliographien, 2001

MIESCHER Giorgio, RIZZO Lorena, SILVESTER Jeremy (dir.), *Posters in Action : Visuality in the Making of an African Nation*, Bâle, Basler Afrikan Bibliographien, 2009

MIKELL Gwendolyn (dir.), *African Feminism : The Politics of Survival in Sub-Saharan Africa*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1997

MORNA Colleen L., *SADC Gender Barometer Protocol 2015*, Johannesburg, Gender Links, 2016

MUWATI Itai, MGUNI Zifikile, GWEKWERERE Tavengwa, MAGOSVONGWE Ruby (dir.), *Rediscovering African Womanhood in the Search for Sustainable Renaissance : African Womanism in Multi-disciplinary Approaches*, Harare, College Press Publishers, 2012

NGHIDINWA Maria Mboono, MELBER Henning, *Women Journalists in Namibia's Liberation Struggle, 1985-1990*, Bâle, Basler Afrika Bibliographien, 2008

OYEWUMI Oyeronke, *African Women and Feminism : Reflecting on the Politics of Sisterhood*, Trenton, Africa World Press, 2003

PHILLIPS Anne, *Feminism and politics*, Oxford, Oxford University Press, 1998

ROTHSCHILD Cynthia, *Written out : How sexuality is used to attack women's organizing*, New York, International Gay and Lesbian Human Rights Commission, Centre for Women's Global Leadership, 2005

RUPPEL Olivier C., *Women and Custom in Namibia : Cultural Practice Versus Gender Equality ?*, Windhoek, Macmillan Education Namibia, 2008

SCOTT Joan, « Gender : A Useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review*, décembre 1986, vol. 91, n°5, pp. 1053-1075

SCOTT Joan, *La citoyenne paradoxale*, Paris, Albin Michel, 1998

SOIRI Iina, *The Radical Motherhood : Namibian Women's Liberation Struggle*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 1996

SOUTHALL Roger, *Liberation Movements in Power : Party and State in Southern Africa*, Woodbridge, James Currey, 2013

STEADY Filomina Chioma, *Women and Collective Action in Africa : Development, Democratization and Empowerment*, New York, Palgrave Macmillan, 2006

TONCHI Victor, LINDEKE William A., GROTPETER John. J., *Historical Dictionary of Namibia*, Lanham, Scarecrow Press, 2012 (2e édition)

TOUPIN Louise, « Des “usages” de la maternité en histoire du féminisme », *Recherches féministes*, 1996, vol. 9, n°2, pp. 113-135

TRIPP Aili Mari, CASIMIRO Isabel, KWESIGA Joy, MUNGWA Alice, *African Women's Movements : Transforming Political Landscapes*, New York, Cambridge University Press, 2009

TORREGUITAR Elena, *National Liberation Movements in Office : Forcing Democracy with African Adjectives in Namibia*, Francfort, Lang, 2009

THEBAUD Françoise, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS Éditions, 2007 (2e édition revue et augmentée)

WALLACE Marion, KINAHAN John, *A history of Namibia : From the beginning to 1990*, New York, Columbia University Press, 2011

WILLIAMS Christian A., *National Liberation in Postcolonial Southern Africa : A Historical Ethnography of SWAPO's Exile Camps*, New York, Cambridge University Press, 2015

ZIMMERER Jürgen, ZELLER Joachim (dir.), *Genocide in German South-West Africa : the Colonial War of 1904-1908 and its aftermath*, Berlin, Merlin Press, 2008 (réédition)

10. Annexes

10.1. Extraits de l'entretien avec Vida de Voss

Entretien avec Vida de Voss (1h56), le 27/01/2016 à 14h57, au sein des locaux de Sister Namibia (163 Nelson Mandela Avenue Windhoek) :

Vida de Voss : [Présentant *Sister Namibia*, 2009, vol. 21, n° 2] So, in this *Celebrating 20 years of feminist activism* there's actually a nice article about the beginning of Sister Namibia, the magazine. So, I'm not gonna go through it all, but here you see, the lady says [...] that it was a newsletter because they didn't have money to actually had it to be a magazine.

Sophie Karius : Because they didn't have a lot of funds ?

V : Exactly. So it started in June 1989 and in March 1990 Namibia was independent. And, and then... It's two pages long, so I'll just go through various stages of the magazine's inception. Oh, and you can have this [me donnant le magazine précédemment mentionné]... I thought I'll give you the copies but now I'm sure we have another one somewhere. I think you can keep it ! It's just nice to have other copies as well.

S : Are you sure ? Thank you.

V : So, the point is how Sister Namibia began was really : a few women who recognized that we are now entering into independence, where the discrimination between races would have come to an end, so : « Hey ! Let's fight for the discrimination between men and women to also come to an end ». And the way Sister Namibia began was in fact through the magazine, which was first not a magazine but a newsletter, to share other women's experiences, to share their experiences...

S : Yes, I saw in the magazine the « you can write us your stories » ! It's looking like a very collaborative magazine.

V : Yes, yeah. And in the beginning they also wanted to hear the stories of the women who were in the struggle, who had gone away and were liberation fighters. Hum... And as much as their stories might be different from the women who stayed in Namibia, they were still women, and they still found themselves in a country where, and I'll give you that magazine as well, where as a woman you couldn't open a bank account without your husband. Even he might use the money that you're trying to save : you were dependent. So you were really « second class citizens », you know. So... And that, like you said also rightly, the collaboration that was always there, nobody was paid, everybody was volunteer. But they all had the sense of « we should let our voices hear now, gave heard now, because this is the perfect time »...

S : « This is our chance right now ».

V : « This is our chance ! We shouldn't wait 'til ten years later when everything is settled and the discussion of discrimination isn't a discussion anymore. Wait, we can't accept it that women are second class citizens ! » Hum... So, that is really how it began but Sister Namibia is turning 27 this year, you know ? Which means we had different directors, we had different

governments. To an extent, it's always been by the ruling party, SWAPO, but you had different sentiments who came across over the years and because of then directors there would have been different interests, different connections and so on. So the magazine has therefore transformed quite a bit as well.

S : Like the editorial choices ?

V : Yes, exactly. So, there was a time... I've understood that there were really three maybe four phases of Sister Namibia, and when I say Sister Namibia : our activities they often translate to be written in the magazine and, depending on our interests, we will write about those things. So, even though we don't say what Sister Namibia did in the community, we will write articles around those things. So, the early years was really about advocacy for changes to get equal rights, accepted and acknowledged in the country.

S : From what I've been reading it was like « Let's try to make women being part of this political government », they had to be candidates and...

V : Yes, that is the 50/50 campaign. So, it was to get women's representatives in government and over the years that... And especially in terms of the SADC, I can give statistics from Innocentia... But in terms of the SADC regions... « Southern African » something « Community », I forget now... « Development Community » which is as South Africa, Botswana... You know ?

S : Yes, okay.

V : Southern part of Africa... Hum, Namibia compared to many of them really do well on a regional level and a government level, in terms of representation of women. But they had also fluctuated from time to time. But with our last elections, which were last year, government actually, finally, got to this.

S : Yeah, I saw this on a french newspaper. They were talking about that.

V : Oh, okay ! But see now, the difference... And I'm talking all over the place and going back within forwards... And you'll have to write something chronologically logical but... So, Sister Namibia in fact began that campaign. I will be able to show you a poster, because here [*Sister Namibia*, 2009, vol. 21, n° 2, p. 11] it refers to Nicky Marais, who did the 50/50 posters for them. So that was actually a baby of Sister Namibia, right ? They started to fight for that very specific thing. Hum, because you know that you have many issues and if you try to address all them you're not assured you're gonna be successful, well...

S : No, so you have to put all your efforts on one objective.

V : Yes, exactly. So Sister started with that, but in the ninety-nineties, 1993... No ! 2003... So in the early two-thousands. The then director... Maybe I'm lying to you [hesitant]... But, so, what Sister Namibia did was that it went around to region to region, to talk to groups of women, to hear how they feel about things, how they're, how their needs are being served [...] and more lobbying was done through the magazine to get women to understand they have a voice, they may use it and as women if you stand to get it...

S : That their interests matter...

V : Exactly. You know ? But then like I said in the early two-thousands, our then President started expressing sentiments strongly against the LGBTI community. And the then director decided to step off the 50/50 campaign. This I know from having spoken to her personally, when I asked her about the 50/50 campaign and... I [se levant pour chercher un document]...

S : Don't worry ! So you kind of... How to say it... « divorced » from SWAPO at this moment, like there have been a...

V : Separation ? No, Sister Namibia is not a political affiliated organisation at all. Hum, but... Okay. I'll get you the article where she actually gives, where Liz Frank actually gives you... Liz Frank and Elizabeth Khaxas have written an article published in the june magazine of 2014 I think... Hum, 2014 yes. Where they show, tell the story of how the 50/50 campaign developed. So that was part of getting women's voices, recollecting it and pushing government to recognize what they had now last year recognized. But [...] the government has an issue with them personally. Because they're lesbian. They were not getting the support that they should have gotten. For example, there was a manifesto, which I can also maybe find for you, that they compiled from all these regional visits and that manifesto was signed...

S : It was a « women's manifesto » ?

V : Yes, a women's manifesto. It was signed by many people, from churches to parliamentarians at the time...

S : So, from all the society, a lot of people with different backgrounds.

V : You know ? They stood behind this thing. The manifesto was at the printers ! And then somebody from government, a minister at the time, phoned Liz and said « Stop! You must take my name out. Because they're like two phrases referring to lesbians ». And they had to stop [tapant du poing sur la table] ! You understand ?

S : Yes !

V : So : « Because I'm part of this campaign, fighting for the women's manifesto, fighting for 50/50, this thing is gonna be blocked... Even though it's gonna mean so much good for so many women and so many generations of men and women... » And they basically gave the 50/50 baby on to other women's organisations to run... Sadly !

S : It couldn't be done under the name of Sister Namibia...

V : No, no. It couldn't be done under their name and it also couldn't be done because, you know, maybe if you don't like lesbians, you're not gonna want to listen to how beautiful they sing or how wonderful they cook, because you're afraid of them and you don't want anything to do. And that was that kind of thing. So they said : « let's just have somebody else run this thing, because it is a good thing. Instead of us institing on, working on this and then everything falling flat. »

S : Of course.

V : So, that was that. Hum, so, what I was trying to say is that the focus has changed over the years, and sometimes for reasons like these, sometimes for personal interests but sometimes because of other people's agendas or prejudices towards the work that was done here. Okay ?

S : Okay.

V : So, the first phase of Sister was very much the 50/50 thing, the gender equality thing. Hum, and there was also, you also noticed in the articles for many years, articles on women's guardians and and community projects, like actually in the magazine how women could stand up for themselves and feed themselves, things like that. Hum, and then it had a big focus on LGBTI issues, not only but definitely more than previously or subsequently. But since then it also became an overall general magazine that caters a lot for the youth, and I'll say something about feminism as well... So I think before I came there was a lot of focus on the youth, the young namibian teenagers...

S : Education and so on...

V : Yes, especially for the rural girls. And then Namibia... I mean, gender-based violence has always been an issue but with the lobbying that the gender organisations and by « the gender organisations » I mean women half-network, women solidarity and other gender organisations... With the lobbying they have done, the balance has become more equal, you know ? So : « we don't have to fight to have a right to vote anymore » but now it becomes finer issues. There was a time when rape in marriage had to be proven by the wife. And then it was changed and the husband basically has to disprove it didn't happen, you know ? « She's right ! She's gonna be taken as right and you must prove that she's wrong ». You know ? So those laws from the major things became more settle that we could now adress other issues. Hum, so what I was trying to say is, in the begining, you know, to report or write about, hum, rape in marriage was difficult because there wasn't even a law that says « it's wrong », that says « it's rape ». Which means, there's always been violence then and now but as time moved on and as organisations lobbied for laws, those abuses of the past now have names and legal actions that could be taken. So the reporting and the writing about gender-based violence has since changed because of these legal aspects. But, like people often say in statistics on gender-based violence, you can't know that the statistics we have are the exact figures, because many people don't report.

S : For sure, yes... The phenomenon is huger than it seems.

V : Exactly, exactly. So in the past people didn't report because : « That is the way life is ». Now they don't report for other reasons. The family would say « It's such an embarassment ». [...] But, I think, for the last few years, 2014 especially... Or in 2014 for about the three first months of the year, we had a tremendous amount of articles, on a daily-basis and once I think there was a eight days in a row. Not four articles per week but like for eight days straight, where there was intimate bottom homicide which we, in Namibia, use to call « passion killing ». It's basically when a boyfriend or a husband kills the wife or the girlfriend. So that was... It was just going crazy... But previously, where there would be many reports of men killing their women with pangas. A panga is like a shovel but with a chop going. You can chop wood with it. So it was going crazy like that. And then, now, 2014 onwards, they also killed them minus with pangas but through shooting them or burning them or... Stupid crazy things as well. So... Hum, the content of the magazine, the work of the organisation shifted then also took caters for this kind of violence. And of course you look bigger and you recognize men

must have self-worth and they must not place their identity or source of identity on their girlfriends. So that mean « they leave : they wanna kill them ». At the same there's a big problem in Nambia, that issue of « sugar daddies », cross-generational sex.

S : Like young girls with old men, okay.

V : For nice cellphones. So, on the one hand, it's the materialism of the girls that drive them to seek older men that can support them. On the other hand, it's sometimes actually poverty and we've seen that families encourage the young girls to be with these men even if he gives the family 200\$ a month... Because he works at a coal factory or coal station, close by. So this 16 year old girl is sleeping with a 34 year old man who works at a coal mine and gives this family 200\$. That's the reality that we've heard from teachers when we've been in rural areas. So that's always a combination of things, which means... And now I'll get to the feminist aspect... We write in the magazine about walking away from a bad relationship, recognizing it's not strangers who rape and kill, it's those into my house, into my bed, who do this to me. So before I accept to be your girlfriend or marry you... Get to know the guy ! So that's the kind of advice we now give. We also then address men and, you know, deal with their kind of issues but we usually have one article maximum in an edition. The magazine comes out four times a year and we wanna make it about women, wanna tell their stories. We've readen enough about men. We've sometimes gone through the newspaper and there's no article on women or the only article is on a dead woman, you know ? So [...]

S : They're not trying to find the roots of the problem.

V : Yeah ? You know ? And so the articles therefore address the causes of gender-based violence and the action that can be taken and how to have self-confidence, so on. And this is where I come to the element of feminism. You know, you have your typical *Comopolitan* that caters for a very specific crowd. The *Bona* is a South African magazine, it also caters for a very specific audience. Then there is the *You*, the *Huisgenoot* : very specific demographics. And you know this from the articles that the magazine covers, the people that are covered in the articles : you can see whether it's middle class or richer people, housewives etc. And then there's the *Times* magazine for an educated-learned-business-what-what crowd. *Sister Magazine* we have suscribers at universities across the world, but especially in Europe and in the US. Now, sure for them it's maybe to know about Africa, you know, about Namibia. But I feel I need to cater for them as well so we've started adding a more academic element, with more statistics.

S : Okay.

V : Alright ? And, hum, then we have the namibian student at school, who's bored and who gets it because we are a magazine for free. Who's gonna read it through all and stop on an article... Or the English teacher gives everybody the magazine and they do a reading comprehension on it, that kind of things. But then you also have the rural namibian girl. And some topics are very sensitive but that's why we write them as personal stories. So, if I want to write an article about an uncle that abuses many of the girls in the family, you can't use the uncle's name because the family very often keeps things secret. But like we had a girl who came to us and said « If there's a pottle in the road, somebody who drives into it and hurts the car... We will stand on the side of the road and put up signs 'danger', 'careful', 'there's a problem over here' ». So she wants to write her article so the other mothers can know : in a room next to the one you are sleeping in, you're daughter can be molested. You know ? So, what I was saying is that the rural girl or the « I story », the « personal me story », they are not necessarily

articles that talk about my rights, that talk about my freedoms, that talk about my sense of personhood and agency. You know, that sort of academic language...

S : Yes, for sure...

V : You know ? But if I just tell the story, anybody else, rich, poor, young, old, can understand what is happening here and what they can take from it and can be empowered and informed through that : that there are certain signs you must look for, hum, and these are the numbers you can phone. I mention that to say that, you know, feminisms have undergone maybe transformations, across the years, across the continents, across the generations. And in Namibia, for me, to talk academic feminism or very critical feminism... The Namibian audience that I am speaking to, the teenagers, they're not gonna understand what I have to say.

S : For ure !

V : Those articles for university students can be skipped by the younger group who are not interested. But, the way I feel we address the issue of feminism is by dealing with woman-nest issues, issues that touch and affect girls...

S : Directly...

V : Hum, and this year we want to bring in some more analysis. For example the story I mentioned now about the girl who was molested by a cousin and who came to tell us a story... I just told the story, right ? But it would have been good if in the same article I had numbers you could call... And it would have been good if I had an insert on « How to recognize your child has been molested ? », do you understand ? That could have added more quality...

S : The clues to understand the situation.

V : Exactly. Not just tell the one person story. So, over the years not only have the themes changed but I think, the longer you stay, the more you're able to improve and that also brings about the various changes in the magazine. So, that's pretty much my story. In my head it makes perfect sense and everything fits together but when you listen it might be all over the place. So I wish you the best with despicing what I think I knew. [...]

S : So you told me a lot about the foundation of the magazine and I was wondering... You told me there are like « academic » readers but also a lot of readers from the rural areas and, I mean, usually, what's the profile of your readers ? How many copies do you usually make and how do they have access to them ? Because maybe it's more difficult for them when they're living, I imagine, in the North of Namibia... And the magazine is free now ?

V : Because we don't sell it we actually took off the old « 10\$ » thing.

S : Oh, because it was already free ? But subscribers pay ?

V : Only subscribers, yes, and there were few subscribers. I can show you or give you a printout of the people we distribute the magazine to... Hum, what happens is, we print 6000 magazines and on the 6000 we keep a few for times like these or when we go to events or when we have group visits. Sometimes we have groups of 15 to 20 people to 30 people who come from Finland and then we can give them a magazine [...].

S : At the beginning when the magazine was only written in English and Afrikaans, it must have been difficult to make it being read by women that maybe didn't even know, didn't have these reading skills or didn't know the language...

V : And in fact we, when we went to this community [présentant la couverture de *Sister Namibia*, 2015, vol. 27, n°1], I think just the previous magazine was written in their language. And they said they only went to school after Grade 3 or Grade 2 so they don't read very well and they don't read their own language. So they can hear it...

S : But they don't write it or read it.

V : Exactly, so as long as much as we cater writing in their own language they aren't able to read, many of them. But the magazine is distributed to various NGOs that they also send the magazine, like Red Cross, to other stations they have across the country but also give out magazines at the National Library. The one library must have five magazines per edition, for the archives, and other library is a library that then sends the magazines to regional education offices [...].

S : Ah okay. So that teachers can then bring the magazines to school...

V : You know ? As for feedback for the magazine, it's very difficult. So, number 1, people's language skills in Namibia, especially in the rural areas, the old generations, are not always that good. So if something is uncomfortable, is something is depressing, if something is sad, if something is sort-provoking by irritating and angry's things, if something... They will say it's bad. They will not have any of these words to describe their experience. Now everybody is saying « bad », what am I supposed to make of it ? So that's point number 1. Point number 2, [...] we had a very simple sheet where you had to write your name, your age, your sex, where you come from, the date you got the magazine and you signed. People were too lazy to fill it ! Later I told the donors « We print 6000 magazines, 150 people fill out these forms. What can we say about 150 people ? When 150 is out of 6000 ? » It doesn't make sense ! [...] That's why we'll reapply to go on radio. We'll probably be able to have more feedback because people phone in. But even that would be difficult ! And yet, because you move and do more digital projects, I want us to actually, especially, read the local language articles by local speakers of that vernacular so they could read them all on radio. Because I think the articles we have written were good, or I think so... You know, if we get more of these articles on radio, more people will be informed. [...] So, if we could do that this year, I would feel we're taking the magazine to the next level.

S : So you would like to create some partnerships with local radios ?

V : Yes, because often in the rural areas people don't have satellite dishes to look at fancy programs and watch CNN or whatever... But they have the radio, and the radio you can buy batteries for, so you don't even need electricity in your house. You know ?

S : That's how the information is getting into the house.

V : Exactly. So the work we're doing at the organization, the compilation of articles and stories we transformed to audio so that the knowledge that finds its way into print can find its way onto the radio. And maybe then, also again, there will be more feedback on the articles. [...]

S : So sometime you have people writing just one article ? The other articles are written by you or members of the staff ?

V : It depends. It's really a collaboration between us and people who come to us. [...] And other times we interview the people because they have a story but they can't write about it because the English isn't that good. So that's the thing. It's not just that we write, we write other peoples stories and personal stories, and we write many of those...

[...]

V : My father works at one of the newspapers, and he heard some of his colleagues say « Why are these women doing on the *Sister Magazine* ? » [*Sister Namibia*, 2015, vol. 27, n°1]... This is not a glamour magazine ! You want some pretty women on the magazine ? Go and read *Cosmopolitan* ! And the covers, most of them... There are guys for some editions but it's almost only women, who have been abused or who are very poor and facing whichever problem... But this one, I couldn't find somebody, because the articles were about laws and things and I was like « Hey, let's get that kind of image » [*Sister Namibia*, 2014, vol. 26, n°2] ! [...] So, December last year, we had this man on the cover [*Sister Namibia*, 2015, vol. 27, n°3]. We had the male edition, all the articles are about men. And for example, this guy, he has 24 children. And most people would be disgusted by such a story like : « Oh ! And he's still in the feminist magazine ? ». But the point is the prejudice we have. He actually, in a very ridiculous and ignorant way, tries to be a father to these children, you know ? He doesn't deny them, he sends them very little money but they all come together for Christmas : he's the father, he wants to see his children although they live with their mothers. And for me that's honorable. He could have had these children and be like : « No, I don't have money or anything for you, so just go away. »

S : He's taking care of them in his own way.

V : Yes and can I just tell you an interesting story about this guy, the one on the cover. He's a comedian and he based his comedy on gender-based violence jokes. So I remember hearing something he said : « The makeup... The way you are decorated is how I decorated you, with my fist ! » That was the kind of things he did. And we took him on, we wrote an article in this magazine where we addressed the issue, where we said : « Dude, you are making fun of something very serious and you're actually promoting gender-based violence ! » And he's like : « I'm just joking and women want to hear my jokes. » The lady who wrote this article, she took him on on Facebook as well... Our then media officer, Mimi... And said that he must stop it. She went into a conversation with him on Facebook and he said : « Shut up, it's women who want me to tell these stories, to make these jokes. » And that was really women who were commenting : « Leave him alone, he's funny ! » That's all mentionned in this. And then, in one of our editions, the March edition for last year, she told the story that she was in an abusive relationship for like seven years. He read the article, I don't know how he read it, but he wrote to her and said : « I apologize for what I've done and now I see the light... » You know ? So we can point three articles, four events where the story engagement has actually made a difference. So now he stopped making these jokes. [...]

10.2. Extraits de la Constitution namibienne

Source : Gouvernement of Namibia, *Constitution of the Republic of Namibia*, 1990.
http://www.gov.na/documents/10181/14134/Namibia_Constitution.pdf/37b70b76-c15c-45d4-9095-b25d8b8aa0fb

[...] **PREAMBLE**

Whereas recognition of the inherent dignity and of the equal and inalienable rights of all members of the human family is indispensable for freedom, justice and peace;

Whereas the said rights include the right of the individual to life, liberty and the pursuit of happiness, regardless of race, colour, ethnic origin, sex, religion, creed or social or economic status;

Whereas the said rights are most effectively maintained and protected in a democratic society, where the government is responsible to freely elected representatives of the people, operating under a sovereign constitution and a free and independent judiciary;

Whereas these rights have for so long been denied to the people of Namibia by colonialism, racism and apartheid;

Whereas we the people of Namibia –

have finally emerged victorious in our struggle against colonialism, racism and apartheid;

are determined to adopt a Constitution which expresses for ourselves and our children our resolve to cherish and to protect the gains of our long struggle;

desire to promote amongst all of us the dignity of the individual and the unity and integrity of the Namibian nation among and in association with the nations of the world;

will strive to achieve national reconciliation and to foster peace, unity and a common loyalty to a single state;

committed to these principles, have resolved to constitute the Republic of Namibia as a sovereign, secular, democratic and unitary State securing to all our citizens justice, liberty, equality and fraternity,

Now therefore, we the people of Namibia accept and adopt this Constitution as the fundamental law of our Sovereign and Independent Republic.

[...] **CHAPTER 3 Fundamental Human Rights and Freedoms**

[...] **Article 10 Equality and Freedom from Discrimination**

(1) All persons shall be equal before the law.

(2) No persons may be discriminated against on the grounds of sex, race, colour, ethnic origin, religion, creed or social or economic status.

[...] **Article 14** **Family**

(1) Men and women of full age, without any limitation due to race, colour, ethnic origin, nationality, religion, creed or social or economic status shall have the right to marry and to found a family. They shall be entitled to equal rights as to marriage, during marriage and at its dissolution.

(2) Marriage shall be entered into only with the free and full consent of the intending spouses.

(3) The family is the natural and fundamental group unit of society and is entitled to protection by society and the State.

[...] **Article 23** **Apartheid and Affirmative Action**

(1) The practice of racial discrimination and the practice and ideology of apartheid from which the majority of the people of Namibia have suffered for so long shall be prohibited and by Act of Parliament such practices, and the propagation of such practices, may be rendered criminally punishable by the ordinary Courts by means of such punishment as Parliament deems necessary for the purposes of expressing the revulsion of the Namibian people at such practices.

(2) Nothing contained in Article 10 hereof shall prevent Parliament from enacting legislation providing directly or indirectly for the advancement of persons within Namibia who have been socially, economically or educationally disadvantaged by past discriminatory laws or practices, or for the implementation of policies and programmes aimed at redressing social, economic or educational imbalances in the Namibian society arising out of past discriminatory laws or practices, or for achieving a balanced structuring of the public service, the police force, the defence force, and the prison service.

(3) In the enactment of legislation and the application of any policies and practices contemplated by Sub-Article (2) hereof, it shall be permissible to have regard to the fact that women in Namibia have traditionally suffered special discrimination and that they need to be encouraged and enabled to play a full, equal and effective role in the political, social, economic and cultural life of the nation.

[...] **Article 95** **Promotion of the Welfare of the People**

The State shall actively promote and maintain the welfare of the people by adopting, *inter alia*, policies aimed at the following:

(a) enactment of legislation to ensure equality of opportunity for women, to enable them to participate fully in all spheres of Namibian society; in particular, the Government shall ensure the implementation of the principle of non-discrimination in remuneration of men and women;

further, the Government shall seek, through appropriate legislation, to provide maternity and related benefits for women;

11. Table des matières

Sommaire.....	2
Abréviations	3
Présentation du sujet.....	4
1. Contextualisation.....	5
1.1. La Namibie sur la route de l'indépendance (1915-1989).....	5
1.1.1. La colonisation allemande au mandat sud-africain (1884 – années 1960).....	5
1.1.2. La montée en puissance des mouvements nationalistes (1945 – 1966)	7
1.1.3. La lutte armée et l'ascension de la SWAPO (1966-1989)	9
1.2. La transition démocratique (1989-1990)	13
1.2.1. Les premières élections libres et la victoire de la SWAPO (1989).....	14
1.2.2. La Constitution de la République de Namibie (1989-1990)	15
1.3. La place des femmes dans la société depuis l'indépendance (depuis 1990)	17
1.3.1. Les mouvements de femmes : des pressions internes	18
1.3.2. Les traités internationaux et régionaux : des pressions externes.....	22
1.3.3. Les engagements de l'Etat namibien.....	24
1.3.4. Les femmes au cœur de la réforme législative	26
1.3.5. Vers l'égalité représentation politique des hommes et des femmes ?.....	28
2. Présentation de Sister Namibia.....	31
2.1. 1989-1998 : les premiers pas de Sister Namibia	31
2.2. 1998-2010 : l'organisation et l'institutionnalisation du magazine	34
2.3. Depuis 2010 : quel avenir pour Sister Namibia ?.....	36
3. Présentation des sources.....	39
3.1. Les publications de Sister Namibia	39
3.2. Les recherches à Windhoek	40
3.2.1. Les sources de l'Université de Namibie (UNAM).....	40

3.2.2.	Les archives nationales de Namibie	41
3.2.3.	L'entretien avec Vida de Voss et les archives personnelles de Sister Namibia	42
3.2.4.	Les archives personnelles du Women's Leadership Centre	43
3.2.5.	Les archives personnelles du Legal Assistance Centre	44
3.3.	Les recherches à Paris.....	44
4.	Historiographie.....	45
4.1.	Historiographie du féminisme	45
4.1.1.	Historiographie du féminisme postcolonial	47
4.1.2.	Historiographie du féminisme africain.....	49
4.2.	Historiographie de la Namibie.....	52
4.2.1.	Historiographie générale de la Namibie	52
4.2.2.	Historiographie du féminisme en Namibie	54
5.	Problématiques et plan prospectif	57
5.1.	Propositions de problématiques.....	57
5.2.	Proposition de plan	58
6.	Sister Namibia à la tête du Namibian Women's Manifesto Network : l'émergence d'un féminisme protéiforme	60
6.1.	Un projet inscrit dans la continuité du féminisme radical	62
6.1.1.	La remise en cause d'un système patriarcal.....	62
6.1.1.	L'inclusion de la question du lesbiannisme	68
6.2.	Le développement d'un féminisme emprunt d'une composante maternaliste : les femmes, « mères de la nation » ?	74
6.2.1.	L'égalité dans la différence : l'option différentialiste	75
6.2.2.	« Mamans politiciennes » : la nécessité d'être ambitieuses	80
7.	Sources	86
7.1.	Sources principales	86
7.1.1.	Publications de Sister Namibia.....	86

7.1.2.	Sources des archives personnelles de Sister Namibia.....	93
7.1.3.	Sources orales.....	93
7.2.	Sources complémentaires	93
7.2.1.	Sources des archives de la BNF (Paris).....	93
7.2.2.	Sources des archives de l'UNAM (Windhoek).....	94
7.2.3.	Sources des archives nationales de Namibie (Windhoek).....	94
7.2.4.	Sources personnelles du Legal Assistance Centre (Windhoek)	94
7.2.5.	Sources du Women's Leadership Centre (Windhoek).....	95
7.2.6.	Sources d'internet.....	96
8.	Bibliographie thématique	98
8.1.	Bibliographie générale sur le féminisme	98
8.1.1.	Bibliographie sur le féminisme en Afrique	99
8.2.	Bibliographie générale sur la Namibie pré-indépendance.....	99
8.3.	Bibliographie générale sur la Namibie post-indépendance	100
8.3.1.	Bibliographie sur les femmes et le genre en Namibie.....	101
8.3.2.	Bibliographie sur le féminisme en Namibie.....	102
8.3.3.	Bibliographie sur la presse écrite en Namibie.....	102
8.3.4.	Bibliographie sur l'iconographie en Namibie	103
9.	Bibliographie alphabétique.....	104
10.	Annexes.....	109
10.1.	Extraits de l'entretien avec Vida de Voss	109
10.2.	Extraits de la Constitution namibienne	117
11.	Table des matières	120